Parlement européen

2019-2024



Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

2019/2156(INI)

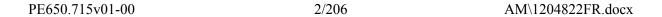
8.5.2020

AMENDEMENTS 1 - 420

Projet de rapport Stanislav Polčák (PE648.567v01-00)

Renforcer l'action de l'UE en matière de protection et de restauration des forêts de la planète (2019/2156(INI))

AM\1204822FR.docx PE650.715v01-00



Amendement 1 Anna Zalewska

Proposition de résolution Visa 3

Proposition de résolution

Amendement

vu l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne qui a affirmé la compétence de l'UE en matière de protection des forêts européennes¹, supprimé

¹ Arrêt de la Cour du 17 avril 2018 dans l'affaire C-441/17, Commission européenne/République de Pologne, EU:C:2018:255.

Or. pl

Amendement 2 Adam Jarubas, Bartosz Arłukowicz, Ewa Kopacz

Proposition de résolution Visa 3

Proposition de résolution

Amendement

vu l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne qui a affirmé la compétence de l'UE en matière de protection des forêts européennes¹, — vu l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne^I,

Or. en

Amendement 3 Martin Häusling

AM\1204822FR.docx 3/206 PE650.715v01-00

¹ Arrêt de la Cour du 17 avril 2018 dans l'affaire C-441/17, Commission européenne/République de Pologne, EU:C:2018:255.

¹ Arrêt de la Cour du 17 avril 2018 dans l'affaire C-441/17, Commission européenne/République de Pologne, EU:C:2018:255.

Proposition de résolution Visa 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

— vu la communication de la Commission intitulée «Le pacte vert pour l'Europe» (COM(2019) 640),

Or. en

Amendement 4 Sándor Rónai, Maria Arena, István Ujhelyi, Tudor Ciuhodaru, Monika Beňová, Milan Brglez, Sylwia Spurek, Rovana Plumb, Alessandra Moretti, Sara Cerdas, Delara Burkhardt, César Luena

Proposition de résolution Visa 11

Proposition de résolution

Amendement

— vu *le projet d'étude* de faisabilité des options de renforcement de la lutte de l'Union européenne contre la déforestation commandée par la direction générale de l'environnement de la Commission (2017),

— vu *l'étude* de faisabilité des options de renforcement de la lutte de l'Union européenne contre la déforestation commandée par la direction générale de l'environnement de la Commission (2018),

Or. en

Amendement 5 Kateřina Konečná

Proposition de résolution Visa 11

Proposition de résolution

Amendement

— vu *le projet d'étude* de faisabilité des options de renforcement de la lutte de l'Union européenne contre la déforestation commandée par la direction générale de l'environnement de la Commission (2017),

— vu *l'étude* de faisabilité des options de renforcement de la lutte de l'Union européenne contre la déforestation commandée par la direction générale de l'environnement de la Commission (2018),

Or. en

PE650.715v01-00 4/206 AM\1204822FR.docx

Amendement 6 Martin Häusling

Proposition de résolution Visa 11

Proposition de résolution

— vu *le projet d'étude* de faisabilité des options de renforcement de la lutte de l'Union européenne contre la déforestation commandée par la direction générale de l'environnement de la Commission (2017),

Amendement

— vu *l'étude* de faisabilité des options de renforcement de la lutte de l'Union européenne contre la déforestation commandée par la direction générale de l'environnement de la Commission (2018),

Or. en

Amendement 7 Nikolaj Villumsen

Proposition de résolution Visa 11

Proposition de résolution

— vu le projet d'étude de faisabilité des options de renforcement de la lutte de l'Union européenne contre la déforestation commandée par la direction générale de l'environnement de la Commission (2017),

Amendement

— vu le projet d'étude de faisabilité des options de renforcement de la lutte de l'Union européenne contre la déforestation commandée par la direction générale de l'environnement de la Commission (2018),

Or. en

Amendement 8 Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution Visa 11

Proposition de résolution

 vu *le projet d'étude* de faisabilité des options de renforcement de la lutte de l'Union européenne contre la déforestation commandée par la direction générale de

Amendement

 vu *l'étude* de faisabilité des options de renforcement de la lutte de l'Union européenne contre la déforestation commandée par la direction générale de

AM\1204822FR.docx 5/206 PE650.715v01-00

Or. en

Amendement 9 María Soraya Rodríguez Ramos, Susana Solís Pérez, Martin Hojsík, Adrián Vázquez Lázara, Catherine Chabaud, Nicolae Ştefănuță, Chrysoula Zacharopoulou, Fredrick Federley

Proposition de résolution Visa 11

Proposition de résolution

— vu *le projet d'étude* de faisabilité des options de renforcement de la lutte de l'Union européenne contre la déforestation commandée par la direction générale de l'environnement de la Commission (2017),

Amendement

— vu *l'étude* de faisabilité des options de renforcement de la lutte de l'Union européenne contre la déforestation commandée par la direction générale de l'environnement de la Commission (2017),

Or. en

Amendement 10 Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution Visa 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

— vu le plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2020-2024, la politique extérieure de l'UE concernant les populations autochtones (2016), les conclusions du Conseil sur les populations autochtones (2017) et le consensus de l'UE pour le développement en faveur d'une bonne gouvernance des régimes fonciers et des droits des populations autochtones (2017),

Or. en

Amendement 11 Kateřina Konečná

Proposition de résolution Visa 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

— vu le plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2020-2024, la politique extérieure de l'UE concernant les populations autochtones (2016), les conclusions du Conseil sur les populations autochtones (2017) et le consensus de l'UE pour le développement en faveur d'une bonne gouvernance des régimes fonciers et des droits des populations autochtones (2017),

Or. en

Amendement 12 María Soraya Rodríguez Ramos, Martin Hojsík, Susana Solís Pérez, Catherine Chabaud, Nicolae Ștefănuță, Chrysoula Zacharopoulou, Nils Torvalds, Fredrick Federley

Proposition de résolution Visa 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

— vu le plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2020-2024, la politique extérieure de l'UE concernant les populations autochtones (2016) et les conclusions du Conseil sur les populations autochtones (2017),

Or. en

Amendement 13 María Soraya Rodríguez Ramos, Martin Hojsík, Susana Solís Pérez, Catherine Chabaud, Nicolae Ștefănuță, Chrysoula Zacharopoulou, Fredrick Federley

Proposition de résolution Visa 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

— vu la résolution des Nations unies du 20 mars 2019 sur la reconnaissance de la contribution des défenseurs des droits de l'homme liés à l'environnement à la jouissance des droits de l'homme, à la protection de l'environnement et au développement durable,

Or. en

Amendement 14 María Soraya Rodríguez Ramos, Martin Hojsík, Susana Solís Pérez, Catherine Chabaud, Nicolae Ștefănuță, Chrysoula Zacharopoulou, Fredrick Federley

Proposition de résolution Visa 12 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu le rapport de 2019 de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture de 2019 intitulé «L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde» et son rapport de 2016 sur la situation des forêts du monde,

Or. en

Amendement 15 Kateřina Konečná

Proposition de résolution Visa 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

vu sa résolution du
janvier 2020 sur le pacte vert pour

PE650.715v01-00 8/206 AM\1204822FR.docx

l'Europe (2019/2956 (RSP)), dans laquelle il invite la Commission à présenter sans attendre une proposition de cadre juridique européen fondé sur des obligations de diligence visant à garantir des chaînes d'approvisionnement durables et sans déforestation pour les produits mis sur le marché de l'Union,

Or en

Amendement 16 Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution Visa 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

— vu sa résolution du
15 janvier 2020 sur le pacte vert pour
l'Europe (2019/2956 (RSP)), dans
laquelle il invite la Commission à
présenter sans attendre une proposition de
cadre juridique européen fondé sur des
obligations de diligence visant à garantir
des chaînes d'approvisionnement
durables et sans déforestation pour les
produits mis sur le marché de l'Union,

Or. en

Amendement 17 María Soraya Rodríguez Ramos, Martin Hojsík, Susana Solís Pérez, Catherine Chabaud, Nicolae Ștefănuță, Chrysoula Zacharopoulou, Fredrick Federley

Proposition de résolution Visa 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

— vu le rapport d'évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques publié le 31 mai 2019 par l'IPBES, Amendement 18 María Soraya Rodríguez Ramos, Martin Hojsík, Susana Solís Pérez, Catherine Chabaud, Nicolae Ștefănuță, Chrysoula Zacharopoulou, Nils Torvalds, Fredrick Federley

Proposition de résolution Visa 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

— vu les rapports spéciaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres et son cinquième rapport d'évaluation des changements climatiques 2014: Incidences, adaptation et vulnérabilité.

Or. en

Amendement 19 César Luena

Proposition de résolution Visa 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu le rapport de 2018 sur «la situation des forêts du monde» publié par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture;

Or. es

Amendement 20 Martin Häusling

PE650.715v01-00 10/206 AM\1204822FR.docx

Proposition de résolution Visa 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

vu sa résolution du
 28 novembre 2019 sur l'urgence climatique et environnementale,

Or. en

Amendement 21 Martin Häusling

Proposition de résolution Visa 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

vu sa résolution du
 15 janvier 2020 sur le pacte vert pour l'Europe,

Or. en

Amendement 22 Martin Häusling

Proposition de résolution Visa 13 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

vu sa résolution du
 16 janvier 2020 sur la 15^e réunion de la conférence des parties (COP15) à la convention sur la diversité biologique,

Or. en

Amendement 23 Martin Häusling

AM\1204822FR.docx 11/206 PE650.715v01-00

Proposition de résolution Visa 13 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

vu sa résolution du 11 septembre 2018 sur la gestion transparente et responsable des ressources naturelles dans les pays en développement: le cas des forêts,

Or. en

Amendement 24 Martin Häusling

Proposition de résolution Visa 13 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

 vu sa résolution du 4 avril 2017
 sur l'huile de palme et la déforestation des forêts tropicales humides,

Or. en

Amendement 25 Martin Häusling

Proposition de résolution Visa 13 septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

 vu les conclusions du Conseil de 2017 sur les populations autochtones,

Or. en

Amendement 26 Martin Häusling

PE650.715v01-00 12/206 AM\1204822FR.docx

Proposition de résolution Visa 13 octies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

— vu la résolution de 2019 du Conseil des droits de l'homme des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme liés à l'environnement^{1 bis},

1 bis

https://undocs.org/A/HRC/40/L.22/Rev.1

Or. en

Amendement 27 César Luena

Proposition de résolution Visa 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu la résolution du Parlement européen du 16 janvier 2020 sur la 15^e réunion de la conférence des parties (COP15) à la convention sur la diversité biologique;

Or. es

Amendement 28 Sándor Rónai, Maria Arena, István Ujhelyi, Tudor Ciuhodaru, Monika Beňová, Milan Brglez, Sylwia Spurek, Rovana Plumb, Alessandra Moretti, Sara Cerdas, Delara Burkhardt, César Luena

Proposition de résolution Visa 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

vu sa résolution du15 janvier 2020 sur le pacte vert pour

AM\1204822FR.docx 13/206 PE650.715v01-00

Or. en

Amendement 29 Nikolaj Villumsen

Proposition de résolution Visa 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

— vu sa résolution du
15 janvier 2020 sur le pacte vert pour
l'Europe (2019/2956 (RSP)), qui invite la
Commission à présenter sans attendre une
proposition de cadre juridique européen
fondé sur des obligations de diligence
visant à garantir des chaînes
d'approvisionnement durables et sans
déforestation pour les produits mis sur le
marché de l'Union,

Or. en

Amendement 30 Nikolaj Villumsen

Proposition de résolution Visa 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

— vu le plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2020-2024, la politique extérieure de l'UE concernant les populations autochtones (2016), les conclusions du Conseil sur les populations autochtones (2017) et le consensus de l'UE pour le développement en faveur d'une bonne gouvernance des régimes fonciers et des droits des populations autochtones (2017),

Amendement 31 Sándor Rónai, Maria Arena, István Ujhelyi, Tudor Ciuhodaru, Monika Beňová, Milan Brglez, Sylwia Spurek, Alessandra Moretti, Sara Cerdas, Rovana Plumb, Delara Burkhardt, César Luena

Proposition de résolution Considérant -A (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

considérant que l'année 2020 est l'échéance qui a été fixée pour un certain nombre d'engagements internationaux liés aux forêts, notamment la cible 15.2 des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, qui vise à mettre un terme à la déforestation d'ici à 2020, et l'objectif d'Aichi pour la biodiversité 5, adopté en 2010 dans le cadre de la convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB), qui dispose que «d'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites»; que ces engagements sont encore loin d'être respectés;

Or. en

Amendement 32 Martin Häusling

Proposition de résolution Considérant -A (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-A. considérant que le bon état des forêts et d'autres écosystèmes très riches

en biodiversité et riches en carbone est essentiel pour inverser la tendance à la perte massive de biodiversité et pour limiter le réchauffement planétaire; que la protection et la restauration de ces écosystèmes, aux niveaux européen et mondial, devrait être, en parallèle d'une réduction marquée et rapide des émissions directes de gaz à effet de serre dans tous les secteurs, une priorité fondamentale et spécifique de la réponse de l'Union à l'urgence climatique et environnementale à laquelle le monde fait face;

Or. en

Amendement 33 Nikolaj Villumsen

Proposition de résolution Considérant -A (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-A. considérant que les forêts abritent plus de 75 % de la biodiversité terrestre, faisant de leur protection et de leur restauration un élément clé, non seulement pour enrayer la perte de biodiversité, mais aussi pour lutter contre le réchauffement climatique et l'atténuer;

Or. en

Amendement 34 Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Daniela Rondinelli

Proposition de résolution Considérant -A (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-A. considérant que les forêts couvrent 30 % de la surface terrestre de la planète et abritent 80 % de sa biodiversité,

PE650.715v01-00 16/206 AM\1204822FR.docx

représentant des infrastructures biologiques vitales pour une partie des formes de vie les plus denses et les plus diversifiées de la planète;

Or. en

Amendement 35 Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Daniela Rondinelli

Proposition de résolution Considérant -A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-A bis. considérant que 300 millions de personnes dans le monde vivent en forêt; que les forêts assurent des moyens de subsistance et des revenus à environ 1,6 milliard de personnes à travers le monde, qu'elles sont porteuses de valeurs culturelles, sociales et spirituelles et qu'elles représentent une grande partie des terres traditionnellement habitées par les populations autochtones;

Or. en

Amendement 36 Nikolaj Villumsen

Proposition de résolution Considérant -A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-A bis. considérant que les forêts assurent directement des moyens de subsistance à des millions de personnes, y compris aux populations autochtones et aux communautés locales qui habitent traditionnellement en forêt;

Or. en

Amendement 37 Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Daniela Rondinelli

Proposition de résolution Considérant -A ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-A ter. considérant qu'environ 80 % de la déforestation mondiale est causée par l'expansion de l'agriculture, motivée en particulier par la production et la consommation de produits tels que le soja, l'huile de palme et la viande bovine; que la consommation de l'Union représente environ 10 % de la part mondiale de déforestation incarnée dans la consommation finale totale de produits conduisant à la déforestation; que l'expansion des zones urbaines, le développement des infrastructures et l'extraction minière entraînent également la déforestation;

Or en

Amendement 38 Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Daniela Rondinelli

Proposition de résolution Considérant -A quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-A quater. considérant qu'entre 1990 et 2016, les activités humaines ont entraîné la perte de 1,3 million de kilomètres carrés de forêts, ce qui correspond à la destruction de l'équivalent de 800 terrains de football toutes les heures;

Or. en

Amendement 39 Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Daniela Rondinelli

Proposition de résolution Considérant -A quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-A quinquies. considérant que les forêts primaires sont uniques et irremplaçables et qu'elles sont fortement touchées par la déforestation; que les forêts nouvellement plantées ne peuvent pas remplacer les forêts primaires, dont les stocks de carbone sont élevés et qui se caractérisent par un niveau élevé de protection de la biodiversité et des aspects écologiques uniques;

Or. en

Amendement 40 Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Daniela Rondinelli

Proposition de résolution Considérant -A sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-A sexies. considérant qu'il a été démontré que les forêts naturelles riches en biodiversité sont plus résilientes face aux perturbations naturelles telles que les tempêtes, les organismes nuisibles, les maladies et les sécheresses, dont la fréquence a augmenté du fait de la crise climatique actuelle;

Or. en

Amendement 41 Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Daniela Rondinelli

Proposition de résolution Considérant -A septies (nouveau)

AM\1204822FR.docx 19/206 PE650.715v01-00

Proposition de résolution

Amendement

-A septies. considérant que les émissions liées à l'utilisation et au changement d'utilisation des terres, principalement imputables à la déforestation, sont la deuxième cause du changement climatique, derrière la consommation de combustibles fossiles, et représentent près de 12 % du total des émissions de gaz à effet de serre;

Or. en

Amendement 42 Kateřina Konečná

Proposition de résolution Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que malgré tous les efforts entrepris jusqu'à présent, les politiques actuelles ne sont pas suffisantes pour conserver et faire un usage durable des forêts de la planète;

Amendement

A. considérant que les forêts sont essentielles pour préserver la biodiversité mondiale et le climat, et qu'elles assurent directement des moyens de subsistance à des millions de personnes; que malgré tous les efforts entrepris jusqu'à présent, les politiques actuelles ne sont pas suffisantes pour conserver et faire un usage durable des forêts de la planète et pour protéger les populations autochtones et les communautés locales; que d'autres écosystèmes très riches en biodiversité et riches en carbone sont également en train d'être détruits;

Or. en

Amendement 43 Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution Considérant A

PE650.715v01-00 20/206 AM\1204822FR.docx

Proposition de résolution

A. considérant que malgré tous les efforts entrepris jusqu'à présent, les politiques actuelles ne sont pas suffisantes pour conserver et faire un usage durable des forêts de la planète;

Amendement

A. considérant que les forêts sont essentielles pour préserver la biodiversité mondiale et le climat, et qu'elles assurent directement des moyens de subsistance à des millions de personnes; que malgré tous les efforts entrepris jusqu'à présent, les politiques actuelles ne sont pas suffisantes pour conserver et faire un usage durable des forêts de la planète et pour protéger les populations autochtones et les communautés locales; que d'autres écosystèmes très riches en biodiversité et riches en carbone sont également en train d'être détruits;

Or. en

Amendement 44 Sándor Rónai, Maria Arena, István Ujhelyi, Tudor Ciuhodaru, Monika Beňová, Milan Brglez, Sylwia Spurek, Rovana Plumb, Alessandra Moretti, Sara Cerdas, Delara Burkhardt, César Luena

Proposition de résolution Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que malgré tous les efforts entrepris jusqu'à présent, les politiques actuelles ne sont pas suffisantes pour conserver et faire un usage durable des forêts de la planète;

Amendement

A. considérant que les forêts sont essentielles pour préserver la biodiversité mondiale et le climat et pour assurer directement des moyens de subsistance à des millions de personnes; cependant que malgré tous les efforts entrepris jusqu'à présent, les politiques actuelles ne sont pas suffisantes pour conserver, préserver et faire un usage durable des forêts de la planète et pour protéger les populations autochtones et les communautés locales;

Or. en

Amendement 45

Martin Häusling

Proposition de résolution Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que malgré tous les efforts entrepris jusqu'à présent, les politiques actuelles ne sont pas suffisantes pour conserver et faire un usage durable des forêts de la planète;

Amendement

A. considérant que la déforestation entraîne une immense perte de biodiversité et aggrave le réchauffement planétaire, la déforestation tropicale étant la deuxième source d'émissions de gaz à effet de serre dans le monde; considérant que malgré tous les efforts entrepris jusqu'à présent, les politiques actuelles ne sont pas suffisantes pour conserver et faire un usage durable des forêts de la planète;

Or. en

Amendement 46 Michal Wiezik, Radan Kanev

Proposition de résolution Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que malgré tous les efforts entrepris jusqu'à présent, les politiques actuelles *ne sont pas* suffisantes pour conserver et faire un usage durable des forêts de la planète;

Amendement

A. considérant que malgré tous les efforts entrepris jusqu'à présent, les politiques actuelles, y compris dans l'Union, n'ont pas été suffisantes pour conserver et faire un usage durable des forêts de la planète; qu'en outre la législation de l'Union en matière de la protection de la nature, bien qu'adaptée à l'objectif poursuivi, est insuffisamment appliquée, et que des cas d'exploitation illégale des forêts existent aussi dans l'Union:

Or. en

Amendement 47 Joëlle Mélin

PE650.715v01-00 22/206 AM\1204822FR.docx

Proposition de résolution Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que malgré tous les efforts entrepris jusqu'à présent, les politiques actuelles ne sont pas suffisantes pour conserver et faire un usage durable des forêts de la planète;

Amendement

A. considérant que malgré tous les efforts entrepris *par la communauté internationale* jusqu'à présent, les politiques *de coopération internationales* actuelles ne sont pas suffisantes pour conserver et faire un usage durable des forêts de la planète;

Or. fr

Amendement 48 Nikolaj Villumsen

Proposition de résolution Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que malgré tous les efforts entrepris jusqu'à présent, les politiques actuelles ne sont pas suffisantes pour conserver et faire un usage durable des forêts de la planète;

Amendement

A. considérant que malgré tous les efforts entrepris jusqu'à présent, les politiques actuelles ne sont pas suffisantes pour conserver et faire un usage durable des forêts de la planète ainsi que pour protéger les populations autochtones et les communautés locales;

Or. en

Amendement 49 Anna Zalewska

Proposition de résolution Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que malgré tous les efforts entrepris jusqu'à présent, les politiques *actuelles* ne sont pas *suffisantes*

Amendement

A. considérant que malgré tous les efforts entrepris jusqu'à présent, les politiques *et les cadres juridiques actuels*

AM\1204822FR.docx 23/206 PE650.715v01-00

pour conserver et faire un usage durable des forêts de la planète; ne sont pas *suffisants* pour conserver et faire un usage durable des forêts de la planète;

Or. pl

Amendement 50 Joëlle Mélin

Proposition de résolution Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que les traités ne mentionnent pas expressément les forêts, l'Union européenne ne dispose pas de politique forestière commune; qu'à ce titre la politique forestière demeure donc avant tout une compétence nationale, mais de nombreuses actions européennes ont cependant des incidences sur les forêts de l'Union et des pays tiers;

Or. fr

Amendement 51 Petros Kokkalis

Proposition de résolution Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que les forêts sont des sources uniques de flore et de faune et qu'elles absorbent et stockent une grande partie des émissions de dioxyde de carbone, contribuant ainsi de manière importante à l'atténuation du changement climatique;

Or. el

Amendement 52 Michal Wiezik, Radan Kanev

Proposition de résolution Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que, compte tenu de l'incidence négative de la directive sur les sources d'énergie renouvelables sur les forêts de la planète et de l'Union, il était nécessaire de procéder à sa refonte; que les modifications introduites ne permettront cependant pas de régler ce problème;

Or. en

Amendement 53 María Soraya Rodríguez Ramos, Martin Hojsík, Susana Solís Pérez, Adrián Vázquez Lázara, Catherine Chabaud, Nicolae Ştefănuță, Chrysoula Zacharopoulou

Proposition de résolution Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant qu'une action concertée, ambitieuse et de grande ampleur, étayée par une volonté politique et sociétale, est nécessaire pour protéger et restaurer les forêts de la planète;

Or. en

Amendement 54 Anna Zalewska

Proposition de résolution Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que la politique forestière ainsi que la responsabilité à l'égard des forêts restent de la compétence des États membres, et que les actions de l'UE doivent tenir compte du principe de subsidiarité;

Or. pl

Amendement 55 Anna Zalewska

Proposition de résolution Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A ter. considérant que les arrêts de la Cour ne définissent pas une politique forestière commune ni n'attribuent à l'UE une quelconque nouvelle compétence en la matière;

Or. pl

Amendement 56 Martin Häusling

Proposition de résolution Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que le renforcement des actions de protection des forêts existantes et *la création active et pérenne d'un nouveau couvert forestier* doivent jouer un rôle essentiel dans les politiques de l'UE en matière de durabilité;

Amendement

B. considérant que le renforcement des actions de protection et de restauration des forêts existantes et l'augmentation de la quantité et de la qualité des écosystèmes forestiers aux niveaux européen et mondial doivent jouer un rôle essentiel dans les politiques de l'UE en matière de durabilité; que cela ne peut être réalisé qu'en assurant la cohérence politique entre tous les secteurs et entre les politiques intérieures et extérieures de l'Union, en évaluant avec soin l'incidence

PE650.715v01-00 26/206 AM\1204822FR.docx

de toutes les politiques de l'Union sur la biodiversité et les écosystèmes à l'aide d'un solide test de non-malfaisance;

Or. en

Amendement 57 Petros Kokkalis

Proposition de résolution Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que le renforcement des actions de protection des forêts existantes et la création active et pérenne d'un nouveau couvert forestier doivent jouer un rôle essentiel dans les politiques de l'UE en matière de durabilité;

Amendement

B. considérant que le renforcement des actions de protection des forêts existantes et la création active et pérenne d'un nouveau couvert forestier doivent jouer un rôle essentiel dans les politiques de l'UE en matière de durabilité et que le principe de durabilité devrait être encore renforcé à tous les niveaux, de l'échelon local à l'échelon mondial, afin de préserver la biodiversité, d'atténuer le changement climatique et de lutter contre la désertification;

Or. el

Amendement 58 María Soraya Rodríguez Ramos, Martin Hojsík, Susana Solís Pérez, Catherine Chabaud, Nicolae Ştefănuță, Chrysoula Zacharopoulou, Nils Torvalds, Fredrick Federley

Proposition de résolution Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que le renforcement des actions de protection des forêts existantes et la création active et pérenne d'un nouveau couvert forestier doivent jouer un rôle essentiel dans les politiques de l'UE en matière de durabilité;

Amendement

B. considérant que le renforcement des actions de protection des forêts existantes et la création active et pérenne d'un nouveau couvert forestier doivent jouer un rôle essentiel dans les politiques de l'UE en matière de durabilité; *que l'Union devrait*

AM\1204822FR.docx 27/206 PE650.715v01-00

continuer à intégrer des objectifs en matière de biodiversité dans ses politiques forestières et ses autres politiques, comme indiqué dans le pacte vert pour l'Europe;

Or. en

Amendement 59

Sándor Rónai, Maria Arena, István Ujhelyi, Tudor Ciuhodaru, Monika Beňová, Milan Brglez, Łukasz Kohut, Sylwia Spurek, Rovana Plumb, Alessandra Moretti, Sara Cerdas, Delara Burkhardt, César Luena

Proposition de résolution Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que le renforcement des actions de protection des forêts existantes et la *création* active et pérenne d'un nouveau couvert forestier doivent jouer un rôle essentiel dans les politiques de l'UE en matière de durabilité;

Amendement

B. considérant que les forêts nouvellement plantées ne peuvent pas remplacer les forêts primaires; que le renforcement des actions de protection des forêts existantes et la restauration active et pérenne de l'intégrité des écosystèmes forestiers avant la création d'un nouveau couvert forestier doivent jouer un rôle essentiel dans les politiques de l'UE en matière de durabilité;

Or. en

Amendement 60 Michal Wiezik, Róża Thun und Hohenstein, Radan Kanev

Proposition de résolution Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que le renforcement des actions de protection des forêts existantes *et* la création active et pérenne d'un nouveau couvert forestier doivent jouer un rôle essentiel dans les politiques de l'UE en matière de durabilité;

Amendement

B. considérant que le renforcement des actions de protection *et de restauration* des forêts existantes *ainsi que* la création d'un nouveau couvert forestier *et agroforestier le cas échéant, en prenant en considération la végétation de référence à haute valeur naturelle, par exemple les*

PE650.715v01-00 28/206 AM\1204822FR.docx

zones humides, les zones tourbeuses et les prairies, doivent jouer un rôle essentiel dans les politiques de l'UE en matière de durabilité;

Or. en

Amendement 61 Edina Tóth, András Gyürk

Proposition de résolution Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que le renforcement des actions de protection des forêts existantes et la création active et pérenne d'un nouveau couvert forestier doivent jouer un rôle essentiel dans les politiques de l'UE en matière de durabilité;

Amendement

B. considérant que le renforcement des actions de protection des forêts existantes et la création active et pérenne d'un nouveau couvert forestier doivent jouer un rôle essentiel dans les politiques de l'UE en matière de durabilité *et dans l'atteinte des objectifs du pacte vert pour l'Europe*;

Or. en

Amendement 62 Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que le renforcement des actions de protection des forêts existantes et la *création* active et pérenne d'un nouveau couvert forestier doivent jouer un rôle essentiel dans les politiques de l'UE en matière de durabilité;

Amendement

B. considérant que le renforcement des actions de protection des forêts existantes et la *restauration* active et pérenne *de l'intégrité des écosystèmes forestiers avant la création* d'un nouveau couvert forestier doivent jouer un rôle essentiel dans les politiques de l'UE en matière de durabilité;

Or. en

Amendement 63 Kateřina Konečná

Proposition de résolution Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que le renforcement des actions de protection des forêts existantes et la *création* active et pérenne d'un nouveau couvert forestier doivent jouer un rôle essentiel dans les politiques de l'UE en matière de durabilité;

Amendement

B. considérant que le renforcement des actions de protection des forêts existantes et la *restauration* active et pérenne *de l'intégrité des écosystèmes forestiers avant la création* d'un nouveau couvert forestier doivent jouer un rôle essentiel dans les politiques de l'UE en matière de durabilité;

Or. en

Amendement 64 Nikolaj Villumsen

Proposition de résolution Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que le renforcement des actions de protection des forêts existantes et *la création* active et pérenne d'un nouveau couvert forestier doivent jouer un rôle essentiel dans les politiques de l'UE en matière de durabilité;

Amendement

B. considérant que le renforcement, dans un premier temps, des actions de protection des forêts existantes et de restauration active et pérenne des écosystèmes forestiers et, dans un second temps, des actions de création d'un nouveau couvert forestier doivent jouer un rôle essentiel dans les politiques de l'UE en matière de durabilité;

Or. en

Amendement 65 Joëlle Mélin

Proposition de résolution Considérant B

PE650.715v01-00 30/206 AM\1204822FR.docx

Proposition de résolution

B. considérant que le renforcement des actions de protection des forêts existantes et la création active et pérenne d'un nouveau couvert forestier doivent jouer un rôle essentiel dans les politiques *de l'UE* en matière de durabilité;

Amendement

B. considérant que le renforcement des actions de protection des forêts existantes et la création active et pérenne d'un nouveau couvert forestier doivent jouer un rôle essentiel dans les politiques *des Etats membres* en matière de durabilité;

Or. fr

Amendement 66 María Soraya Rodríguez Ramos, Martin Hojsík, Susana Solís Pérez, Adrián Vázquez Lázara, Catherine Chabaud, Nicolae Ştefănuță, Chrysoula Zacharopoulou, Fredrick Federley

Proposition de résolution Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant qu'entre 1990 et 2016, les forêts de la planète ont perdu une surface de 1,3 million de kilomètres carrés, avec des effets destructeurs sur la biodiversité, le climat, les populations et l'économie; que les forêts assurent des moyens de subsistance à environ 25 % de la population mondiale et qu'elles sont porteuses de valeurs culturelles, sociales et spirituelles irremplaçables;

Or. en

Amendement 67 María Soraya Rodríguez Ramos, Martin Hojsík, Susana Solís Pérez, Catherine Chabaud, Nicolae Ștefănuță, Chrysoula Zacharopoulou, Fredrick Federley

Proposition de résolution Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B ter. considérant que les 17 objectifs de développement durable (ODD) sont

intégrés et indivisibles; que les progrès vers une agriculture durable, la sécurité alimentaire et une gestion durable des forêts, qui sont des éléments essentiels des ODD, devraient être réalisés de manière simultanée;

Or. en

Amendement 68 María Soraya Rodríguez Ramos, Martin Hojsík, Susana Solís Pérez, Adrián Vázquez Lázara, Catherine Chabaud, Nicolae Ştefănuță, Chrysoula Zacharopoulou, Nils Torvalds, Fredrick Federley

Proposition de résolution Considérant B quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B quater. considérant que les forêts contribuent aux mesures d'adaptation au changement climatique, d'atténuation de ses effets et de réduction du risque de catastrophes au moyen de solutions fondées sur la nature; que l'augmentation des investissements dans les solutions fondées sur la nature est un des moyens les plus rentables de lutter contre les émissions et de protéger les écosystèmes vitaux tout en améliorant les conditions de vie, la résilience et la sécurité alimentaire;

Or. en

Amendement 69 María Soraya Rodríguez Ramos, Martin Hojsík, Susana Solís Pérez, Catherine Chabaud, Nicolae Ștefănuță, Chrysoula Zacharopoulou, Fredrick Federley

Proposition de résolution Considérant B quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B quinquies. considérant qu'il existe des

PE650.715v01-00 32/206 AM\1204822FR.docx

exemples probants montrant qu'il est possible d'augmenter la productivité agricole et la sécurité alimentaire tout en mettant un terme à la déforestation, voire en inversant le phénomène; que, d'après la FAO, une planification intégrée des terres est essentielle pour équilibrer les différentes utilisations des terres, avec le soutien des bons instruments politiques pour promouvoir des forêts et une agriculture durables;

Or. en

Amendement 70 María Soraya Rodríguez Ramos, Martin Hojsík, Susana Solís Pérez, Catherine Chabaud, Nicolae Ștefănuță, Chrysoula Zacharopoulou, Fredrick Federley

Proposition de résolution Considérant B sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B sexies. considérant que, selon la FAO, l'agriculture reste l'un des principaux facteurs de la déforestation mondiale et qu'il est urgent de travailler en étroite collaboration avec les pays partenaires de l'Union et différentes parties prenantes pour trouver des interactions innovantes et positives entre la sécurité alimentaire, l'agriculture durable et l'exploitation forestière;

Or. en

Amendement 71 Martin Häusling

Proposition de résolution Considérant C

Proposition de résolution

Amendement

C. considérant que l'UE a *aussi*

C. considérant que l'UE a contribué

AM\1204822FR.docx 33/206 PE650.715v01-00

contribué *indirectement* à la déforestation *et* à la dégradation des forêts de la planète, entre autres par la consommation de produits liés à la déforestation;

directement à la déforestation, à la dégradation et à la conversion des forêts de la planète et d'autres écosystèmes naturels ainsi qu'aux violations des droits de l'homme qui y sont liées, entre autres par la consommation et le commerce de produits et de matières premières liés à la déforestation et à la dégradation des écosystèmes, par le manque d'intégrité environnementale de sa politique actuelle en matière de bioénergie et par la fourniture de financements et d'investissements privés à des entreprises directement ou indirectement liées à la destruction ou à la dégradation des forêts et des autres écosystèmes naturels;

Or. en

Amendement 72 Sándor Rónai, Maria Arena, István Ujhelyi, Tudor Ciuhodaru, Monika Beňová, Milan Brglez, Sylwia Spurek, Rovana Plumb, Alessandra Moretti, Sara Cerdas, Delara Burkhardt, César Luena

Proposition de résolution Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que l'UE a aussi contribué indirectement à la déforestation et à la dégradation des forêts de la planète, entre autres par la consommation de produits liés à la déforestation;

Amendement

C. considérant que l'UE a aussi contribué indirectement à la déforestation et à la dégradation des forêts de la planète, entre autres par la consommation de produits liés à la déforestation; que la consommation de l'Union représente environ 10 % de la part mondiale de déforestation incarnée dans la consommation finale totale de produits tels que l'huile de palme, la viande bovine, le soja, le cacao, le maïs, le bois, notamment le bois de chauffage utilisé à des fins énergétiques, et le caoutchouc;

Or. en

Amendement 73 Kateřina Konečná

Proposition de résolution Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que l'UE a aussi contribué *indirectement* à la déforestation et à la dégradation des forêts de la planète, entre autres par la consommation de produits liés à la déforestation;

Amendement

C. considérant que l'UE a aussi contribué directement à la déforestation et à la dégradation des forêts de la planète ainsi qu'à la conversion et à la dégradation d'autres écosystèmes naturels et aux violations des droits de l'homme qui y sont liées, entre autres par la consommation de produits liés à la déforestation, mais aussi par ses financements et investissements;

Or. en

Amendement 74 Joëlle Mélin

Proposition de résolution Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que l'UE a aussi contribué indirectement à la déforestation et à la dégradation des forêts de la planète, entre autres par la consommation de produits liés à la déforestation;

Amendement

C. considérant que l'UE a aussi contribué indirectement à la déforestation et à la dégradation des forêts de la planète, entre autres par la consommation de produits liés à la déforestation et par les traités de libre-échange que l'UE conclut avec des pays tiers pratiquant la déforestation comme modèle économique;

Or. fr

Amendement 75 Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution Considérant C

AM\1204822FR.docx 35/206 PE650.715v01-00

Proposition de résolution

C. considérant que l'UE a aussi contribué *indirectement* à la déforestation et à la dégradation des forêts de la planète, entre autres par la consommation de produits *liés à la déforestation*;

Amendement

C. considérant que l'UE a aussi contribué directement à la déforestation et à la dégradation des forêts de la planète ainsi qu'à la conversion et à la dégradation d'autres écosystèmes naturels et aux violations des droits de l'homme qui y sont liées, entre autres par la consommation de produits, mais aussi par ses financements et investissements;

Or. en

Amendement 76 María Soraya Rodríguez Ramos, Martin Hojsík, Susana Solís Pérez, Catherine Chabaud, Nicolae Ștefănuță, Chrysoula Zacharopoulou, Fredrick Federley

Proposition de résolution Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que l'UE a aussi contribué indirectement à la déforestation et à la dégradation des forêts de la planète, entre autres par la consommation de produits liés à la déforestation;

Amendement

C. considérant que l'UE a aussi contribué indirectement à la déforestation et à la dégradation des forêts de la planète, entre autres par la consommation de produits liés à la déforestation; que la consommation de l'Union représente 10 % de la part mondiale de déforestation;

Or. en

Amendement 77 Anja Hazekamp

Proposition de résolution Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que l'UE a *aussi* contribué indirectement à la déforestation et à la dégradation des forêts de la planète,

Amendement

C. considérant que l'UE a contribué *directement et* indirectement à la déforestation et à la dégradation des forêts

PE650.715v01-00 36/206 AM\1204822FR.docx

entre autres par la consommation de produits liés à la déforestation; de la planète, entre autres *par des pratiques agricoles*, par la consommation de produits liés à la déforestation *ainsi que par des investissements et par des accords commerciaux*;

Or. en

Amendement 78 Nikolaj Villumsen

Proposition de résolution Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que l'UE a *aussi* contribué indirectement à la déforestation et à la dégradation des forêts de la planète, entre autres par la consommation de produits liés à la déforestation;

Amendement

C. considérant que l'UE a contribué indirectement à la déforestation et à la dégradation des forêts de la planète, entre autres par *les pratiques agricoles, par* la consommation de produits liés à la déforestation *ainsi que par des investissements et par des accords commerciaux*;

Or. en

Amendement 79 César Luena

Proposition de résolution Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que l'UE a *aussi* contribué *indirectement* à la déforestation et à la dégradation des forêts de la planète, entre autres par la consommation de produits liés à la déforestation;

Amendement

C. considérant que l'UE a contribué à la déforestation et à la dégradation des forêts de la planète, entre autres par la consommation de produits liés à la déforestation, l'Union étant le consommateur final de 10 % des produits qui y sont associés;

Or. es

Amendement 80 Nikolaj Villumsen

Proposition de résolution Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que l'UE a *aussi* contribué indirectement à la déforestation *et* à la dégradation des forêts de la planète, entre autres par la consommation de produits liés à la déforestation;

Amendement

C. considérant que l'UE a contribué à la fois directement et indirectement à la déforestation, à la dégradation et à la conversion des forêts de la planète, entre autres par la consommation de produits liés à la déforestation;

Or. en

Amendement 81 Martin Häusling

Proposition de résolution Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que le rapport de l'Agence européenne pour l'environnement intitulé «L'environnement en Europe – État et perspectives 2020» a également averti que l'Union manquera certainement la majorité de ses propres cibles et objectifs environnementaux pour 2020 et a souligné en particulier que les forêts d'Europe sont encore soumises à de nombreuses pressions anthropiques, telles qu'une gestion intensive des forêts, la pollution, le changement climatique et des espèces exotiques envahissantes;

Or. en

Amendement 82

PE650.715v01-00 38/206 AM\1204822FR.docx

María Soraya Rodríguez Ramos, Martin Hojsík, Susana Solís Pérez, Adrián Vázquez Lázara, Catherine Chabaud, Nicolae Ştefănuță, Chrysoula Zacharopoulou, Nils Torvalds, Fredrick Federley

Proposition de résolution Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que les populations autochtones, les communautés locales et les défenseurs de l'environnement sont soumis à un nombre croissant de menaces et d'intimidations et subissent des violations des droits de l'homme dans le cadre de leurs actions visant à protéger leurs forêts, leurs terres et leur environnement; que les droits fonciers présupposent que les populations autochtones et les communautés locales doivent s'engager elles-mêmes pour une conservation participative des forêts;

Or. en

Amendement 83 Nikolaj Villumsen

Proposition de résolution Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant qu'en contribuant à la déforestation, à la dégradation et à la conversion des forêts de la planète, l'Union participe à l'exacerbation des menaces qui pèsent sur les populations autochtones et les communautés locales, qui subissent des violations des droits de l'homme, des attaques et des assassinats en réponse à leurs actions visant à protéger leurs forêts, leurs terres et leur environnement;

Amendement 84 Sándor Rónai, Tudor Ciuhodaru, Monika Beňová, Milan Brglez, Sylwia Spurek, Rovana Plumb, Alessandra Moretti, Sara Cerdas, István Ujhelyi, Maria Arena, Delara Burkhardt, César Luena

Proposition de résolution Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant qu'une récente enquête de Global Witness a révélé qu'entre 2013 et 2019, des institutions financières basées dans l'Union ont soutenu et ont constitué la principale source internationale de financement, à hauteur de 7 milliards d'euros, de six entreprises agroalimentaires liées à la destruction de forêts en Amazonie, dans le bassin du Congo et en Papouasie-Nouvelle-Guinée l'bis;

1 bis

https://www.globalwitness.org/en/campaig ns/forests/why-eu-action-tackledeforestation-should-not-let-financehook/

Or. en

Amendement 85 Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que les populations autochtones et les communautés locales sont soumises à un nombre croissant de menaces et subissent des violations des droits de l'homme dans le cadre de leurs actions visant à protéger leurs forêts,

PE650.715v01-00 40/206 AM\1204822FR.docx

leurs terres et leur environnement;

Or. en

Amendement 86 Kateřina Konečná

Proposition de résolution Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que les populations autochtones et les communautés locales sont soumises à un nombre croissant de menaces et subissent des violations des droits de l'homme dans le cadre de leurs actions visant à protéger leurs forêts, leurs terres et leur environnement;

Or. en

Amendement 87 Michal Wiezik, Radan Kanev

Proposition de résolution Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant qu'on observe une augmentation de la pression exercée non seulement sur les forêts tropicales, mais aussi sur les forêts boréales;

Or. en

Amendement 88 Michal Wiezik, Róża Thun und Hohenstein

Proposition de résolution Considérant C ter (nouveau) Proposition de résolution

Amendement

C ter. considérant que les interventions humaines dans des régions en grande partie non perturbées ont une incidence sur la biodiversité et sur les processus naturels dans ces régions, y compris la circulation naturelle des virus, et peut entraîner une transmission de ces virus à la population humaine; que le pangolin, l'une des espèces subissant le plus de commerce illégal, est soupçonné d'être un hôte intermédiaire du coronavirus;

Or. en

Amendement 89 Sándor Rónai, Tudor Ciuhodaru, Monika Beňová, Milan Brglez, Sylwia Spurek, Rovana Plumb, Alessandra Moretti, Sara Cerdas, István Ujhelyi, Maria Arena, Delara Burkhardt, César Luena

Proposition de résolution Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C ter. considérant que les engagements volontaires actuellement pris par des entreprises et des banques de lutter contre la déforestation n'ont pas réussi à entraîner le changement de comportement nécessaire pour arrêter cette destruction environnementale désastreuse;

Or. en

Amendement 90 Michal Wiezik, Radan Kanev

Proposition de résolution Considérant C quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C quater. considérant que les

PE650.715v01-00 42/206 AM\1204822FR.docx

dispositions applicables de la directive européenne sur les sources d'énergie renouvelables sont fondées sur le postulat que les cultures dédiées aux usages énergétiques sont durables, neutres pour le climat et permettent le renouvellement de la source d'énergie dans un délai pertinent; que ce postulat est erroné;

Or. en

Amendement 91 Martin Häusling

Proposition de résolution Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que des mesures seront nécessaires à tous les niveaux, de même que des investissements considérables, pour une protection plus efficace des forêts de la planète;

Amendement

D. considérant qu'une application plus stricte de la législation actuelle et l'adoption de nouvelles dispositions réglementaires seront nécessaires à tous les niveaux, de même que des investissements considérables, pour une protection plus efficace des forêts et des autres écosystèmes naturels;

Or. en

Amendement 92 Joëlle Mélin

Proposition de résolution Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que des mesures *seront* nécessaires à tous les niveaux, de même que des investissements *considérables*, pour une protection plus efficace des forêts de la planète;

Amendement

D. considérant que *les pays membres* de la communauté internationale devront coopérer afin de prendre des mesures concrètes et nécessaires à tous les niveaux, de même que des investissements indispensables, pour une protection plus efficace des forêts de la planète;

AM\1204822FR.docx 43/206 PE650.715v01-00

Amendement 93

Sándor Rónai, Tudor Ciuhodaru, Monika Beňová, Milan Brglez, Sylwia Spurek, Rovana Plumb, Alessandra Moretti, Sara Cerdas, István Ujhelyi, Maria Arena, Delara Burkhardt, César Luena

Proposition de résolution Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que des mesures seront nécessaires à tous les niveaux, de même que des investissements considérables, pour une protection plus efficace des forêts de la planète;

Amendement

D. considérant que des mesures, y compris des mesures réglementaires, seront nécessaires à tous les niveaux, de même que des investissements considérables, pour une protection plus efficace des forêts de la planète;

Or. en

Amendement 94 María Soraya Rodríguez Ramos, Martin Hojsík, Susana Solís Pérez, Adrián Vázquez Lázara, Catherine Chabaud, Nicolae Ştefănuță, Chrysoula Zacharopoulou

Proposition de résolution Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que des mesures seront nécessaires à tous les niveaux, de même que des investissements considérables, pour une protection plus efficace des forêts de la planète;

Amendement

D. considérant que des mesures seront nécessaires à tous les niveaux, de même que des investissements *publics et privés* considérables, pour une protection plus efficace des forêts de la planète;

Or. en

Amendement 95 Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Daniela Rondinelli

Proposition de résolution

PE650.715v01-00 44/206 AM\1204822FR.docx

Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que, d'après de récentes enquêtes, des institutions financières basées dans l'Union ont été la principale source de financement de six entreprises agroalimentaires clés impliquées dans la destruction de forêts essentielles pour le climat au Brésil, dans le bassin du Congo et en Papouasie-Nouvelle-Guinée; que des flux financiers internationaux secrets et un manque de diligence des banques et des investisseurs ont été définis comme les principaux obstacles pour garantir des chaînes d'approvisionnement «zéro déforestation» et pour faire respecter les droits de l'homme:

Or. en

Amendement 96 Tudor Ciuhodaru

Proposition de résolution Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que le reboisement, la restauration de forêts existantes dégradées et l'accroissement du couvert arboré dans les paysages cultivés au moyen de l'agroforesterie représentent les seules sources disponibles d'émissions négatives susceptibles de contribuer de façon significative à la réalisation des objectifs de l'accord de Paris;

Or. ro

Amendement 97 Sándor Rónai, Tudor Ciuhodaru, Monika Beňová, Milan Brglez, Sylwia Spurek,

Rovana Plumb, Alessandra Moretti, Sara Cerdas, István Ujhelyi, Maria Arena, Delara Burkhardt, César Luena

Proposition de résolution Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que les populations autochtones et les communautés locales sont soumises à un nombre croissant de menaces et subissent des violations des droits de l'homme dans le cadre de leurs actions visant à protéger leurs forêts, leurs terres et leur environnement;

Or. en

Amendement 98 Antoni Comín i Oliveres

Proposition de résolution Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant qu'une protection accrue des forêts offre des opportunités de développement économique, notamment au niveau des communautés locales;

Amendement

E. considérant qu'une protection accrue des forêts offre des opportunités de développement économique, notamment au niveau des communautés locales; que les forêts remplissent une fonction thérapeutique, avec des conséquences positives directes sur la santé humaine et la qualité de vie, et pourraient donc également contribuer au développement socio-économique des zones rurales;

Or. en

Amendement 99 Martin Häusling

Proposition de résolution Considérant E

PE650.715v01-00 46/206 AM\1204822FR.docx

Proposition de résolution

E. considérant qu'une protection *accrue* des forêts *offre* des opportunités de développement économique, notamment au niveau des communautés locales;

Amendement

E. considérant qu'une protection et une restauration accrues des forêts et des autres écosystèmes naturels préservent les moyens de subsistance des populations autochtones et des communautés locales et offrent des opportunités de développement économique et de création d'emplois, notamment au niveau des communautés locales;

Or. en

Amendement 100

Sándor Rónai, Tudor Ciuhodaru, Monika Beňová, Milan Brglez, Łukasz Kohut, Sylwia Spurek, Rovana Plumb, Alessandra Moretti, Sara Cerdas, István Ujhelyi, Maria Arena, Delara Burkhardt, César Luena

Proposition de résolution Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant qu'une protection accrue des forêts offre des opportunités de développement économique, notamment au niveau des communautés locales;

Amendement

E. considérant qu'une protection accrue des forêts et des autres écosystèmes naturels protège les cultures ainsi que les moyens de subsistance des populations autochtones et des communautés locales et offre des opportunités de développement économique, notamment au niveau des communautés locales;

Or. en

Amendement 101 Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant qu'une protection accrue des forêts offre des opportunités de

Amendement

E. considérant qu'une protection accrue des forêts *et des autres écosystèmes*

AM\1204822FR.docx 47/206 PE650.715v01-00

développement économique, notamment au niveau des communautés locales;

naturels protège les cultures ainsi que les moyens de subsistance des populations autochtones et des communautés locales et offre des opportunités de développement économique, notamment au niveau des communautés locales;

Or. en

Amendement 102 Kateřina Konečná

Proposition de résolution Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant qu'une protection accrue des forêts offre des opportunités de développement économique, notamment au niveau des communautés locales;

Amendement

E. considérant qu'une protection accrue des forêts et des autres écosystèmes naturels protège les cultures ainsi que les moyens de subsistance des populations autochtones et des communautés locales et offre des opportunités de développement économique, notamment au niveau des communautés locales;

Or. en

Amendement 103 Anna Zalewska

Proposition de résolution Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant qu'une protection accrue des forêts offre des opportunités de développement économique, notamment au niveau des communautés locales;

Amendement

E. considérant qu'une protection accrue, *tant passive qu'active*, des forêts offre des opportunités de développement économique *grâce à la gestion durable des forêts*, notamment au niveau des communautés locales;

Or. pl

PE650.715v01-00 48/206 AM\1204822FR.docx

Amendement 104 César Luena

Proposition de résolution Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant qu'une protection accrue des forêts offre des opportunités de développement économique, notamment au niveau des communautés locales;

Amendement

E. considérant qu'une protection accrue des forêts offre des opportunités de développement économique, notamment au niveau des communautés locales, et d'atténuation du changement climatique;

Or. es

Amendement 105 Nikolaj Villumsen

Proposition de résolution Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant qu'une protection accrue des forêts offre des opportunités de développement économique, notamment au niveau des communautés locales;

Amendement

E. considérant qu'une protection accrue des forêts offre des opportunités de développement économique, notamment *pour les populations autochtones et* au niveau des communautés locales;

Or. en

Amendement 106 Joëlle Mélin

Proposition de résolution Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant qu'une protection accrue des forêts offre des opportunités de développement économique, notamment au

Amendement

E. considérant qu'une protection accrue *et une gestion saine* des forêts offre des opportunités de développement économique, notamment au niveau des

AM\1204822FR.docx 49/206 PE650.715v01-00

communautés locales;

Or. fr

Amendement 107 Adam Jarubas, Bartosz Arłukowicz, Ewa Kopacz

Proposition de résolution Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant qu'une *protection accrue* des forêts offre des opportunités de développement économique, notamment au niveau des communautés locales;

Amendement

E. considérant qu'une *gestion durable et multifonctionnelle* des forêts offre des opportunités de développement économique, notamment au niveau des communautés locales;

Or. en

Amendement 108 María Soraya Rodríguez Ramos, Martin Hojsík, Susana Solís Pérez, Adrián Vázquez Lázara, Catherine Chabaud, Nicolae Ştefănuță, Chrysoula Zacharopoulou

Proposition de résolution Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant qu'une protection accrue des forêts offre des opportunités de développement économique, notamment au niveau des communautés locales;

Amendement

E. considérant qu'une protection accrue des forêts offre des opportunités de développement économique *et social*, notamment au niveau des communautés locales;

Or. en

Amendement 109 Michal Wiezik, Róża Thun und Hohenstein, Radan Kanev

Proposition de résolution Considérant E bis (nouveau)

PE650.715v01-00 50/206 AM\1204822FR.docx

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que les forêts de mangrove rendent des services écosystémiques essentiels, car elles stockent de grandes quantités de carbone, représentent d'importants lieux de frai pour de nombreuses espèces de poissons des récifs coralliens, et protègent les récifs coralliens des charges excessives en nutriments et des sédiments et les zones côtières des inondations; que jusqu'à une époque récente, les forêts de mangrove couvraient près des trois quarts des côtes tropicales, et que plus de la moitié d'entre elles ont été détruites à cause de l'aménagement du littoral, de l'aquaculture, de la pollution et d'une utilisation non durable;

Or. en

Amendement 110 Tudor Ciuhodaru

Proposition de résolution Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que la protection des forêts existantes et une augmentation durable du couvert forestier peuvent apporter des moyens de subsistance, accroître les revenus des communautés locales et permettre le développement de bioéconomies durables; que les forêts représentent un secteur économique vert prometteur, avec la possibilité de créer entre 10 et 16 millions d'emplois dans le monde;

Or. ro

Amendement 111 Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Daniela Rondinelli

Proposition de résolution Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que les forêts sont un puits naturel essentiel pour absorber et éliminer les gaz à effet de serre; qu'il est par conséquent essentiel de protéger et de restaurer les forêts riches en biodiversité afin d'atteindre l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 et de lutter contre la crise climatique;

Or. en

Amendement 112 Nikolaj Villumsen

Proposition de résolution Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que le changement climatique, y compris la perte mondiale de biodiversité, ainsi que la destruction et la modification d'habitats naturels, notamment des forêts, augmentent considérablement le risque de nouvelles zoonoses;

Or. en

Amendement 113 Sándor Rónai, Maria Arena, Łukasz Kohut, Sara Cerdas, Alessandra Moretti, Rovana Plumb, Sylwia Spurek, István Ujhelyi, Milan Brglez, Monika Beňová, Tudor Ciuhodaru, Delara Burkhardt, César Luena

Proposition de résolution Considérant E bis (nouveau)

PE650.715v01-00 52/206 AM\1204822FR.docx

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que le risque que des pathogènes tels que des virus se transmettent des animaux sauvages et domestiques aux humains peut être augmenté par la destruction et la modification des écosystèmes naturels;

Or. en

Amendement 114 Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que le risque que des pathogènes tels que des virus se transmettent des animaux sauvages et domestiques aux humains peut être augmenté par la destruction et la modification des écosystèmes naturels;

Or. en

Amendement 115 Kateřina Konečná

Proposition de résolution Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que le risque que des pathogènes tels que des virus se transmettent des animaux sauvages et domestiques aux humains peut être augmenté par la destruction et la modification des écosystèmes naturels;

Amendement 116 Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Daniela Rondinelli

Proposition de résolution Considérant E ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E ter. considérant que la déforestation et la perturbation des forêts ont de graves incidences sur les habitats de la faune sauvage et entraînent une augmentation des contacts entre les animaux sauvages, les humains et les animaux domestiques, ce qui aggrave le risque d'apparition de nouvelles épidémies et pandémies provenant de la faune sauvage; que plus des deux tiers des maladies infectieuses émergentes proviennent d'animaux dont, en grande majorité, des animaux sauvages;

Or. en

Amendement 117 Michal Wiezik, Radan Kanev

Proposition de résolution Considérant E ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E ter. considérant que la conversion des forêts de mangrove est responsable de 10 % des émissions de carbone liées à la déforestation, alors que les mangroves ne représentent que 0,7 % des forêts tropicales lbis;

Or. en

PE650.715v01-00 54/206 AM\1204822FR.docx

^{1 bis} Daniel C. Donato et al., 2011: Mangroves among the most carbon-rich forest in the tropics. Nature Geoscience

Amendement 118 Sándor Rónai, Tudor Ciuhodaru, Monika Beňová, Milan Brglez, Maria Arena, István Ujhelyi, Sara Cerdas, Alessandra Moretti, Rovana Plumb, Sylwia Spurek, Delara Burkhardt, César Luena

Proposition de résolution Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que le montant du financement consacré par l'UE *aux* forêts et à la gestion durable des forêts dans les pays partenaires est insuffisant, vu l'ampleur du problème;

Amendement

F. considérant que le montant du financement consacré par l'UE à la protection et à la restauration des forêts et à la gestion durable des forêts dans les pays partenaires est insuffisant, vu l'ampleur du problème; que la protection, la restauration et la gestion durable des écosystèmes naturels, ainsi que leurs cobénéfices liés et leurs aspects relatifs aux droits de l'homme, doivent être mieux intégrés aux mécanismes de financement de l'Union:

Or. en

Amendement 119 Kateřina Konečná

Proposition de résolution Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que le montant du financement consacré par l'UE aux forêts et à la gestion durable des forêts dans les pays partenaires est insuffisant, vu l'ampleur du problème;

Amendement

F. considérant que le montant du financement consacré par l'UE aux forêts et à la gestion durable des forêts dans les pays partenaires est insuffisant, vu l'ampleur du problème; que la protection et la gestion durable des écosystèmes naturels, ainsi que leurs co-bénéfices liés et leurs aspects relatifs aux droits de l'homme, doivent être mieux intégrés aux mécanismes de financement de l'Union;

Amendement 120 Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que le montant du financement consacré par l'UE aux forêts et à la gestion durable des forêts dans les pays partenaires est insuffisant, vu l'ampleur du problème;

Amendement

F. considérant que le montant du financement consacré par l'UE aux forêts et à la gestion durable des forêts dans les pays partenaires est insuffisant, vu l'ampleur du problème; que la protection et la gestion durable des écosystèmes naturels, ainsi que leurs co-bénéfices liés et leurs aspects relatifs aux droits de l'homme, doivent être mieux intégrés aux mécanismes de financement de l'Union;

Or. en

Amendement 121 María Soraya Rodríguez Ramos, Martin Hojsík, Susana Solís Pérez, Adrián Vázquez Lázara, Catherine Chabaud, Nicolae Ștefănuță, Chrysoula Zacharopoulou, Nils Torvalds, Fredrick Federley

Proposition de résolution Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que le montant du financement consacré par l'UE aux forêts et à la gestion durable des forêts dans les pays partenaires est insuffisant, vu l'ampleur du problème;

Amendement

F. considérant que le montant du financement consacré par l'UE aux forêts et à la gestion durable des forêts dans les pays partenaires est insuffisant, vu l'ampleur du problème; que la protection et la gestion durable des écosystèmes naturels, ainsi que leurs co-bénéfices et leurs aspects relatifs aux droits de l'homme, doivent être mieux intégrés aux mécanismes de financement de l'Union;

Amendement 122 Nikolaj Villumsen

Proposition de résolution Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que le montant du financement consacré par l'UE aux forêts et à la gestion durable des forêts dans les pays partenaires est insuffisant, vu l'ampleur du problème;

Amendement

F. considérant que le montant du financement consacré par l'UE aux forêts et à la gestion durable des forêts dans les pays partenaires est insuffisant, vu l'ampleur du problème; que l'objectif de protéger et de restaurer les écosystèmes naturels, y compris les forêts, doit être mieux intégré dans tous les programmes pertinents de l'Union;

Or. en

Amendement 123 Joëlle Mélin

Proposition de résolution Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que *le montant du financement consacré par l'UE aux forêts et* à la gestion durable des forêts dans les pays partenaires *est insuffisant*, vu l'ampleur du problème;

Amendement

F. considérant que *l'UE participe déjà financièrement* à la gestion durable des forêts dans les pays partenaires, *que ce financement ne peut pas être la seule action extérieure de l'UE*, vu l'ampleur du problème;

Or. fr

Amendement 124 César Luena

Proposition de résolution Considérant F

Proposition de résolution

Amendement

AM\1204822FR.docx 57/206 PE650.715v01-00

- F. considérant que le montant du financement consacré par l'UE *aux* forêts et à la gestion durable des forêts dans les pays partenaires est insuffisant, vu l'ampleur du problème;
- F. considérant que le montant du financement consacré par l'UE à la préservation des forêts et à la gestion durable des forêts dans les pays partenaires est insuffisant, vu l'ampleur du problème;

Or. es

Amendement 125

Sándor Rónai, Tudor Ciuhodaru, Sylwia Spurek, Rovana Plumb, Alessandra Moretti, István Ujhelyi, Maria Arena, Monika Beňová, Delara Burkhardt, César Luena

Proposition de résolution Considérant G

Proposition de résolution

Amendement

G. considérant que l'UE dispose d'une expertise dans le domaine de la gestion durable des forêts et de l'aide au renforcement des capacités dans d'autres pays;

supprimé

Or. en

Amendement 126 Martin Häusling

Proposition de résolution Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que *l'UE dispose d'une* expertise dans le domaine de la gestion durable des forêts et de l'aide au renforcement des capacités dans d'autres pays;

Amendement

G. considérant que la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour les forêts n'a pour l'instant pas conduit à une amélioration significative de l'état de conservation des habitats et des espèces forestiers en Europe; que des enseignements doivent en être tirés pour garantir que la gestion durable des forêts améliore sensiblement la biodiversité et la résilience des forêts et pour renforcer les capacités à cet égard, en particulier pour les pays tiers;

PE650.715v01-00 58/206 AM\1204822FR.docx

Amendement 127 Michal Wiezik, Radan Kanev

Proposition de résolution Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que l'UE dispose d'une expertise dans le domaine de la gestion durable des forêts et de l'aide au renforcement des capacités dans d'autres pays;

Amendement

G. considérant que l'UE a une longue tradition de gestion des forêts; que la majorité de ses forêts sont gérées et que l'intensification de leur gestion est préoccupante et va à l'encontre des objectifs en matière de climat et de biodiversité; que l'Union pourrait investir dans le renforcement des capacités pour une gestion proche de la nature et durable;

Or. en

Amendement 128 Adam Jarubas, Bartosz Arłukowicz, Ewa Kopacz

Proposition de résolution Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que l'UE *dispose* d'une expertise dans le domaine de la gestion durable des forêts et *de l'aide* au renforcement des capacités dans d'autres pays;

Amendement

G. considérant que les États membres de l'UE disposent d'une expertise dans le domaine de la gestion durable des forêts et que, par conséquent, l'Union et ses États membres disposent des moyens financiers et techniques nécessaires pour aider au renforcement des capacités dans d'autres pays;

Or. en

Amendement 129

Anna Zalewska

Proposition de résolution Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que l'UE *dispose* d'une expertise dans le domaine de la gestion durable des forêts et de l'aide au renforcement des capacités dans d'autres pays;

Amendement

G. considérant que l'UE *et ses États membres disposent* d'une expertise dans le domaine de la gestion durable des forêts et de l'aide au renforcement des capacités dans d'autres pays;

Or. pl

Amendement 130 Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Daniela Rondinelli

Proposition de résolution Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G bis. considérant que les taux de déforestation et de dégradation des forêts continuent de grimper dans les forêts tropicales; qu'en 2019, la déforestation dans la forêt amazonienne brésilienne a atteint son plus haut niveau en dix ans et qu'elle s'est aggravée encore plus rapidement dans les réserves autochtones protégées, augmentant de 74 % en 2019 par rapport à 2018;

Or. en

Amendement 131 Stanislav Polčák

Proposition de résolution Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G bis. considérant que dans sa

PE650.715v01-00 60/206 AM\1204822FR.docx

communication de 2008 sur la déforestation, la Commission européenne s'est fixé pour objectif de stopper la diminution de la couverture forestière de la planète en 2030 au plus tard et de réduire la déforestation tropicale brute d'au moins 50 % d'ici 2020; que, parallèlement, il est fort probable que le second de ces objectifs ne soit pas atteint;

Or. cs

Amendement 132 Martin Häusling

Proposition de résolution Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G bis. considérant que les populations autochtones et les communautés locales sont soumises à un nombre croissant de menaces et subissent des violations des droits de l'homme dans le cadre de leurs actions visant à protéger leurs forêts, leurs terres et leur environnement;

Or. en

Amendement 133 Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Daniela Rondinelli

Proposition de résolution Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G bis. considérant que les subventions pour la bioénergie provenant du bois devraient être redirigées vers l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable;

Amendement 134 Stanislav Polčák

Proposition de résolution Considérant G ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G ter. considérant que la protection des forêts existantes et une augmentation durable du couvert forestier peuvent apporter des moyens de subsistance, accroître les revenus des communautés locales et permettre le développement de bioéconomies durables; que les forêts représentent un secteur économique vert prometteur, avec la possibilité de créer entre 10 et 16 millions d'emplois durables et décents dans le monde;

Or. cs

Amendement 135 Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Daniela Rondinelli

Proposition de résolution Considérant G ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G ter. considérant que l'utilisation «en cascade» de la biomasse peut entraîner une réduction de près de 30 % des émissions européennes de gaz à effet de serre d'ici à 2030 comparé à 2010^{1 bis};

1 bis

https://www.cedelft.eu/publicatie/cascadin g_of_biomass%3Cbr%3E13_solutions_fo r a sustainable bio-based economy/1277

Amendement 136 Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Daniela Rondinelli

Proposition de résolution Considérant G quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G quater. considérant que les forêts tropicales sont en train de perdre rapidement leur capacité à absorber le dioxyde de carbone des émissions de gaz à effet de serre et risquent de devenir une source de carbone dans l'atmosphère plutôt qu'un puits de carbone; que les inondations et les chaleurs extrêmes causées par le changement climatique entraînent une augmentation de la mortalité des arbres, ce qui contribue de manière significative à la saturation et au déclin continuel du puits de carbone des forêts tropicales;

Or. en

Amendement 137 Stanislav Polčák

Proposition de résolution Considérant G quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G quater. considérant que la Commission propose de mettre l'accent sur une approche de partenariat, c'est-àdire une coopération étroite avec les pays producteurs et consommateurs, ainsi qu'avec les entreprises et la société civile;

Or. cs

Amendement 138 Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Daniela Rondinelli

Proposition de résolution Considérant G quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G quinquies. considérant que la réduction des émissions de gaz à effet de serre est essentielle pour protéger les forêts de la planète; que les programmes de compensation carbone des entreprises fondées sur des projets de reboisement ou de boisement peuvent avoir des conséquences négatives nettes si les effets indirects des émissions de gaz à effet de serre, qui réduisent la capacité des forêts tropicales à absorber le dioxyde de carbone, ne sont pas pleinement pris en considération;

Or. en

Amendement 139 Stanislav Polčák

Proposition de résolution Considérant G quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G quinquies. considérant que le niveau actuel de contrôle des importations de bois et de produits dérivés dans l'UE est insuffisant, en particulier lorsqu'il s'agit de vérifier si ceux-ci répondent aux critères nécessaires à l'adhésion à l'UE;

Or. cs

Amendement 140 Stanislav Polčák

Proposition de résolution Considérant G sexies (nouveau)

PE650.715v01-00 64/206 AM\1204822FR.docx

Proposition de résolution

Amendement

G sexies. considérant que la promotion de systèmes transparents de certification des produits qui ne contribuent pas à la déforestation constitue un outil approprié, mais que l'objectif principal de ces systèmes doit être de lutter contre la déforestation;

Or. cs

Amendement 141 Stanislav Polčák

Proposition de résolution Considérant G septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G septies. considérant que les écologistes qui, dans certains pays, sont la cible de menaces, d'attaques, de violences meurtrières ou d'autres violations des droits de l'homme, et dont beaucoup font partie des populations autochtones, sont souvent associés aux forêts dans lesquelles eux-mêmes ou leur communauté vivent;

Or. cs

Amendement 142 Sándor Rónai, Tudor Ciuhodaru, Monika Beňová, Milan Brglez, Sylwia Spurek, Rovana Plumb, Alessandra Moretti, Sara Cerdas, István Ujhelyi, Maria Arena, Delara Burkhardt, César Luena

Proposition de résolution Paragraphe -1 (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1. salue la communication de la Commission intitulée «Renforcer l'action de l'UE en matière de protection et de

restauration des forêts de la planète» et considère cette dernière comme une bonne base pour l'élaboration de mesures européennes décisives en vue de protéger ainsi que de restaurer les forêts et les autres écosystèmes naturels tout en protégeant les droits de l'homme; souligne que la mise en œuvre d'un ensemble de mesures et d'initiatives, y compris d'une nouvelle législation, est essentielle pour réduire l'empreinte de l'Union sur les écosystèmes naturels de la planète;

Or. en

Amendement 143 Sándor Rónai, Tudor Ciuhodaru, Monika Beňová, Milan Brglez, Sylwia Spurek, Rovana Plumb, Alessandra Moretti, Sara Cerdas, István Ujhelyi, Maria Arena, Delara Burkhardt, César Luena

Proposition de résolution Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. adhère aux priorités présentées dans la communication *COM(2019)352 pour le renforcement de l'action de l'UE*; constate néanmoins que l'UE devrait être plus ambitieuse;

Amendement

adhère aux priorités présentées dans 1. la communication; souligne que les cinq priorités exposées dans la communication sont d'importance égale et devraient être mises en œuvre en même temps; constate néanmoins que l'UE devrait être plus ambitieuse dans ses actions et ses mesures politiques afin de faire face de manière adéquate à l'urgence de la déforestation et de la dégradation des forêts à travers le monde; estime que l'action de l'Union contre la déforestation devrait s'attaquer à ses principaux facteurs, y compris l'huile de palme, le soja, la viande bovine, le maïs, le caoutchouc, le cacao et le bois de chauffage utilisé à des fins énergétiques;

Amendement 144 Kateřina Konečná

Proposition de résolution Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. adhère aux priorités présentées dans la communication COM(2019)352 pour le renforcement de l'action de l'UE; constate néanmoins que l'UE devrait être plus ambitieuse;

Amendement

1. adhère aux priorités présentées dans la communication COM(2019)352 pour le renforcement de l'action de l'UE; constate néanmoins que l'UE devrait être plus ambitieuse et notamment inclure d'autres écosystèmes; souligne que les cinq priorités exposées dans la communication sont d'importance égale et devraient être mises en œuvre en même temps, sous forme de paquet; invite la Commission à veiller à ce que les mesures proposées soient davantage développées et rendues efficaces et complémentaires, en particulier les nouvelles mesures législatives;

Or. en

Amendement 145 Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. adhère aux priorités présentées dans la communication COM(2019)352 pour le renforcement de l'action de l'UE; constate néanmoins que l'UE devrait être plus ambitieuse;

Amendement

1. adhère aux priorités présentées dans la communication COM(2019)352 pour le renforcement de l'action de l'UE; constate néanmoins que l'UE devrait être plus ambitieuse et notamment inclure d'autres écosystèmes; souligne que les cinq priorités exposées dans la communication sont d'importance égale et devraient être mises en œuvre en même temps, sous forme de paquet; invite la Commission à veiller à ce que les mesures proposées soient davantage développées et rendues efficaces et complémentaires, en

particulier les nouvelles mesures législatives;

Or. en

Amendement 146 Martin Häusling

Proposition de résolution Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. adhère aux priorités présentées dans la communication COM(2019)352 pour le renforcement de l'action de l'UE; constate néanmoins que l'UE devrait être plus ambitieuse;

Amendement

1. adhère aux priorités présentées dans la communication COM(2019)352 pour le renforcement de l'action de l'UE; constate néanmoins que l'UE devrait être plus ambitieuse, en particulier en donnant la priorité aux mesures réglementaires pour lutter contre la déforestation induite par l'Union et en étendant cette approche à d'autres écosystèmes naturels; souligne que les cinq priorités exposées dans la communication sont d'importance égale et devraient être mises en œuvre en même temps, sous forme de paquet;

Or. en

Amendement 147 Nikolaj Villumsen

Proposition de résolution Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. adhère aux priorités présentées dans la communication COM(2019)352 pour le renforcement de l'action de l'UE; constate néanmoins que l'UE devrait être plus ambitieuse;

Amendement

1. adhère aux priorités présentées dans la communication COM(2019)352 pour le renforcement de l'action de l'UE; constate néanmoins que l'UE devrait être plus ambitieuse; souligne l'importance de mener une action rapide et de grande ampleur ainsi que de prendre de nouvelles mesures législatives efficaces,

PE650.715v01-00 68/206 AM\1204822FR.docx

complémentaires et exécutoires qui prévoient une surveillance;

Or. en

Amendement 148 María Soraya Rodríguez Ramos, Martin Hojsík, Susana Solís Pérez, Adrián Vázquez Lázara, Catherine Chabaud, Nicolae Ştefănuță, Chrysoula Zacharopoulou, Nils Torvalds, Fredrick Federley

Proposition de résolution Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. adhère aux priorités présentées dans la communication COM(2019)352 pour le renforcement de l'action de l'UE; constate néanmoins que l'UE devrait être plus ambitieuse;

Amendement

1. adhère aux priorités présentées dans la communication COM(2019)352 pour le renforcement de l'action de l'UE; constate néanmoins que l'UE devrait être plus ambitieuse; reconnaît en outre qu'une utilisation durable des terres à l'échelle mondiale constitue l'un des moyens les plus efficaces pour mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts;

Or. en

Amendement 149 Anna Zalewska

Proposition de résolution Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. adhère aux priorités présentées dans la communication COM(2019)352 pour le renforcement de l'action de l'UE; constate néanmoins que l'UE *devrait être plus ambitieuse*;

Amendement

1. adhère aux priorités présentées dans la communication COM(2019)352 pour le renforcement de l'action de l'UE; constate néanmoins que les actions de l'UE devraient être formulées de manière à être réalisables et tenir compte de l'évolution de la situation économique;

Or. pl

Amendement 150 Joëlle Mélin

Proposition de résolution Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. adhère aux priorités présentées dans la communication COM(2019)352 pour le renforcement de l'action de l'UE; constate néanmoins que l'UE devrait être plus ambitieuse;

Amendement

1. adhère aux priorités présentées dans la communication COM(2019)352 pour le renforcement de l'action de l'UE; constate néanmoins que l'UE devrait être plus ambitieuse, notamment sur le volet de la responsabilité environnementale envers les pays tiers;

Or. fr

Amendement 151 Michal Wiezik, Radan Kanev, Róża Thun und Hohenstein

Proposition de résolution Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. souligne et adhère à la description des forêts anciennes et des forêts primaires dans la communication comme étant irremplaçables; regrette que certaines des politiques intérieures de l'Union en vigueur soient en contradiction directe avec cette description;

Or. en

Amendement 152 Sándor Rónai, Tudor Ciuhodaru, Monika Beňová, Milan Brglez, Sylwia Spurek, Rovana Plumb, Alessandra Moretti, Sara Cerdas, Maria Arena, István Ujhelyi, Delara Burkhardt, César Luena

Proposition de résolution

PE650.715v01-00 70/206 AM\1204822FR.docx

Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. souligne que l'Union devrait montrer l'exemple et veiller à la mise en œuvre de ses engagements sociaux et environnementaux internationaux et/ou de ceux de ses États membres, y compris en matière de climat, de biodiversité et de droits de l'homme;

Or. en

Amendement 153 Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Daniela Rondinelli

Proposition de résolution Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. constate avec une vive inquiétude que l'objectif de l'Union fixé en 2008 visant à réduire la déforestation tropicale brute de 50 % d'ici à 2020 ne sera très probablement pas atteint;

Or. en

Amendement 154 Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Daniela Rondinelli

Proposition de résolution Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. rappelle que la restauration des forêts et celle de leur biodiversité sont de la plus haute importance pour garantir des environnements résilients face au changement climatique;

Amendement 155 Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Daniela Rondinelli

Proposition de résolution Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 ter. souligne les engagements de l'Union relatifs aux forêts dans le cadre du programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies qui vise, entre autres, à mettre un terme à la déforestation d'ici à 2020, et dans le cadre des objectifs d'Aichi pour la biodiversité qui imposent, d'ici à 2020 aussi, de réduire de moitié – et si possible de ramener à près de zéro – le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, ainsi que de réduire sensiblement la dégradation et la fragmentation des habitats; insiste sur le fait que l'Union doit améliorer son approche ainsi que prendre des mesures immédiates et décisives pour assurer la protection et la restauration des forêts, en pleine conformité avec ses engagements internationaux;

Or. en

Amendement 156 Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Daniela Rondinelli

Proposition de résolution Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 ter. insiste sur le rôle irremplaçable des forêts en tant que poumon vert de la planète et considère que leur sauvegarde doit être une priorité politique de l'Union européenne;

PE650.715v01-00 72/206 AM\1204822FR.docx

Amendement 157 Petros Kokkalis

Proposition de résolution Paragraphe 2

Proposition de résolution

2 souligne que l'UE dispose de compétences, de responsabilités et de fonds pour protéger les forêts européennes, lesquelles sont une composante des forêts de la planète; invite donc la Commission et les États membres à s'assurer que les mesures en faveur de la protection et de la restauration des forêts de la planète soient appliquées de manière cohérente aux forêts européennes;

Amendement

souligne que l'UE dispose de compétences, de responsabilités et de fonds pour protéger les forêts européennes, lesquelles sont une composante des forêts de la planète; invite donc la Commission et les États membres à s'assurer que les mesures en faveur de la protection et de la restauration des forêts de la planète soient appliquées de manière cohérente aux forêts européennes; estime également qu'il convient de faire mention de la nécessité de procéder au reboisement intensif des zones touchées par des incendies de forêt à répétition et de mener des actions visant à augmenter la couverture forestière dans les zones proches du tissu urbain;

Or. el

Amendement 158 Adam Jarubas, Bartosz Arłukowicz, Ewa Kopacz

Proposition de résolution Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne que l'UE dispose de compétences, de responsabilités et de fonds pour protéger les forêts européennes, lesquelles sont une composante des forêts de la planète; invite donc la Commission et les États membres à s'assurer que les mesures en faveur de la protection et de la restauration des forêts

Amendement

2. souligne que l'UE dispose de compétences et de moyens pour assurer la coopération et la coordination entre les États membres au sein de l'Union et avec les partenaires internationaux extérieurs à l'Union en vue de la protection des forêts contre les catastrophes naturelles d'origine biotique et abiotique; invite donc

de la planète soient appliquées de manière cohérente aux forêts européennes;

la Commission et les États membres à soutenir les efforts en vue d'établir une réelle coopération internationale visant à promouvoir une gestion durable des forêts de la planète ainsi que la protection et la restauration de ces dernières, y compris par des moyens financiers;

Or. en

Amendement 159 Anja Hazekamp

Proposition de résolution Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne que l'UE dispose de compétences, de responsabilités et de fonds pour protéger les forêts européennes, lesquelles sont une composante des forêts de la planète; invite donc la Commission et les États membres à s'assurer que les mesures en faveur de la protection et de la restauration des forêts de la planète soient appliquées de manière cohérente aux forêts européennes;

Amendement

souligne que le déclin de biodiversité qui a également été observé dans l'Union s'explique principalement par des pratiques agricoles et sylvicoles intensives qui entraînent systématiquement la dégradation des forêts de l'Union; souligne que l'UE dispose de compétences, de responsabilités et de fonds pour protéger les forêts européennes, lesquelles sont une composante des forêts de la planète; invite donc la Commission et les États membres à s'assurer que les mesures en faveur de la protection et de la restauration des forêts de la planète soient appliquées de manière cohérente aux forêts européennes;

Or. en

Amendement 160 Michal Wiezik, Róża Thun und Hohenstein, Radan Kanev

Proposition de résolution Paragraphe 2

Proposition de résolution

Amendement

PE650.715v01-00 74/206 AM\1204822FR.docx

- 2. souligne que l'UE dispose de compétences, de responsabilités et de fonds pour protéger les forêts européennes, lesquelles sont une composante des forêts de la planète; invite donc la Commission et les États membres à s'assurer que les mesures en faveur de la protection et de la restauration des forêts de la planète soient appliquées de manière cohérente aux forêts européennes;
- souligne que l'UE dispose de 2. compétences, de responsabilités et de fonds pour protéger les forêts européennes, lesquelles sont une composante des forêts de la planète; rappelle que le succès de l'action extérieure de l'Union et de la réaction de nos partenaires en faveur de la protection de leurs forêts dépend du degré d'efficacité et d'ambition de l'Union eu égard à son propre héritage naturel: invite donc la Commission et les États membres à s'assurer de la cohérence entre son action extérieure et sa mission de protection et de restauration des forêts de *l'Union*;

Or. en

Amendement 161 Martin Häusling

Proposition de résolution Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne que l'UE dispose de compétences, de responsabilités et de fonds pour protéger les forêts européennes, lesquelles sont une composante des forêts de la planète; invite donc la Commission et les États membres à s'assurer que les mesures en faveur de la protection et de la restauration des forêts *de la planète* soient appliquées de manière *cohérente* aux forêts européennes;

Amendement

2. souligne que l'UE dispose de compétences, de responsabilités et de fonds pour protéger les forêts européennes, lesquelles sont une composante des forêts de la planète; invite donc la Commission et les États membres à s'assurer que les mesures ambitieuses en faveur de la protection et de la restauration des forêts et des autres écosystèmes naturels soient appliquées de manière égale aux forêts européennes et aux autres forêts de la planète, et à faire se refléter cette ambition de manière cohérente au sein des nouvelles stratégies de l'Union pour les forêts et la biodiversité;

Or. en

Amendement 162

María Soraya Rodríguez Ramos, Susana Solís Pérez, Martin Hojsík, Nicolae Ştefănuță, Chrysoula Zacharopoulou, Nils Torvalds, Catherine Chabaud

Proposition de résolution Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne que l'UE dispose de compétences, de responsabilités et de fonds pour protéger les forêts européennes, lesquelles sont une composante des forêts de la planète; invite donc la Commission et les États membres à s'assurer que les mesures en faveur de la protection et de la restauration des forêts de la planète soient appliquées de manière cohérente aux forêts européennes;

Amendement

2. souligne que l'UE dispose de compétences, de responsabilités et de fonds pour protéger les forêts européennes, lesquelles sont une composante des forêts de la planète; invite donc la Commission et les États membres à s'assurer que les mesures en faveur de la protection et de la restauration des forêts de la planète soient appliquées de manière cohérente aux forêts européennes *conformément au pacte vert pour l'Europe*;

Or. en

Amendement 163 Edina Tóth, András Gyürk

Proposition de résolution Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne que l'UE dispose de compétences, de responsabilités et de fonds pour protéger les forêts européennes, lesquelles sont une composante des forêts de la planète; invite donc la Commission et les États membres à s'assurer que les mesures en faveur de la protection et de la restauration des forêts de la planète soient appliquées de manière cohérente aux forêts européennes;

Amendement

2. souligne que l'UE dispose de compétences, de responsabilités et de fonds pour protéger *et restaurer toutes* les forêts européennes, lesquelles sont une composante des forêts de la planète; invite donc la Commission et les États membres à s'assurer que les mesures en faveur de la protection et de la restauration des forêts de la planète soient appliquées de manière cohérente aux forêts européennes;

Or. en

Amendement 164 Fredrick Federley, Nils Torvalds, Ulrike Müller, Andreas Glück

PE650.715v01-00 76/206 AM\1204822FR.docx

Proposition de résolution Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne que l'UE dispose de compétences, de responsabilités et de fonds pour *protéger* les forêts *européennes*, *lesquelles sont une composante* des forêts de la planète; invite donc la Commission et les États membres à *s'assurer que les mesures en faveur de la* protection *et de la restauration* des forêts *de la planète soient appliquées de manière cohérente aux forêts européennes*;

Amendement

2. souligne que l'UE dispose de compétences, de responsabilités et de fonds pour *promouvoir et soutenir* les forêts *gérées de manière durable comme composantes de la protection* des forêts de la planète; invite donc la Commission et les États membres à *prendre en considération les différences nationales, régionales et locales lors de l'application de mesures de* protection des forêts;

Or. en

Amendement 165 Joëlle Mélin

Proposition de résolution Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne que *l'UE dispose* de compétences, de responsabilités et de fonds pour protéger les forêts européennes, lesquelles sont une composante des forêts de la planète; invite donc *la Commission et* les États membres à s'assurer que les mesures en faveur de la protection et de la restauration des forêts de la planète soient appliquées de manière cohérente aux forêts européennes;

Amendement

2. souligne que *les Etats membres disposent* de compétences, de responsabilités et de fonds pour protéger les forêts européennes, lesquelles sont une composante des forêts de la planète; invite donc les États membres à s'assurer que les mesures en faveur de la protection et de la restauration des forêts de la planète soient appliquées de manière cohérente aux forêts européennes;

Or. fr

Amendement 166 Sándor Rónai, Tudor Ciuhodaru, Monika Beňová, Milan Brglez, Sylwia Spurek, Rovana Plumb, Alessandra Moretti, Sara Cerdas, István Ujhelyi, Maria Arena, Delara Burkhardt, César Luena

AM\1204822FR.docx 77/206 PE650.715v01-00

Proposition de résolution Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne que l'UE dispose de compétences, de responsabilités et de fonds pour protéger les forêts européennes, lesquelles sont une composante des forêts de la planète; invite donc la Commission et les États membres à s'assurer que les *mesures en faveur de la* protection *et de la restauration des forêts de la planète* soient appliquées de manière cohérente aux forêts européennes;

Amendement

2. souligne que l'UE dispose de compétences, de responsabilités et de fonds pour protéger *aussi* les forêts européennes, lesquelles sont une composante des forêts de la planète; invite donc la Commission et les États membres à s'assurer que les *normes les plus rigoureuses en matière de* protection *de l'environnement* soient appliquées de manière cohérente aux forêts européennes;

Or. en

Amendement 167 Anna Zalewska

Proposition de résolution Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne que l'UE dispose *de compétences*, de responsabilités et de fonds *pour* protéger les forêts européennes, *lesquelles sont une composante des forêts de la planète*; invite donc la Commission et les États membres à s'assurer que les mesures en faveur de la protection et de la restauration des forêts de la planète soient appliquées de manière cohérente aux forêts européennes;

Amendement

2. souligne que l'UE dispose de responsabilités et de fonds *qui peuvent aider à* protéger les forêts européennes; invite donc la Commission et les États membres à s'assurer que les mesures en faveur de la protection et de la restauration des forêts de la planète soient appliquées de manière cohérente aux forêts européennes;

Or. pl

Amendement 168 Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Daniela Rondinelli

Proposition de résolution Paragraphe 2 bis (nouveau)

PE650.715v01-00 78/206 AM\1204822FR.docx

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. est fermement convaincu qu'un changement radical doit immédiatement survenir dans la manière dont la nourriture est produite et consommée; souligne que la Commission et les États membres doivent arrêter de financer l'élevage intensif et la monoculture afin de mettre un terme à la déforestation ainsi qu'à la dégradation des forêts et des écosystèmes; insiste sur la nécessité urgente de renforcer le soutien aux pratiques agroécologiques, de réduire le gaspillage alimentaire tout au long de la chaîne d'approvisionnement, de promouvoir des choix alimentaires basés sur une moindre consommation de produits d'origine animale et de sensibiliser les consommateurs aux incidences des modes de consommation sur le climat et la biodiversité;

Or. en

Amendement 169 Stanislav Polčák

Proposition de résolution Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. souligne que la gestion durable des forêts est un outil essentiel pour prévenir et faire cesser la disparition des forêts et leur dégradation, et inverser la tendance, pour concilier les objectifs économiques, environnementaux et sociaux, ainsi que pour faire en sorte que les forêts conservent leur valeur de productivité, accroître la résilience des forêts au changement climatique et pérenniser les services écosystémiques qu'elles nous procurent, et appelle la Commission européenne à promouvoir une gestion durable des forêts, tant à l'échelle

internationale que dans les forêts européennes;

Or. cs

Amendement 170

Sándor Rónai, Tudor Ciuhodaru, Monika Beňová, Milan Brglez, Łukasz Kohut, Sylwia Spurek, Rovana Plumb, Alessandra Moretti, Sara Cerdas, István Ujhelyi, Maria Arena, Delara Burkhardt, César Luena

Proposition de résolution Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. invite la Commission et les États membres à reconnaître que la protection des forêts primaires offre des bénéfices exceptionnels en matière d'atténuation du changement climatique du fait de la taille et de la longévité des stocks de carbone de leur écosystème, lesquels sont plus importants dans les forêts primaires que dans les forêts de production, même lorsque ces dernières sont à maturité de récolte;

Or. en

Amendement 171

María Soraya Rodríguez Ramos, Susana Solís Pérez, Martin Hojsík, Nicolae Ştefănuță, Chrysoula Zacharopoulou, Catherine Chabaud, Nils Torvalds, Fredrick Federley

Proposition de résolution Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. salue la décision prise par l'assemblée générale des Nations unies de déclarer la période 2021-2030 «décennie pour la restauration des écosystèmes»; souligne que la Décennie des Nations unies présente la restauration des écosystèmes comme une importante

solution fondée sur la nature pour atteindre un large éventail d'ODD;

Or. en

Amendement 172 Sara Cerdas

Proposition de résolution Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. souligne l'importance du rôle joué par les régions ultrapériphériques de l'Union européenne dans le domaine forestier, tant dans la conservation et la reproduction des espèces et que dans la création d'emploi et l'attractivité pour les activités touristiques;

Or. pt

Amendement 173 Petros Kokkalis

Proposition de résolution Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. exprime sa vive préoccupation en ce qui concerne le rythme du reboisement observé au niveau mondial, en particulier dans les pays en développement notamment à cause de la coupe illégale de bois;

Or. el

Amendement 174 Stanislav Polčák

AM\1204822FR.docx 81/206 PE650.715v01-00

Proposition de résolution Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 ter. note que les définitions forestières existantes et la catégorisation des forêts, ainsi que d'autres concepts et principes pertinents relatifs à la gestion durable des forêts utilisés par les institutions concernées telles que la FAO, sont strictement techniques et ne reflètent pas totalement les différences entre les forêts naturelles et les plantations forestières, pour lesquelles les finalités de production prévalent de manière significative sur les finalités non productives;

Or. cs

Amendement 175 Stanislav Polčák

Proposition de résolution Paragraphe 2 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 quater. recommande à la Commission et aux États membres de définir des méthodes efficaces afin de partager les pratiques innovantes en matière d'économie circulaire, de bioéconomie durable, d'énergie renouvelable, d'agriculture intelligente et d'autres domaines pertinents avec les autres pays;

Or. cs

Amendement 176 Stanislav Polčák

Proposition de résolution Paragraphe 2 quinquies (nouveau)

PE650.715v01-00 82/206 AM\1204822FR.docx

Proposition de résolution

Amendement

2 quinquies. invite la Commission à intensifier les efforts visant à améliorer la disponibilité, la qualité et l'harmonisation des informations fiables sur les ressources forestières et les changements d'affectation des sols afin d'éclairer l'élaboration des politiques par un large éventail de parties prenantes, notamment dans les pays partenaires;

Or. cs

Amendement 177 Hildegard Bentele

Proposition de résolution Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. souligne le rôle crucial des nations autochtones et des communautés locales dans la protection des forêts de la planète et invite la Commission à tenir compte de ce rôle lors de l'adoption, de la mise en œuvre et du contrôle du respect des mesures de protection des forêts tant au niveau de l'UE que dans les grandes instances internationales;

Amendement

3. souligne le rôle crucial des nations autochtones et des communautés locales dans la protection des forêts de la planète et invite la Commission à tenir compte de ce rôle lors de l'adoption, de la mise en œuvre et du contrôle du respect des mesures de protection des forêts tant au niveau de l'UE que dans les grandes instances internationales; invite l'Union à soutenir et à encourager les initiatives des pays riches en ressources forestières visant à contrebalancer l'expansion débridée de pratiques agricoles non durables et d'activités minières qui ont des incidences négatives sur la gestion des forêts ainsi que sur les moyens de subsistance et l'intégrité culturelle des nations autochtones, des autres communautés locales et des petits agriculteurs;

Or. en

Amendement 178 Martin Häusling

Proposition de résolution Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. souligne le rôle crucial des nations autochtones et des communautés locales dans la protection des forêts de la planète *et* invite la Commission à tenir compte de ce rôle lors de l'adoption, de la mise en œuvre et du contrôle du respect des mesures de protection des forêts tant au niveau de l'UE que dans les grandes instances internationales;

Amendement

souligne le rôle crucial des nations autochtones et des communautés locales dans la protection des forêts de la planète; est profondément préoccupé par les menaces et violations des droits de l'homme croissantes auxquelles elles sont confrontées; invite la Commission à tenir compte de ce rôle ainsi que des droits des nations autochtones et des communautés locales qui v sont liés lors de la conception, de l'adoption, de la mise en œuvre et du contrôle du respect des mesures de protection des forêts tant au niveau de l'UE que dans le dialogue avec les pays partenaires et dans les grandes instances internationales:

Or. en

Amendement 179 Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. souligne le rôle crucial des nations autochtones et des communautés locales *dans la* protection des forêts de la planète et invite la Commission à tenir compte *de ce rôle* lors de l'adoption, de la mise en œuvre et du contrôle du respect des mesures de protection des forêts *tant* au niveau de l'UE *que* dans les grandes instances internationales;

Amendement

3. souligne le rôle crucial ainsi que les droits des nations autochtones et des communautés locales, y compris des femmes, en matière de protection des forêts de la planète; reconnaît les menaces et les violations des droits de l'homme qu'elles subissent et invite la Commission à en tenir compte lors de la conception, de l'adoption, de la mise en œuvre et du contrôle du respect des mesures de protection des forêts au niveau de l'UE, dans les pays partenaires, dans le

PE650.715v01-00 84/206 AM\1204822FR.docx

dialogue avec d'autres pays consommateurs et dans les grandes instances internationales;

Or. en

Amendement 180

María Soraya Rodríguez Ramos, Susana Solís Pérez, Martin Hojsík, Nicolae Ştefănuță, Chrysoula Zacharopoulou, Catherine Chabaud, Nils Torvalds, Fredrick Federley, Adrián Vázquez Lázara

Proposition de résolution Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. souligne le rôle *crucial* des nations autochtones *et* des communautés locales *dans la* protection des forêts de la planète *et* invite la Commission à tenir compte de ce rôle lors *de l'adoption*, de la mise en œuvre et du contrôle du respect des mesures de protection des forêts *tant au niveau de l'UE que dans les grandes instances internationales*;

Amendement

3. souligne le rôle, les droits et le besoin de soutien cruciaux des nations autochtones, des communautés locales et des propriétaires forestiers, y compris des femmes, en matière de protection des forêts de la planète; reconnaît en outre les menaces et violations des droits de l'homme auxquelles ils sont confrontés; invite par conséquent la Commission à tenir compte de ce rôle dans ses propositions ainsi que lors de la mise en œuvre et du contrôle du respect des mesures de protection des forêts, en concertation avec les pays tiers;

Or. en

Amendement 181 Nikolaj Villumsen

Proposition de résolution Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. souligne le rôle crucial des nations autochtones et des communautés locales dans la protection des forêts de la planète et invite la Commission à tenir compte *de*

Amendement

3. souligne le rôle crucial des nations autochtones et des communautés locales, *y compris des femmes*, dans la protection des forêts de la planète; *reconnaît les menaces*

AM\1204822FR.docx 85/206 PE650.715v01-00

ce rôle lors de l'adoption, de la mise en œuvre et du contrôle du respect des mesures de protection des forêts tant au niveau de l'UE que dans les grandes instances internationales;

et violations des droits de l'homme auxquelles elles sont confrontées et invite la Commission à en tenir compte lors de la conception, de l'adoption, de la mise en œuvre et du contrôle du respect des mesures de protection des forêts tant au niveau de l'UE que dans les pays partenaires, dans le dialogue avec d'autres pays consommateurs et dans les grandes instances internationales;

Or. en

Amendement 182 Kateřina Konečná

Proposition de résolution Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. souligne le rôle crucial des nations autochtones et des communautés locales *dans la* protection des forêts de la planète et invite la Commission à tenir compte *de ce rôle* lors de l'adoption, de la mise en œuvre et du contrôle du respect des mesures de protection des forêts *tant* au niveau de l'UE *que* dans les grandes instances internationales;

Amendement

souligne le rôle crucial et les droits 3. des nations autochtones et des communautés locales en matière de protection des forêts de la planète; reconnaît les menaces et violations des droits de l'homme auxquelles elles sont confrontées et invite la Commission à en tenir compte lors de la conception, de l'adoption, de la mise en œuvre et du contrôle du respect des mesures de protection des forêts au niveau de l'UE, dans les pays partenaires, dans le dialogue avec d'autres pays consommateurs et dans les grandes instances internationales;

Or. en

Amendement 183 Anna Zalewska

Proposition de résolution Paragraphe 3

PE650.715v01-00 86/206 AM\1204822FR.docx

Proposition de résolution

3. souligne le rôle crucial des nations autochtones et des communautés locales dans la protection des forêts de la planète et invite la Commission à tenir compte de ce rôle lors de l'adoption, de la mise en œuvre et du contrôle du respect des mesures de protection des forêts tant au niveau de l'UE que dans les grandes instances internationales;

Amendement

3. souligne le rôle crucial des nations autochtones et des communautés locales dans la protection des forêts de la planète et *dans le processus de décision à l'égard de ces forêts;* invite *dès lors* la Commission *et les États membres* à tenir compte de ce rôle lors de l'adoption, de la mise en œuvre et du contrôle du respect des mesures de protection des forêts tant au niveau de l'UE que dans les grandes instances internationales;

Or. pl

Amendement 184 Sándor Rónai, Tudor Ciuhodaru, Monika Beňová, Milan Brglez, Sylwia Spurek, Rovana Plumb, Alessandra Moretti, Sara Cerdas, István Ujhelyi, Maria Arena, Delara Burkhardt, César Luena

Proposition de résolution Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. souligne le rôle *crucial* des nations autochtones et des communautés locales *dans la* protection des forêts de la planète et invite la Commission à tenir compte *de ce rôle* lors de l'adoption, de la mise en œuvre et du contrôle du respect des mesures de protection des forêts *tant* au niveau de l'UE *que* dans les grandes instances internationales;

Amendement

3. souligne le rôle et les droits cruciaux des nations autochtones et des communautés locales en matière de protection des forêts de la planète et invite la Commission à en tenir compte lors de la conception, de l'adoption, de la mise en œuvre et du contrôle du respect des mesures de protection des forêts au niveau de l'UE, dans les pays partenaires, dans le dialogue avec d'autres pays consommateurs et dans les grandes instances internationales;

Or en

Amendement 185 Adam Jarubas, Bartosz Arłukowicz, Ewa Kopacz

Proposition de résolution

AM\1204822FR.docx 87/206 PE650.715v01-00

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. souligne le rôle crucial des nations autochtones et des communautés locales dans la protection des forêts de la planète et invite la Commission à tenir compte de ce rôle lors de l'adoption, de la mise en œuvre et du contrôle du respect des mesures de protection des forêts tant au niveau de l'UE que dans les grandes instances internationales;

Amendement

3. souligne le rôle crucial des nations autochtones et des communautés locales dans la protection des forêts de la planète et invite la Commission *et les États membres* à tenir compte de ce rôle lors de l'adoption, de la mise en œuvre et du contrôle du respect des mesures de protection des forêts *convenues sur le plan international*, tant au niveau *régional* que *mondial*, *le cas échéant*;

Or. en

Amendement 186 Joëlle Mélin

Proposition de résolution Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. souligne le rôle crucial des nations autochtones *et* des communautés locales dans la protection des forêts de la planète et invite la Commission à tenir compte de ce rôle lors de l'adoption, de la mise en œuvre et du contrôle du respect des mesures de protection des forêts tant au niveau de l'UE que dans les grandes instances internationales;

Amendement

3. souligne le rôle crucial des nations *et des peuples* autochtones, *mais aussi* des communautés locales dans la protection des forêts de la planète et invite la Commission à tenir compte de ce rôle lors de l'adoption, de la mise en œuvre et du contrôle du respect des mesures de protection des forêts tant au niveau de l'UE que dans les grandes instances internationales;

Or. fr

Amendement 187 Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Daniela Rondinelli

Proposition de résolution Paragraphe 3

PE650.715v01-00 88/206 AM\1204822FR.docx

Proposition de résolution

3. souligne le rôle crucial des nations autochtones et des communautés locales dans la protection des forêts de la planète et invite la Commission à *tenir compte de ce rôle* lors de l'adoption, de la mise en œuvre et du contrôle du respect des mesures de protection des forêts tant au niveau de l'UE que dans les grandes instances internationales;

Amendement

3. souligne le rôle crucial des nations autochtones et des communautés locales dans la protection des forêts de la planète et invite la Commission à *pleinement les associer* lors de l'adoption, de la mise en œuvre et du contrôle du respect des mesures de protection des forêts tant au niveau de l'UE que dans les grandes instances internationales;

Or. en

Amendement 188

María Soraya Rodríguez Ramos, Susana Solís Pérez, Martin Hojsík, Nicolae Ştefănuță, Chrysoula Zacharopoulou, Nils Torvalds, Catherine Chabaud, Fredrick Federley, Adrián Vázquez Lázara

Proposition de résolution Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. souligne que les forêts abritent 80 % de la biodiversité terrestre et que les forêts de mangroves sont une composante importante de la biodiversité marine; insiste sur le fait que la protection des forêts constitue par conséquent une priorité pour mettre un terme à la perte de biodiversité et une question d'intérêt stratégique européen et international; invite la Commission et les États membres à continuer de créer, de soutenir et de renforcer des réseaux de zones protégées incluant des forêts tels que NaturAfrica 2030; reconnaît que la position de l'UE s'en verra ainsi renforcée lors de la prochaine convention sur la diversité biologique;

Or. en

Amendement 189

Petros Kokkalis

Proposition de résolution Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. souligne le rôle que les forêts jouent dans la société du point de vue de la santé physique et mentale des citoyens et le fait que les biens publics fournis par les forêts possèdent une valeur environnementale élevée dès lors qu'ils contribuent à la qualité de vie, notamment en ce qui concerne les réserves en oxygène, le captage du carbone, le contrôle de l'érosion et la protection contre les glissements de terrain;

Or. el

Amendement 190 Antoni Comín i Oliveres

Proposition de résolution Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. fait remarquer que les forêts matures devraient recevoir l'attention qu'elles méritent, car nous ne pouvons pas priver les générations futures de leurs contributions en matière de connaissances et de santé; se déclare préoccupé par la perte de biodiversité observée dans plusieurs régions du monde du fait du changement climatique et rappelle que le déclin de la biodiversité devrait aussi être une question prioritaire pour l'Union;

Or. en

Amendement 191

PE650.715v01-00 90/206 AM\1204822FR.docx

Tudor Ciuhodaru

Proposition de résolution Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. insiste sur l'importance de développer et mettre en œuvre des mécanismes d'incitation pour permettre aux petits exploitants agricoles de maintenir et de renforcer les services et les produits écosystémiques procurés par une gestion des forêts et une agriculture durables;

Or. ro

Amendement 192

María Soraya Rodríguez Ramos, Susana Solís Pérez, Martin Hojsík, Nicolae Ştefănuță, Chrysoula Zacharopoulou, Nils Torvalds, Catherine Chabaud, Fredrick Federley, Adrián Vázquez Lázara

Proposition de résolution Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 ter. invite la Commission et les États membres à utiliser efficacement des mécanismes de financement mixtes pour attirer des investissements du secteur privé dans le reboisement;

Or. en

Amendement 193

María Soraya Rodríguez Ramos, Susana Solís Pérez, Martin Hojsík, Nicolae Ştefănuță, Chrysoula Zacharopoulou, Nils Torvalds, Catherine Chabaud, Fredrick Federley, Adrián Vázquez Lázara

Proposition de résolution Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. insiste sur le rôle de la société civile pour la protection de l'environnement et la consommation durable et invite la Commission et les États membres à assurer la transparence des mesures relatives aux forêts ainsi que la participation du public à ces mesures afin de promouvoir la protection des forêts;

Amendement

insiste sur le rôle de la société civile 4. pour la protection de l'environnement et la consommation durable et invite la Commission et les États membres à assurer la transparence des mesures relatives aux forêts ainsi que la participation du public à ces mesures afin de promouvoir la protection des forêts; invite la Commission à encourager les campagnes de communication et de sensibilisation destinées au grand public au sujet des nombreux bénéfices et services apportés par les solutions fondées sur la nature ainsi que par les forêts, la foresterie et les produits forestiers gérés de manière durable;

Or. en

Amendement 194 Bartosz Arłukowicz, Ewa Kopacz

Proposition de résolution Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. insiste sur le rôle de la société civile pour la protection de l'environnement et la consommation durable et invite la Commission et les États membres à assurer la transparence des mesures relatives aux forêts ainsi que la participation du public à ces mesures afin de promouvoir la *protection* des forêts;

Amendement

4. insiste sur le rôle de la société civile pour la protection de l'environnement et la consommation durable et invite la Commission et les États membres à assurer la transparence des mesures relatives aux forêts ainsi que la participation du public à ces mesures afin de promouvoir la gestion durable et multifonctionnelle des forêts pour ainsi prévenir la déforestation et la dégradation des forêts tout en soutenant par ailleurs la protection et la restauration des forêts naturelles aux niveaux régional et mondial;

Or. en

Amendement 195 Sara Cerdas

Proposition de résolution Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. insiste sur le rôle de la société civile pour la protection de l'environnement et la consommation durable et invite la Commission et les États membres à assurer la transparence des mesures relatives aux forêts ainsi que la participation du public à ces mesures afin de promouvoir la protection des forêts;

Amendement

4. insiste sur le rôle de la société civile pour la protection de l'environnement et la consommation durable et invite la Commission et les États membres à assurer la transparence des mesures relatives aux forêts ainsi que la participation du public à ces mesures afin de promouvoir la protection des forêts; rappelle en ce sens qu'il est important de mettre en permanence l'accent sur la formation et l'information des divers acteurs de la société civile concernant la protection des forêts;

Or. pt

Amendement 196 Edina Tóth, András Gyürk

Proposition de résolution Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. insiste sur le rôle de la société civile pour la protection de l'environnement et la consommation durable et invite la Commission et les États membres à assurer la transparence des mesures relatives aux forêts ainsi que la participation du public à ces mesures afin de promouvoir la protection des forêts;

Amendement

4. insiste sur le rôle de la société civile pour la protection de l'environnement et la consommation durable et invite la Commission et les États membres à assurer la transparence des mesures relatives aux forêts ainsi que la participation du public à ces mesures afin de promouvoir la protection des forêts; estime que le rôle des forestiers professionnels est par ailleurs irremplaçable et que, par conséquent, leur soutien est de la plus grande importance pour mettre en œuvre une protection efficace des forêts;

Or. en

Amendement 197 Anna Zalewska

Proposition de résolution Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. insiste sur le rôle de la société civile pour la protection de l'environnement et la consommation durable et invite la Commission et les États membres à assurer la transparence des mesures relatives aux forêts ainsi que la participation du public à ces mesures afin de promouvoir la protection des forêts;

Amendement

4. insiste sur le rôle de la société civile pour la protection de l'environnement et la consommation durable et invite la Commission et les États membres à assurer la transparence des mesures relatives aux forêts ainsi que la participation du public à ces mesures afin de promouvoir la protection des forêts dans le cadre de leur gestion durable, l'objectif étant de lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts tant à l'échelle locale qu'à celle de la planète;

Or. pl

Amendement 198 Martin Häusling

Proposition de résolution Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. insiste sur le rôle de la société civile pour la protection de l'environnement et la consommation durable et invite la Commission et les États membres à assurer la transparence des mesures relatives *aux* forêts ainsi que la participation du public à ces mesures afin de promouvoir la protection *des* forêts;

Amendement

4. insiste sur le rôle de la société civile, des défenseurs de l'environnement, des populations autochtones et des communautés locales pour la protection de l'environnement et la consommation durable et invite la Commission et les États membres à assurer la transparence des mesures relatives à l'utilisation des forêts et des autres terres ainsi que la participation du public à ces mesures afin de promouvoir la protection de la biodiversité et des écosystèmes, en particulier dans les forêts;

PE650.715v01-00 94/206 AM\1204822FR.docx

Amendement 199 Nikolaj Villumsen

Proposition de résolution Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. insiste sur le rôle de la société civile pour la protection de l'environnement et la consommation durable et invite la Commission et les États membres à assurer la transparence des mesures relatives aux forêts ainsi que la participation du public à ces mesures afin de promouvoir la protection des forêts;

Amendement

4. insiste sur le rôle de la société civile, en particulier des populations autochtones et des communautés locales, pour la protection de l'environnement et la consommation durable et invite la Commission et les États membres à assurer à tous les niveaux la transparence des mesures relatives aux forêts ainsi que la participation du public à ces mesures afin de promouvoir la protection des forêts et des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 200 Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. insiste sur le rôle de la société civile pour la protection de l'environnement et la consommation durable et invite la Commission et les États membres à assurer la transparence des mesures relatives *aux forêts* ainsi que la participation du public à ces mesures afin de promouvoir la protection des forêts;

Amendement

4. insiste sur le rôle de la société civile, en particulier des populations autochtones et des communautés locales, pour la protection de l'environnement et la consommation durable et invite la Commission et les États membres à assurer la transparence des mesures relatives à l'utilisation des forêts et des terres ainsi que la participation du public à ces mesures afin de promouvoir la protection des forêts et les droits de l'homme;

Or. en

Amendement 201 Kateřina Konečná

Proposition de résolution Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. insiste sur le rôle de la société civile pour la protection de l'environnement et la consommation durable et invite la Commission et les États membres à assurer la transparence des mesures relatives *aux forêts* ainsi que la participation du public à ces mesures afin de promouvoir la protection des forêts;

Amendement

4. insiste sur le rôle de la société civile, en particulier des populations autochtones et des communautés locales, pour la protection de l'environnement et la consommation durable et invite la Commission et les États membres à assurer la transparence des mesures relatives à l'utilisation des forêts et des terres ainsi que la participation du public à ces mesures afin de promouvoir la protection des forêts et les droits de l'homme;

Or. en

Amendement 202 Sándor Rónai, Tudor Ciuhodaru, Monika Beňová, Milan Brglez, Sylwia Spurek, Rovana Plumb, Alessandra Moretti, Sara Cerdas, István Ujhelyi, Maria Arena, Delara Burkhardt, César Luena

Proposition de résolution Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. insiste sur le rôle de la société civile pour la protection de l'environnement et la consommation durable et invite la Commission et les États membres à assurer la transparence des mesures relatives aux forêts ainsi que la participation du public à ces mesures afin de promouvoir la protection des forêts;

Amendement

4. insiste sur le rôle de la société civile, des populations autochtones et des communautés pour la protection de l'environnement et la consommation durable et invite la Commission et les États membres à assurer la transparence des mesures relatives aux forêts ainsi que la participation du public à ces mesures afin de promouvoir la protection des forêts et les droits de l'homme;

Or. en

Amendement 203 Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Daniela Rondinelli

Proposition de résolution Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. insiste sur *le rôle* de la société civile pour la protection de l'environnement et la consommation durable et invite la Commission et les États membres à assurer la transparence des mesures relatives aux forêts ainsi que la participation du public à ces mesures afin de promouvoir la protection des forêts;

Amendement

4. insiste sur *l'importance capitale* de la société civile pour la protection de l'environnement et la consommation durable et invite la Commission et les États membres à assurer la *pleine* transparence des mesures relatives aux forêts ainsi que la *pleine* participation du public à ces mesures afin de promouvoir la protection des forêts;

Or. en

Amendement 204 Hildegard Bentele

Proposition de résolution Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. estime qu'une définition unique du concept de chaîne d'approvisionnement «zéro déforestation» est essentielle pour résoudre le problème des marchandises qui contribuent à la déforestation, et invite la Commission à proposer une telle définition;

Amendement

reconnaît que la demande de l'Union pour certains produits représente environ 10 % de la déforestation mondiale et salue donc l'engagement de la Commission d'améliorer la durabilité et la transparence des chaînes d'approvisionnement; demande l'adoption de mesures réglementaires afin de réduire autant que possible l'incidence de la consommation de l'Union sur la déforestation et de garantir des conditions de concurrence équitables; souligne que les mesures de l'Union à cet égard ne devraient pas entraîner une perte de revenus pour les populations des pays en développement, mais de nouveaux changements économiques et une

évolution générale vers une économie plus durable; estime qu'une définition unique du concept de chaîne d'approvisionnement «zéro déforestation» est essentielle pour résoudre le problème des marchandises qui contribuent à la déforestation, et invite la Commission à proposer une telle définition;

Or en

Amendement 205 Martin Häusling

Proposition de résolution Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. estime qu'une définition unique du concept de chaîne d'approvisionnement «zéro déforestation» est essentielle pour résoudre le problème des marchandises qui contribuent à la déforestation, *et* invite la Commission à proposer une telle définition;

Amendement

estime qu'une définition unique du concept de chaîne d'approvisionnement «zéro déforestation et dégradation des *écosystèmes*» est essentielle pour résoudre le problème des marchandises qui contribuent à la déforestation, à la dégradation des forêts ainsi qu'à la conversion et à la dégradation d'autres écosystèmes naturels; invite la Commission à proposer une telle définition juridiquement contraignante; estime que la Commission devrait avant tout se concentrer sur les principaux facteurs de la déforestation, y compris l'huile de palme, le soja, la viande bovine, le maïs, le caoutchouc, le cacao, le papier et le bois de chauffage utilisé à des fins énergétiques; considère que, ce faisant, la Commission devrait porter une attention particulière aux violations des droits de l'homme qui y sont liées ainsi qu'aux droits des populations autochtones et des communautés locales;

Or. en

Amendement 206 Nikolaj Villumsen

Proposition de résolution Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. estime qu'une définition unique du concept de chaîne d'approvisionnement «zéro déforestation» est essentielle pour résoudre le problème des marchandises qui contribuent à la déforestation, et invite la Commission à proposer une telle définition;

Amendement

5. estime qu'une définition unique du concept de chaîne d'approvisionnement «zéro déforestation» est essentielle pour résoudre le problème des marchandises qui contribuent à la déforestation, et invite la Commission à proposer une telle définition; souligne que cette définition doit aussi inclure la dégradation et la conversion des forêts et devrait inclure la déforestation des écosystèmes non assimilés à des forêts; à cet égard, invite instamment la Commission à inclure la protection des droits de l'homme dans cette définition;

Or. en

Amendement 207 Sándor Rónai, Tudor Ciuhodaru, Monika Beňová, Milan Brglez, Łukasz Kohut, Sylwia Spurek, Rovana Plumb, Alessandra Moretti, Sara Cerdas, István Ujhelyi, Maria Arena, Delara Burkhardt, César Luena

Proposition de résolution Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. estime qu'une définition unique du concept de chaîne d'approvisionnement «zéro déforestation» est essentielle pour résoudre le problème des marchandises qui contribuent à la déforestation, et invite la Commission à proposer une telle définition;

Amendement

5. estime qu'une définition unique du concept de chaîne d'approvisionnement «zéro déforestation» est essentielle pour résoudre le problème des marchandises qui contribuent à la déforestation, et invite la Commission à proposer une telle définition; considère que cette définition devrait être aussi ambitieuse que possible et viser à inclure la dégradation des forêts ainsi que la déforestation, la dégradation et la conversion des écosystèmes naturels qui ne sont pas assimilés à des forêts, et

les violations des droits de l'homme qui y sont liées;

Or. en

Amendement 208 Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. estime qu'une définition unique du concept de chaîne d'approvisionnement «zéro déforestation» est essentielle pour résoudre le problème des marchandises qui contribuent à la déforestation, et invite la Commission à proposer une telle définition;

Amendement

5. estime qu'une définition unique du concept de chaîne d'approvisionnement «zéro déforestation» est essentielle pour résoudre le problème des marchandises qui contribuent à la déforestation, et invite la Commission à proposer une telle définition; considère que cette définition devrait être aussi ambitieuse que possible, et viser à inclure la dégradation des forêts ainsi que la déforestation et la conversion des écosystèmes naturels qui ne sont pas assimilés à des forêts, et les violations des droits de l'homme qui y sont liées;

Or. en

Amendement 209 Kateřina Konečná

Proposition de résolution Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. estime qu'une définition unique du concept de chaîne d'approvisionnement «zéro déforestation» est essentielle pour résoudre le problème des marchandises qui contribuent à la déforestation, et invite la Commission à proposer une telle définition;

Amendement

5. estime qu'une définition unique du concept de chaîne d'approvisionnement «zéro déforestation» est essentielle pour résoudre le problème des marchandises qui contribuent à la déforestation, et invite la Commission à proposer une telle définition; considère que cette définition devrait être aussi ambitieuse que possible,

PE650.715v01-00 100/206 AM\1204822FR.docx

et viser à inclure la dégradation des forêts ainsi que la déforestation et la conversion des écosystèmes naturels qui ne sont pas assimilés à des forêts, et les violations des droits de l'homme qui y sont liées;

Or. en

Amendement 210 Joëlle Mélin

Proposition de résolution Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. estime qu'une définition unique du concept de chaîne d'approvisionnement «zéro déforestation» est essentielle pour résoudre le problème des marchandises qui contribuent à la déforestation, et invite la Commission à proposer une telle définition;

Amendement

5. estime qu'une définition unique du concept de chaîne d'approvisionnement «zéro déforestation» est essentielle pour résoudre le problème des marchandises qui contribuent à la déforestation, et invite la Commission à proposer une telle définition; demande que cette définition et qu'un principe privilégiant les exportations "zéro déforestation" conditionnent la ratification des traités de libre-échange;

Or. fr

Amendement 211

María Soraya Rodríguez Ramos, Susana Solís Pérez, Martin Hojsík, Nicolae Ştefănuță, Chrysoula Zacharopoulou, Nils Torvalds, Catherine Chabaud, Fredrick Federley, Adrián Vázquez Lázara

Proposition de résolution Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. estime qu'une définition unique du concept de chaîne d'approvisionnement «zéro déforestation» est essentielle pour résoudre le problème des marchandises qui contribuent à la déforestation, et invite la

Amendement

5. estime qu'une définition unique du concept de chaîne d'approvisionnement «zéro déforestation» est essentielle pour résoudre le problème des marchandises qui contribuent à la déforestation, et invite la

AM\1204822FR.docx 101/206 PE650.715v01-00

Commission à proposer une telle définition;

Commission à proposer une telle définition; souligne dans ce contexte le lien étroit entre les chaînes de valeur forestières et les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies;

Or. en

Amendement 212 Anna Zalewska

Proposition de résolution Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. estime qu'une définition unique du concept de chaîne d'approvisionnement «zéro déforestation» est essentielle pour résoudre le problème des marchandises qui contribuent à la déforestation, et invite la Commission à proposer une telle définition;

Amendement

5. invite la Commission à garantir la pleine mise en œuvre du plan d'action FLEGT de l'UE en accordant une attention particulière aux accords de partenariat volontaires (APV);

Or. pl

Amendement 213 Stanislav Polčák

Proposition de résolution Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. soutient la Commission dans sa proposition de promouvoir au nom de l'UE, dans les principales enceintes internationales, l'adoption et la mise en œuvre d'engagements et de dispositions solides visant à faire cesser la déforestation et la dégradation des forêts et à encourager leur restauration, mais estime que l'UE doit donner l'exemple en la matière;

PE650.715v01-00 102/206 AM\1204822FR.docx

Amendement 214 Anna Zalewska

Proposition de résolution Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. invite la Commission à veiller à ce que des études relatives à des systèmes de certification pour les marchandises qui ne participent pas à la déforestation aient lieu sans retard et à présenter ces études au Parlement européen, conjointement avec une proposition de mesures de suivi, pour examen;

Amendement

supprimé

Or. pl

Amendement 215
Pascal Canfin

Proposition de résolution Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. invite la Commission à veiller à ce que des études relatives à des systèmes de certification pour les marchandises qui ne participent pas à la déforestation aient lieu sans retard et à présenter ces études au Parlement européen, conjointement avec une proposition de mesures de suivi, pour examen;

Amendement

6. invite la Commission à veiller à ce que des études relatives à des systèmes de certification pour les marchandises qui ne participent pas à la déforestation aient lieu sans retard et à présenter ces études au Parlement européen, conjointement avec une proposition de mesures de suivi, pour examen; exhorte la Commission à proposer des mesures visant à améliorer les systèmes de certification et salue les engagements de la Commission de renforcer le label écologique de l'Union en y intégrant les questions de déforestation;

Or. en

Amendement 216 César Luena

Proposition de résolution Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. invite la Commission à veiller à ce que des études relatives à des systèmes de certification pour les marchandises qui ne participent pas à la déforestation aient lieu sans retard et à présenter ces études au Parlement européen, conjointement avec une proposition de mesures de suivi, pour examen;

Amendement

6. invite la Commission à veiller à ce que l'étude relative à des systèmes de certification et de vérification en place dans la filière du bois pour les produits ligneux aboutisse sans retard, à présenter les conclusions de cette étude au Parlement européen, et à mettre en œuvre un système de certificats d'«importation non issue de la déforestation» ou de vérification efficace des certificats d'«exportation non issue de la déforestation» délivrés par les pays exportateurs;

Or. es

Amendement 217 Sándor Rónai, Tudor Ciuhodaru, Monika Beňová, Milan Brglez, Sylwia Spurek, Rovana Plumb, Alessandra Moretti, István Ujhelyi, Delara Burkhardt

Proposition de résolution Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. invite la Commission à veiller à ce que des études relatives à des systèmes de certification pour les marchandises qui ne participent pas à la déforestation aient lieu sans retard et à présenter ces études au Parlement européen, conjointement avec une proposition de mesures de suivi, pour examen;

Amendement

6. invite la Commission à veiller à ce que des études relatives à des systèmes de certification pour les marchandises qui ne participent pas à la déforestation aient lieu sans retard et à présenter ces études au Parlement européen, conjointement avec une proposition de mesures de suivi, pour examen, en vue de créer un système de

PE650.715v01-00 104/206 AM\1204822FR.docx

^{1 a} https://etendering.ted.europa.eu/cft/cft-document.html?docId=61586&locale=fr

Or. en

Amendement 218 Martin Häusling

Proposition de résolution Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. invite la Commission à veiller à ce que des études relatives à des systèmes de certification pour les marchandises qui ne participent pas à la déforestation aient lieu sans retard et à présenter ces études au Parlement européen, conjointement avec une proposition de mesures de suivi, pour examen;

Amendement

6. invite la Commission à veiller à ce que des études relatives à des systèmes de certification pour les marchandises présentant un risque pour la protection des forêts et des écosystèmes aient lieu sans retard afin que le Parlement européen puisse étudier la nécessité de tels systèmes dans le cadre d'un paquet plus large de mesures réglementaires;

Or. en

Amendement 219 Martin Häusling

Proposition de résolution Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. souligne la nécessité d'améliorer encore la mise en œuvre et l'application du règlement sur le bois de l'Union afin de mieux préserver un commerce durable dans le domaine du bois et des produits dérivés importés ou fabriqués localement; constate également que les importations de bois et de produits dérivés devraient être soumises à des contrôles plus minutieux aux frontières de l'Union, afin de garantir que les produits importés respectent effectivement les conditions nécessaires à leur entrée sur le marché de

l'Union; insiste sur le fait que le renforcement des politiques existantes doit aller de pair avec un renforcement de la cohérence des politiques afin de garantir que les politiques de l'Union, y compris en matière de commerce, n'aient pas d'incidences négatives sur l'environnement ni sur les personnes;

Or. en

Amendement 220 Anja Hazekamp

Proposition de résolution Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. souligne que l'introduction de systèmes d'étiquetage et de certification pour les produits «zéro déforestation» ne suffit pas dans le contexte de l'urgence climatique et environnementale; demande instamment qu'aucun produit favorisant la déforestation ne puisse être autorisé à entrer sur le marché intérieur de l'Union; exhorte la Commission à établir des critères de durabilité juridiquement contraignants pour garantir des modes de production et de consommation durables;

Or. en

Amendement 221 Nikolaj Villumsen

Proposition de résolution Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. souligne que, devant la vitesse alarmante de la perte de biodiversité et l'urgence climatique, l'introduction d'un

PE650.715v01-00 106/206 AM\1204822FR.docx

système basé sur l'étiquetage ou la certification volontaire de produits «zéro déforestation» ne serait pas suffisante;

Or. en

Amendement 222 Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Daniela Rondinelli

Proposition de résolution Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. invite l'Union à améliorer ses systèmes d'imagerie par satellite de manière à surveiller la déforestation de manière plus détaillée et plus immédiate;

Or. en

Amendement 223 Anna Zalewska

Proposition de résolution Paragraphe 7

Proposition de résolution

Amendement

7. recommande à la Commission d'accorder une attention particulière aux possibilités de régulation de l'accès au marché de l'Union dans le but de favoriser les produits qui ne participent pas à la déforestation, y compris la possibilité d'instaurer des règles de diligence raisonnable pour les marchandises qui présentent un risque du point de vue de la protection des forêts;

supprimé

Or. pl

Amendement 224

AM\1204822FR.docx 107/206 PE650.715v01-00

Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Daniela Rondinelli

Proposition de résolution Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. recommande à la Commission d'accorder une attention particulière aux possibilités de régulation de l'accès au marché de l'Union dans le but de favoriser les produits qui ne participent pas à la déforestation, y compris la possibilité d'instaurer des règles de diligence raisonnable pour les marchandises qui présentent un risque du point de vue de la protection des forêts;

Amendement

7. recommande à la Commission d'adopter les mesures législatives nécessaires pour veiller à ce toutes les marchandises et les produits mis sur le marché de l'Union puissent être contrôlés jusqu'à leur source et n'entraînent pas d'effets environnementaux et sociaux négatifs tels que la déforestation, la dégradation des forêts, la conversion et la dégradation des écosystèmes naturels ou la violation de droits de l'homme; estime que ces mesures législatives doivent reposer sur une approche multimarchandises et s'accompagner d'un régime d'application approprié, notamment de sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives en cas de non-respect et d'obligations de diligence raisonnable pour les marchandises qui présentent un risque du point de vue de la protection des forêts;

Or. en

Amendement 225

Sándor Rónai, Tudor Ciuhodaru, Monika Beňová, Milan Brglez, Sylwia Spurek, Rovana Plumb, Alessandra Moretti, Sara Cerdas, István Ujhelyi, Maria Arena, Delara Burkhardt, César Luena

Proposition de résolution Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. recommande à la Commission d'accorder une attention particulière aux possibilités de régulation de l'accès au marché de l'Union dans le but de favoriser les produits qui ne participent pas à la déforestation, y compris la possibilité

Amendement

7. souligne que des mesures réglementaires solides fondées sur la diligence raisonnable sont nécessaires pour garantir qu'aucun produit entrant sur le marché de l'Union ne participe à la déforestation, à la dégradation des forêts,

PE650.715v01-00 108/206 AM\1204822FR.docx

d'instaurer des règles de diligence raisonnable pour les marchandises qui présentent un risque du point de vue de la protection des forêts; à la conversion ou à la dégradation des écosystèmes naturels, à la perte de biodiversité ou à des violations des droits de l'homme, y compris des droits des populations autochtones et des communautés locales, à aucune étape de la chaîne d'approvisionnement; invite par conséquent la Commission à présenter sans attendre une proposition de cadre juridique européen efficace fondé sur la diligence raisonnable afin de garantir des chaînes d'approvisionnement sans déforestation pour tous les produits mis sur le marché de l'Union;

Or. en

Amendement 226 Martin Häusling

Proposition de résolution Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. recommande à la Commission d'accorder une attention particulière aux possibilités de régulation de l'accès au marché de l'Union dans le but de favoriser les produits qui ne participent pas à la déforestation, y compris la possibilité d'instaurer des règles de diligence raisonnable pour les marchandises qui présentent un risque du point de vue de la protection des forêts;

Amendement

rappelle son soutien en faveur d'un cadre juridique européen fondé sur des obligations de diligence afin de limiter l'accès au marché de l'Union aux produits et marchandises qui ne participent pas à la déforestation ou à la dégradation des forêts, ni à la conversion ou à la dégradation des autres écosystèmes naturels; estime que ce cadre devrait s'appliquer à tous les acteurs économiques, y compris aux acteurs financiers, tant en amont qu'en aval de la chaîne d'approvisionnement, et devrait aussi garantir l'absence de violations des droits de l'homme liées à ces questions; invite instamment la Commission à adopter une telle proposition législative au plus vite;

Amendement 227 Joëlle Mélin

Proposition de résolution Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. recommande à la Commission d'accorder une attention particulière aux possibilités de régulation de l'accès au marché de l'Union dans le but de favoriser les produits qui ne participent pas à la déforestation, y compris la possibilité d'instaurer des règles de diligence raisonnable pour les marchandises qui présentent un risque du point de vue de la protection des forêts;

Amendement

7. recommande à la Commission *de travailler sur une interdiction d'accès* au marché de l'Union *pour* les produits qui participent à la déforestation;

Or. fr

Amendement 228 Nikolaj Villumsen

Proposition de résolution Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. recommande à la Commission d'accorder une attention particulière aux possibilités de régulation de l'accès au marché de l'Union dans le but de favoriser les produits qui ne participent pas à la déforestation, y compris la possibilité d'instaurer des règles de diligence raisonnable pour les marchandises qui présentent un risque du point de vue de la protection des forêts;

Amendement

7. invite la Commission à présenter sans attendre un cadre juridique européen complet réglementant l'accès au marché de l'Union dans le but de garantir que seuls les produits sans déforestation et violation des droits de l'homme sont mis sur le marché de l'Union, y compris en instaurant des règles de diligence raisonnable et des mesures juridiquement contraignantes en matière de durabilité; souligne à cet égard l'importance de l'application effective de ce cadre; insiste sur le fait que les obligations susmentionnées doivent aussi s'appliquer au secteur financier;

Amendement 229 Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. recommande à la Commission d'accorder une attention particulière aux possibilités de régulation de l'accès au marché de l'Union dans le but de favoriser les produits qui ne participent pas à la déforestation, y compris la possibilité d'instaurer des règles de diligence raisonnable pour les marchandises qui présentent un risque du point de vue de la protection des forêts;

Amendement

7. recommande à la Commission de présenter sans attendre une proposition de cadre juridique européen efficace fondé sur des obligations de diligence pour garantir des chaînes d'approvisionnement durables et sans déforestation pour les produits mis sur le marché de l'Union tout en veillant à l'absence de violations des droits de l'homme liées à ces questions; ces obligations de diligence devraient aussi s'appliquer au secteur financier;

Or. en

Amendement 230 Kateřina Konečná

Proposition de résolution Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. recommande à la Commission d'accorder une attention particulière aux possibilités de régulation de l'accès au marché de l'Union dans le but de favoriser les produits qui ne participent pas à la déforestation, y compris la possibilité d'instaurer des règles de diligence raisonnable pour les marchandises qui présentent un risque du point de vue de la protection des forêts;

Amendement

7. recommande à la Commission de présenter sans attendre une proposition de cadre juridique européen efficace fondé sur des obligations de diligence pour garantir des chaînes d'approvisionnement durables et sans déforestation pour les produits mis sur le marché de l'Union tout en veillant à l'absence de violations des droits de l'homme liées à ces questions; ces obligations de diligence devraient aussi s'appliquer au secteur financier;

Amendement 231 Anja Hazekamp

Proposition de résolution Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. recommande à la Commission d'accorder une attention particulière aux possibilités de régulation de l'accès au marché de l'Union dans le but de favoriser les produits qui ne participent pas à la déforestation, y compris la possibilité d'instaurer des règles de diligence raisonnable pour les marchandises qui présentent un risque du point de vue de la protection des forêts;

Amendement

7. invite la Commission à présenter sans délai des propositions de législation pour réguler l'accès au marché de l'Union dans le but de favoriser les produits sans déforestation, y compris en instaurant des règles de diligence raisonnable et des critères de durabilité juridiquement contraignants pour les marchandises qui présentent un risque du point de vue de la protection des forêts;

Or. en

Amendement 232 Michal Wiezik, Sirpa Pietikäinen, Róża Thun und Hohenstein, Radan Kanev

Proposition de résolution Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. recommande à la Commission d'accorder une attention particulière aux possibilités de régulation de l'accès au marché de l'Union dans le but de favoriser les produits qui ne participent pas à la déforestation, y compris la possibilité d'instaurer des règles de diligence raisonnable pour les marchandises qui présentent un risque du point de vue de la protection des forêts;

Amendement

7. recommande à la Commission d'étudier les possibilités conformes à l'Organisation mondiale du commerce pour empêcher les produits responsables de la déforestation d'accéder au marché de l'Union, y compris en instaurant des règles de diligence raisonnable pour les marchandises qui présentent un risque du point de vue de la protection des forêts;

Or. en

Amendement 233

César Luena

Proposition de résolution Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. recommande à la Commission d'accorder une attention particulière aux possibilités de régulation de l'accès au marché de l'Union dans le but de favoriser les produits qui ne participent pas à la déforestation, y compris la possibilité d'instaurer des règles de diligence raisonnable pour les marchandises qui présentent un risque du point de vue de la protection des forêts;

Amendement

7. invite la Commission à proposer un ensemble complet de mesures (y compris des mesures législatives) visant à réduire, sur la base de la diligence raisonnable, l'empreinte de la consommation de l'Union sur les terres, et à garantir des chaînes d'approvisionnement durables et sans déforestation pour les produits mis sur le marché de l'Union;

Or. es

Amendement 234

María Soraya Rodríguez Ramos, Susana Solís Pérez, Martin Hojsík, Nicolae Ştefănuță, Chrysoula Zacharopoulou, Nils Torvalds, Catherine Chabaud, Fredrick Federley, Pascal Canfin

Proposition de résolution Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. rappelle que les forêts sont indispensables pour la planète et la biodiversité; se félicite de l'intention de la Commission de lutter contre la déforestation mondiale et lui demande d'intensifier ses actions; invite la Commission à présenter sans attendre une proposition de cadre juridique européen fondé sur des obligations de diligence visant à garantir des chaînes d'approvisionnement durables et sans déforestation pour les produits mis sur le marché de l'Union, en accordant une attention particulière à la lutte contre les principaux facteurs de la déforestation importée, et en promouvant les importations qui n'entraînent pas de

déforestation à l'étranger;

Or. en

Amendement 235 Sándor Rónai, Tudor Ciuhodaru, Monika Beňová, Milan Brglez, Sylwia Spurek, Rovana Plumb, Alessandra Moretti, István Ujhelyi, Maria Arena, Sara Cerdas, Delara Burkhardt, César Luena

Proposition de résolution Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. invite la Commission à présenter des obligations de diligence pour les institutions financières de déterminer, de prévenir et de limiter les conséquences environnementales et sociales ainsi que les incidences en matière de droits de l'homme de la déforestation imputable à l'Union afin de garantir qu'aucune entité financière et bancaire de l'Union n'est liée directement ou indirectement à la déforestation, à la dégradation des forêts, à la conversion et à la dégradation des écosystèmes naturels ainsi qu'à des violations des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 236 Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. invite la Commission à reconnaître la part importante de déforestation incarnée liée aux produits d'origine animale tels que la viande, les produits laitiers et les œufs ainsi qu'à réduire la consommation dans l'Union de

marchandises présentant des risques en matière de protection des forêts en promouvant des régimes alimentaires reposant davantage sur les végétaux ainsi que l'élevage extensif à faible niveau d'intrants, qui ne dépend pas d'aliments pour animaux riches en protéines comme le soja;

Or. en

Amendement 237 Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Daniela Rondinelli

Proposition de résolution Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. invite la Commission à présenter un cadre juridique qui garantisse des chaînes d'approvisionnement durables et sans déforestation pour les produits mis sur le marché de l'Union, tout en sensibilisant les consommateurs à l'empreinte de consommation et en encourageant un changement de comportement en faveur de produits durables et qui ne participent pas à la déforestation;

Or. en

Amendement 238 María Soraya Rodríguez Ramos, Nils Torvalds, Catherine Chabaud, Fredrick Federley, Nicolae Ștefănuță

Proposition de résolution Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. souligne le rôle des forêts dans l'augmentation de la résilience face aux effets négatifs du changement climatique;

fait remarquer qu'il est nécessaire que des mesures concrètes et efficaces soient prises dans le cadre des stratégies et plans d'adaptation au changement climatique, en intégrant les synergies entre l'atténuation et l'adaptation;

Or. en

Amendement 239 Martin Häusling

Proposition de résolution Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. souligne que ce cadre juridique européen devrait être fondé sur un mécanisme d'application solide et prévoir des sanctions effectives, proportionnées et dissuasives en cas de non-respect des règles;

Or. en

Amendement 240 Martin Häusling

Proposition de résolution Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 ter. souligne l'incidence considérable des importations dans l'Union de produits d'origine animale tels que la viande, les produits laitiers et les œufs sur les forêts et les autres écosystèmes naturels de la planète; estime que l'Union doit s'attaquer à et réduire cette demande de marchandises présentant un risque en matière de protection des forêts et des écosystèmes en promouvant les régimes essentiellement végétaliens ainsi que

PE650.715v01-00 116/206 AM\1204822FR.docx

l'élevage extensif à faible niveau d'intrant et en subordonnant le soutien aux agriculteurs à l'utilisation de matières premières obtenues de manière durable et légale; souligne aussi la nécessité de mettre l'accent sur les plus petites chaînes d'approvisionnement de cultures protéagineuses au profit de la souveraineté alimentaire tant de l'Union que de ses partenaires;

Or. en

Amendement 241

María Soraya Rodríguez Ramos, Susana Solís Pérez, Martin Hojsík, Nicolae Ştefănuță, Chrysoula Zacharopoulou, Nils Torvalds, Catherine Chabaud, Fredrick Federley, Adrián Vázquez Lázara

Proposition de résolution Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 ter. souligne que, d'après le GIEC, du fait du changement climatique et de la perte de biodiversité, les perturbations naturelles telles que les sécheresses, les inondations, les tempêtes, les infestations parasitaires, l'érosion et les incendies surviendront de manière plus fréquente et plus intense, causant un nombre croissant de dommages aux forêts de la planète;

Or. en

Amendement 242 María Soraya Rodríguez Ramos, Nils Torvalds, Catherine Chabaud, Fredrick Federley, Nicolae Ștefănuță

Proposition de résolution Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 ter. souligne qu'une attention

AM\1204822FR.docx 117/206 PE650.715v01-00

particulière devrait être portée aux forêts dans les zones côtières, qui sont particulièrement touchées par le changement climatique et qui représentent une excellente occasion pour les politiques de préservation, d'adaptation et d'atténuation;

Or. en

Amendement 243
Pascal Canfin

Proposition de résolution Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. invite le secteur privé à une plus grande participation à la lutte contre la déforestation; dans le même temps, invite la Commission à approfondir la coopération avec le secteur privé et à mettre en place des mécanismes d'incitation appropriés et volontaires sur la base du principe de responsabilité partagée;

Amendement

invite le secteur privé à une plus grande participation à la lutte contre la déforestation; dans le même temps, invite la Commission à approfondir la coopération avec le secteur privé et à mettre en place des mécanismes d'incitation appropriés et volontaires sur la base du principe de responsabilité partagée; souligne la nécessité de veiller à la pleine transparence de toute la chaîne d'approvisionnement, notamment en garantissant que tous les produits entrant sur le marché unique sont traçables et durables; invite la Commission à mettre en place un mécanisme d'alerte pour avertir les entreprises lorsqu'elles travaillent dans des régions présentant des risques en matière de déforestation; exhorte la Commission à intégrer la lutte contre la déforestation à la responsabilité sociale des entreprises dans le cadre plus large de la protection de la biodiversité à l'occasion de la réforme de la directive relative à la publication d'informations non financières; estime que les négociants en matières premières devraient aussi être concernés par l'action de l'Union en vue de lutter contre la déforestation et

PE650.715v01-00 118/206 AM\1204822FR.docx

d'assurer la transparence;

Or. en

Amendement 244 Nikolaj Villumsen

Proposition de résolution Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. invite le secteur privé à une plus grande participation à la lutte contre la déforestation; dans le même temps, invite la Commission à approfondir la coopération avec le secteur privé et à mettre en place des mécanismes d'incitation appropriés et volontaires sur la base du principe de responsabilité partagée;

Amendement

invite le secteur privé à prendre ses responsabilités et à mettre fin à toute déforestation et/ou violation des droits de l'homme dans l'ensemble de ses chaînes d'approvisionnement et de ses investissements ainsi qu'à respecter sans attendre son engagement d'atteindre zéro déforestation tout en garantissant une pleine transparence en ce qui concerne le respect de ses engagements; demande à cet égard la création d'un régime de conformité indépendant permettant d'enquêter de manière indépendante sur les plaintes pour non-respect déposées par les parties prenantes (par exemple les communautés locales); invite la Commission à encourager les entreprises à effectuer une transition vers des chaînes d'approvisionnement mondiales durables;

Or. en

Amendement 245 Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. invite le secteur privé à une *plus grande* participation à la lutte contre la déforestation; dans le même temps, invite

Amendement

8. invite le secteur privé à une participation *plus active* à la lutte contre la déforestation *ainsi que contre les*

AM\1204822FR.docx 119/206 PE650.715v01-00

la Commission à approfondir la coopération avec le secteur privé et à mettre en place des mécanismes d'incitation appropriés *et volontaires sur la base du principe de responsabilité partagée*;

violations des droits de l'homme incarnées dans ses chaînes d'approvisionnement et ses investissements en respectant sans attendre son engagement d'atteindre zéro déforestation et en garantissant une pleine transparence en ce qui concerne le respect de ses engagements; dans le même temps, invite la Commission à approfondir la coopération avec le secteur privé et à mettre en place des mécanismes d'incitation appropriés pour les précurseurs; invite la Commission à encourager les entreprises à effectuer une transition vers des chaînes d'approvisionnement mondiales durables;

Or. en

Amendement 246 Kateřina Konečná

Proposition de résolution Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. invite le secteur privé à une *plus grande* participation à la lutte contre la déforestation; dans le même temps, invite la Commission à approfondir la coopération avec le secteur privé et à mettre en place des mécanismes d'incitation appropriés *et volontaires sur la base du principe de responsabilité partagée*;

Amendement

invite le secteur privé à une participation plus active à la lutte contre la déforestation ainsi que contre les violations des droits de l'homme incarnées dans ses chaînes d'approvisionnement et ses investissements en respectant sans attendre son engagement d'atteindre zéro déforestation et en garantissant une pleine transparence en ce qui concerne le respect de ses engagements; dans le même temps, invite la Commission à approfondir la coopération avec le secteur privé et à mettre en place des mécanismes d'incitation appropriés pour les précurseurs; invite la Commission à encourager les entreprises à effectuer une transition vers des chaînes d'approvisionnement mondiales durables;

PE650.715v01-00 120/206 AM\1204822FR.docx

Amendement 247 Martin Häusling

Proposition de résolution Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. invite le secteur privé à une plus grande participation à la lutte contre la déforestation; dans le même temps, invite la Commission à approfondir la coopération avec le secteur privé et à mettre en place des mécanismes d'incitation appropriés et volontaires sur la base du principe de responsabilité partagée;

Amendement

8. invite le secteur privé à une participation plus active à la lutte contre la déforestation et à une réduction significative de son empreinte écologique globale; à cet égard, invite la Commission à renforcer son action dans le cadre de la stratégie en matière de finance durable, et en particulier à saisir l'occasion de la révision prochaine de la directive européenne relative à la publication d'informations non financières pour garantir la pleine transparence et la responsabilité du secteur privé dans son utilisation et sa gestion des ressources naturelles;

Or. en

Amendement 248 Sándor Rónai, Tudor Ciuhodaru, Monika Beňová, Milan Brglez, Sylwia Spurek, Rovana Plumb, Alessandra Moretti, Sara Cerdas, István Ujhelyi, Maria Arena, Delara Burkhardt, César Luena

Proposition de résolution Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. invite le secteur privé à une plus grande participation à la lutte contre la déforestation; dans le même temps, invite la Commission à approfondir la coopération avec le secteur privé et à mettre en place des mécanismes d'incitation appropriés *et volontaires sur la*

Amendement

8. invite le secteur privé à une plus grande participation à la lutte contre la déforestation ainsi que contre les violations des droits de l'homme incarnées dans ses chaînes d'approvisionnement et ses investissements en respectant sans

base du principe de responsabilité partagée;

attendre son engagement d'atteindre zéro déforestation; dans le même temps, invite la Commission à approfondir la coopération avec le secteur privé et à mettre en place des mécanismes d'incitation appropriés pour les précurseurs, ainsi qu'à encourager les entreprises à effectuer une transition vers des chaînes d'approvisionnement mondiales durables;

Or. en

Amendement 249 Edina Tóth, András Gyürk

Proposition de résolution Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. invite le secteur privé à une plus grande participation à la lutte contre la déforestation; dans le même temps, invite la Commission à approfondir la coopération avec le secteur privé et à mettre en place des mécanismes d'incitation appropriés et volontaires sur la base du principe de responsabilité partagée;

Amendement

8. invite le secteur privé à une plus grande participation à la lutte contre la déforestation, en particulier contre l'exploitation illégale des forêts; dans le même temps, invite la Commission à approfondir la coopération avec le secteur privé et à mettre en place des mécanismes d'incitation appropriés et volontaires sur la base du principe de responsabilité partagée;

Or. en

Amendement 250 María Soraya Rodríguez Ramos, Adrián Vázquez Lázara, Susana Solís Pérez, Chrysoula Zacharopoulou, Nicolae Ștefănuță, Catherine Chabaud, Martin Hojsík

Proposition de résolution Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. invite le secteur privé à une *plus grande* participation à la lutte contre la déforestation; dans le même temps, invite

Amendement

8. invite le secteur privé à une participation *active* à la lutte contre la déforestation; dans le même temps, invite

PE650.715v01-00 122/206 AM\1204822FR.docx

la Commission à approfondir la coopération avec le secteur privé et à mettre en place des mécanismes d'incitation appropriés et volontaires sur la base du principe de responsabilité partagée; la Commission à approfondir la coopération avec le secteur privé et à mettre en place des mécanismes d'incitation appropriés et volontaires sur la base du principe de responsabilité partagée;

Or. en

Amendement 251 Anja Hazekamp

Proposition de résolution Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. invite le secteur privé à *une plus grande participation à* la lutte contre la déforestation; dans le même temps, invite la Commission à *approfondir la coopération avec le* secteur privé et à mettre en place des mécanismes d'incitation appropriés *et volontaires sur la base du principe de responsabilité partagée*;

Amendement

8. invite le secteur privé à assumer sa part de responsabilité dans la lutte contre la déforestation; dans le même temps, invite la Commission à renforcer la réglementation du secteur privé et à mettre en place des mécanismes d'incitation appropriés pour promouvoir une production et une consommation durables;

Or. en

Amendement 252 Nikolaj Villumsen

Proposition de résolution Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. reconnaît que le secteur de l'élevage de l'Union est un facteur important de la déforestation, de la dégradation et de la conversion des forêts de la planète, car il dépend fortement de l'importation de marchandises liées à la déforestation telles que le soja, l'huile de palme et le maïs; invite par conséquent la Commission à prendre des mesures visant

à améliorer les politiques et le cadre juridique afin de fortement réduire les importations de marchandises présentant un risque élevé en matière de protection des forêts; exhorte la Commission à présenter un plan promouvant les régimes alimentaires à base de végétaux;

Or. en

Amendement 253 Stanislav Polčák

Proposition de résolution Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. demande à l'UE de promouvoir uniquement le reboisement tenant compte des finalités productives, environnementales et sociales des forêts ainsi que leur capacité à s'adapter au changement climatique en cours, par exemple en mettant l'accent sur la régénération naturelle et en promouvant la biodiversité;

Or. cs

Amendement 254 María Soraya Rodríguez Ramos, Adrián Vázquez Lázara, Susana Solís Pérez, Chrysoula Zacharopoulou, Nicolae Ștefănuță, Catherine Chabaud, Martin Hojsík, Nils Torvalds

Proposition de résolution Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. invite la Commission à rediriger, en collaboration avec les États membres, l'aide existante dans le cadre du prochain instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération

PE650.715v01-00 124/206 AM\1204822FR.docx

internationale (IVCDCI) vers la création d'un mécanisme technique et financier de l'Union qui catalyserait les financements dans le but de soutenir les actions menées par les partenaires afin d'utiliser de manière durable, de protéger et de restaurer les forêts;

Or. en

Amendement 255 Anja Hazekamp

Proposition de résolution Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. souligne qu'environ 80 % de la déforestation mondiale est due à l'expansion des terres utilisées pour l'agriculture; regrette que les importations de produits agricoles vers l'Union continuent à favoriser la déforestation et soient liées à de graves conséquences pour l'environnement, la société et les droits de l'homme;

Or. en

Amendement 256 César Luena

Proposition de résolution Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. rappelle que l'action de l'Union contre la déforestation devrait porter sur ses principaux facteurs, tels que l'huile de palme, le soja, la viande bovine et le cacao; demande donc à la Commission de dresser un plan d'action de l'Union pour l'huile de palme et les autres facteurs;

Amendement 257 Anja Hazekamp

Proposition de résolution Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 ter. souligne que la déforestation des forêts humides provoquée par les changements d'affectation des terres réduit le potentiel de séquestration du carbone et contribue ainsi grandement à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre; souligne que la production d'huile de palme et les cultures destinées à l'alimentation animale sont des causes importantes de ces changements d'affectation des terres; invite la Commission à renforcer ses politiques et son cadre juridique afin de réduire de manière considérable les importations de ces marchandises présentant un risque élevé en matière de déforestation;

Or. en

Amendement 258 María Soraya Rodríguez Ramos, Susana Solís Pérez, Chrysoula Zacharopoulou, Nicolae Ștefănuță, Catherine Chabaud, Martin Hojsík, Nils Torvalds

Proposition de résolution Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 ter. invite la Commission à étudier, en collaboration avec le secteur privé et d'autres acteurs du développement, de nouvelles solutions de financement et d'assurance du risque de catastrophes en ce qui concerne les sinistres qui touchent un grand nombre d'hectares de forêts;

Amendement 259 Stanislav Polčák

Proposition de résolution Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 ter. encourage la Commission européenne à poursuivre l'intégration des aspects liés à la déforestation dans le label écologique de l'UE, les marchés publics écologiques et d'autres initiatives dans le contexte de l'économie circulaire;

Or. cs

Amendement 260 María Soraya Rodríguez Ramos, Susana Solís Pérez, Chrysoula Zacharopoulou, Nicolae Ștefănuță, Catherine Chabaud, Martin Hojsík, Nils Torvalds

Proposition de résolution Paragraphe 8 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

souligne que l'urgence 8 quater. climatique et les conséquences de la perte massive de biodiversité constituent une menace grave pour les droits de l'homme; invite l'Union et le Service européen pour l'action extérieure à évaluer soigneusement la manière dont leur action extérieure peut contribuer au mieux à une approche holistique et fondée sur les droits de l'homme visant à mettre un terme à la perte de biodiversité, à la déforestation et à la dégradation des forêts; invite l'Union à promouvoir davantage la biodiversité en tant que droit de l'homme dans le cadre mondial en matière de biodiversité pour l'après-2020;

Amendement 261 Anja Hazekamp

Proposition de résolution Paragraphe 8 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 quater. souligne que la production du secteur de l'élevage de l'Union reposant sur des importations d'aliments pour animaux figure parmi les principaux facteurs de changement d'affectation des terres et est ainsi directement responsable de la déforestation et de la dégradation des forêts au détriment des habitats naturels, des écosystèmes et de la biodiversité dans des pays tiers, en particulier en Amérique latine;

Or. en

Amendement 262 Stanislav Polčák

Proposition de résolution Paragraphe 8 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 quater. souligne la nécessité de promouvoir la consommation, au sein de l'UE, de produits issus de chaînes d'approvisionnement qui ne sont pas à l'origine de la déforestation;

Or. cs

Amendement 263 María Soraya Rodríguez Ramos, Adrián Vázquez Lázara, Susana Solís Pérez, Chrysoula Zacharopoulou, Fredrick Federley, Nicolae Ştefănuță, Catherine Chabaud,

Martin Hojsík, Nils Torvalds

Proposition de résolution Paragraphe 8 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 quinquies. insiste sur le fait que la dimension extérieure du pacte vert pour l'Europe devrait être encore renforcée par des alliances et des partenariats visant à relever des défis mondiaux tels que le changement climatique et la biodiversité, tout en soutenant le développement socioéconomique des pays partenaires;

Or. en

Amendement 264 Anja Hazekamp

Proposition de résolution Paragraphe 8 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 quinquies. souligne qu'il est important de promouvoir une alimentation durable en sensibilisant les consommateurs aux conséquences des modes de consommation et en fournissant des informations sur les régimes alimentaires qui sont plus sains pour l'homme et dont l'empreinte environnementale est moindre;

Or. en

Amendement 265 María Soraya Rodríguez Ramos, Susana Solís Pérez, Chrysoula Zacharopoulou, Fredrick Federley, Nicolae Ștefănuță, Catherine Chabaud, Martin Hojsík, Nils Torvalds

Proposition de résolution Paragraphe 8 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 sexies. reconnaît la multifonctionnalité des forêts; invite dès lors la Commission et les États membres à concevoir des partenariats qui favorisent une gestion durable des forêts et luttent contre la déforestation et la dégradation des forêts selon une approche intégrée et globale tout au long de la chaîne de valeur forestière et dans des secteurs liés tels que l'agriculture, l'énergie ou les infrastructures minières;

Or. en

Amendement 266 Anja Hazekamp

Proposition de résolution Paragraphe 8 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 sexies. reconnaît qu'une diminution de la production et de la consommation de viande et de produits laitiers au sein de l'Union contribuerait à atteindre les ODD en luttant contre le changement climatique et en mettant un terme à la déforestation et à la perte de biodiversité;

Or. en

Amendement 267 Anja Hazekamp

Proposition de résolution Paragraphe 8 septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 septies. appelle la Commission à agir afin de limiter l'incidence

PE650.715v01-00 130/206 AM\1204822FR.docx

environnementale des modes de consommation de l'Union européenne qui contribuent à la déforestation et à la dégradation des forêts dans des pays tiers, en réglementant ses importations de produits de base agricoles, tels que l'huile de palme, le soja ou la viande bovine, et en promouvant les objectifs en matière de changement climatique et de biodiversité ainsi que la production et la consommation alimentaires durables:

Or. en

Amendement 268

María Soraya Rodríguez Ramos, Susana Solís Pérez, Chrysoula Zacharopoulou, Fredrick Federley, Nicolae Ștefănuță, Catherine Chabaud, Martin Hojsík, Nils Torvalds

Proposition de résolution Paragraphe 8 septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 septies. invite l'Union à envisager d'aider les pays tiers au moyen de partenariats forestiers pour promouvoir une production agricole durable sans déforestation et, lorsque cela est jugé nécessaire, à élaborer des actions qui aideront les pays partenaires à respecter les mesures que l'Union pourra mettre en œuvre pour réduire la déforestation importée;

Or. en

Amendement 269 César Luena

Proposition de résolution Paragraphe 9

Proposition de résolution

Amendement

9. souligne que les méthodes utilisées 9.

9. souligne que les méthodes utilisées

AM\1204822FR.docx 131/206 PE650.715v01-00

pour atteindre les objectifs du paquet "Une énergie propre pour tous les Européens" ne doivent pas conduire à la déforestation et à la dégradation des forêts dans d'autres régions du monde; invite donc la Commission à réexaminer, au plus tard en 2021, les aspects pertinents du rapport annexé au règlement (UE) 2019/807 de la Commission, et, le cas échéant, à réviser ce règlement, sans retard, et en tout état de cause avant 2023, sur la base de l'état des connaissances scientifiques et conformément au principe de précaution;

pour atteindre les objectifs du paquet "Une énergie propre pour tous les Européens" ne doivent pas conduire à la déforestation et à la dégradation des forêts dans d'autres régions du monde; invite donc la Commission à réexaminer, au plus tard en 2021, les aspects pertinents du rapport annexé au règlement (UE) 2019/807 de la Commission, et, le cas échéant, à réviser ce règlement, sans retard, et en tout état de cause avant 2023, sur la base de l'état des connaissances scientifiques et conformément au principe de précaution; invite en tout état de cause la Commission à supprimer progressivement et dès que possible les biocarburants utilisés dans l'Union qui sont susceptibles de provoquer des changements indirects dans l'affectation des terres;

Or. es

Amendement 270 Martin Häusling

Proposition de résolution Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne que les méthodes utilisées pour atteindre les objectifs du paquet «Une énergie propre pour tous les Européens» ne doivent pas conduire à la déforestation et à la dégradation des forêts dans d'autres régions du monde; invite *donc* la Commission à réexaminer, au plus tard en 2021, les aspects pertinents du rapport annexé au règlement (UE) 2019/807 de la Commission, et, le cas échéant, à réviser ce règlement, sans retard, et en tout état de cause avant 2023, sur la base de l'état des connaissances scientifiques et conformément au principe de précaution;

Amendement

souligne que les méthodes utilisées pour atteindre les objectifs du paquet «Une énergie propre pour tous les Européens» ne doivent pas conduire à la déforestation et à la dégradation des forêts en Europe et dans d'autres régions du monde; invite en particulier la Commission à réexaminer, au plus tard en 2021, les aspects pertinents du rapport annexé au règlement (UE) 2019/807 de la Commission, et, le cas échéant, à réviser ce règlement, sans retard, et en tout état de cause avant 2023, sur la base de l'état des connaissances scientifiques et conformément au principe de précaution afin de garantir l'abandon progressif de tous les biocarburants présentant un risque de changement

PE650.715v01-00 132/206 AM\1204822FR.docx

indirect dans l'affectation des sols (CIAS) élevé, y compris le soja, et de respecter l'engagement mondial de l'Union de mettre un terme à la perte de biodiversité mondiale et de renverser cette tendance;

Or. en

Amendement 271 Pascal Canfin

Proposition de résolution Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne que les méthodes utilisées pour atteindre les objectifs du paquet «Une énergie propre pour tous les Européens» ne doivent pas conduire à la déforestation et à la dégradation des forêts dans d'autres régions du monde; invite donc la Commission à réexaminer, au plus tard en 2021, les aspects pertinents du rapport annexé au règlement (UE) 2019/807 de la Commission, et, le cas échéant, à réviser ce règlement, sans retard, et en tout état de cause avant 2023, sur la base de l'état des connaissances scientifiques et conformément au principe de précaution;

Amendement

9. souligne que les méthodes utilisées pour atteindre les objectifs du paquet «Une énergie propre pour tous les Européens» ne doivent pas conduire à la déforestation et à la dégradation des forêts dans d'autres régions du monde; invite donc la Commission à réexaminer, au plus tard en 2021, les aspects pertinents du rapport annexé au règlement (UE) 2019/807 de la Commission, et, le cas échéant, à réviser ce règlement, sans retard, et en tout état de cause avant 2023, sur la base de l'état des connaissances scientifiques et conformément au principe de précaution; insiste sur la nécessité de réévaluer les données liées au soja; exhorte la Commission à revoir à la baisse le seuil des marchandises présentant un risque CIAS élevé:

Or. en

Amendement 272 Sándor Rónai, Tudor Ciuhodaru, Monika Beňová, Milan Brglez, Sylwia Spurek, Rovana Plumb, Alessandra Moretti, István Ujhelyi, Maria Arena, Delara Burkhardt, César Luena

Proposition de résolution Paragraphe 9

AM\1204822FR.docx 133/206 PE650.715v01-00

Proposition de résolution

9. souligne que les méthodes utilisées pour atteindre les objectifs du paquet «Une énergie propre pour tous les Européens» ne doivent pas conduire à la déforestation et à la dégradation des forêts dans d'autres régions du monde; invite donc la Commission à réexaminer, au plus tard en 2021, les aspects pertinents du rapport annexé au règlement (UE) 2019/807 de la Commission, et, le cas échéant, à réviser ce règlement, sans retard, et en tout état de cause avant 2023, sur la base de l'état des connaissances scientifiques et conformément au principe de précaution;

Amendement

souligne que les méthodes utilisées pour atteindre les objectifs du paquet «Une énergie propre pour tous les Européens» ne doivent pas conduire à la déforestation et à la dégradation des forêts dans d'autres régions du monde; invite donc la Commission à réexaminer, au plus tard en 2021, les aspects pertinents du rapport annexé au règlement (UE) 2019/807 de la Commission, et, le cas échéant, à réviser ce règlement, sans retard, et en tout état de cause avant 2023, afin d'abandonner le plus rapidement possible les biocarburants présentant un risque CIAS élevé utilisés en Europe, sur la base de l'état des connaissances scientifiques et conformément au principe de précaution;

Or. en

Amendement 273 Michal Wiezik, Radan Kanev

Proposition de résolution Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne que les méthodes utilisées pour atteindre les objectifs du paquet «Une énergie propre pour tous les Européens» ne doivent pas conduire à la déforestation et à la dégradation des forêts dans d'autres régions du monde; invite donc la Commission à réexaminer, au plus tard en 2021, les aspects pertinents du rapport annexé au règlement (UE) 2019/807 de la Commission, et, le cas échéant, à réviser ce règlement, sans retard, et en tout état de cause avant 2023, sur la base de l'état des connaissances scientifiques et conformément au principe de précaution;

Amendement

9. souligne que les méthodes utilisées pour atteindre les objectifs du paquet «Une énergie propre pour tous les Européens» ne doivent pas conduire à la déforestation et à la dégradation des forêts ni dans l'Union ni dans d'autres régions du monde; invite donc la Commission à réexaminer, au plus tard en 2021, les aspects pertinents de la directive sur les sources d'énergie renouvelables et les actes délégués la complétant et, le cas échéant, à les réviser, sans retard, sur la base de l'état des connaissances scientifiques et conformément au principe de nonmalfaisance du pacte vert pour l'Europe;

PE650.715v01-00 134/206 AM\1204822FR.docx

Amendement 274 Sándor Rónai, Tudor Ciuhodaru, Monika Beňová, Milan Brglez, Sylwia Spurek, Rovana Plumb, Alessandra Moretti, Sara Cerdas, István Ujhelyi, Maria Arena, Delara Burkhardt, César Luena

Proposition de résolution Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. souligne l'importance de réduire les effets négatifs du système alimentaire de l'Union sur les forêts et les autres écosystèmes; invite l'Union à agir pour créer de nouvelles mesures d'encouragement visant à promouvoir des systèmes et des régimes alimentaires durables, y compris en réduisant les déchets et la pression sur le système alimentaire mondial engendrés par la consommation de l'Union;

Or. en

Amendement 275 Michal Wiezik, Sirpa Pietikäinen, Róża Thun und Hohenstein, Radan Kanev

Proposition de résolution Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. rappelle la lettre de plus de 700 scientifiques appelant à une révision conforme à l'état des connaissances scientifiques de la directive sur les sources d'énergie renouvelables, en particulier à l'exclusion de certains types de biomasse ligneuse de la comptabilisation des objectifs en matière de sources d'énergie renouvelables et de l'admissibilité aux aides;

Amendement 276 Martin Häusling

Proposition de résolution Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. souligne la nécessité de réduire la consommation de bois et de produits à base de bois de l'Union grâce à la promotion d'une économie plus circulaire, à la limitation la production de déchets et à la sensibilisation des consommateurs sur les conséquences écologiques des marchandises à base de bois;

Or. en

Amendement 277 Anja Hazekamp

Proposition de résolution Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. dénonce l'utilisation accrue du bois pour les biocarburants et la bioénergie, qui engendre une pression sur les forêts d'Europe et de la planète compte tenu de l'augmentation de la demande en énergie produite à partir de sources renouvelables;

Or. en

Amendement 278 Michal Wiezik, Róża Thun und Hohenstein, Radan Kanev

Proposition de résolution Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 ter. constate que, lors de la COP23, un certain nombre de pays où les forêts primaires et riches en biodiversité abondent et qui représentent la moitié de la population mondiale ont fait part de leur ambition d'accroître l'utilisation du bois et d'autres matières végétales pour générer de l'énergie bis; rappelle que l'Union ne devrait pas donner le mauvais exemple et doit veiller à ce que les règles régissant la politique en matière d'énergie renouvelable ne mènent pas à la destruction et à la dégradation des écosystèmes;

^{1 bis} Doyle, A. & Roche, A. Nineteen nations say they'll use more bioenergy to slow climate change. Reuters. Disponible à l'adresse suivante: http://www.reuters.com/article/us-climatechange-accord-biofuels/nineteennations-say-theyll-use-more-bioenergy-to-slow-climate-change-idUSKBN1DG2DO (2017)

Or. en

Amendement 279 Anja Hazekamp

Proposition de résolution Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 ter. appelle la Commission et les États membres à tenir pleinement compte de l'incidence de l'utilisation accrue de biocarburants sur la déforestation; invite par conséquent la Commission à réformer en profondeur les politiques de l'Union en

matière de bioénergie, c'est-à-dire à réviser la directive sur les sources d'énergie renouvelables;

Or. en

Amendement 280 Anja Hazekamp

Proposition de résolution Paragraphe 9 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 quater. demande l'abandon rapide de tout biocarburant de première génération qui favorise la déforestation, fait concurrence à la production alimentaire et contribue grandement aux émissions de gaz à effet de serre;

Or. en

Amendement 281 Martin Häusling

Proposition de résolution Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. salue l'intention de la Commission de veiller à ce que le thème de la déforestation fasse partie des dialogues politiques à l'échelle nationale et recommande à la Commission d'intégrer dans ces dialogues le soutien aux droits de l'homme, en particulier aux droits des nations autochtones et des communautés locales, ainsi que *le soutien aux* défenseurs de l'environnement;

Amendement

10. salue l'intention de la Commission de veiller à ce que le thème de la déforestation fasse partie des dialogues politiques à l'échelle nationale et recommande à la Commission d'étendre ces dialogues à la protection de tous les écosystèmes naturels et à la gestion durable des terres et de l'agriculture, et d'intégrer dans ces dialogues le soutien aux droits de l'homme, en particulier aux droits et à la protection nécessaire des nations autochtones et des communautés locales, ainsi que des défenseurs de l'environnement; encourage vivement la

PE650.715v01-00 138/206 AM\1204822FR.docx

Commission à officialiser ces dialogues par la conclusion d'accords de partenariat avec ces pays; souligne que ces dialogues devraient être menés avec tous les produits producteurs, y compris les pays développés;

Or. en

Amendement 282 Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. salue l'intention de la Commission de veiller à ce que le thème de la déforestation fasse partie des dialogues politiques à l'échelle nationale *et* recommande à la Commission *d'intégrer dans ces dialogues* le soutien aux droits de l'homme, en particulier aux droits des nations autochtones et des communautés locales, ainsi que le soutien *aux* défenseurs de l'environnement;

Amendement

10. salue l'intention de la Commission de veiller à ce que le thème de la déforestation fasse partie des dialogues politiques à l'échelle nationale mais recommande à la Commission d'aller plus loin; encourage la Commission à formaliser des accords de partenariat qui incluent la protection des forêts et des écosystèmes, le soutien aux droits de l'homme, en particulier aux droits des nations autochtones et des communautés locales, y compris des femmes, ainsi que le soutien à la participation effective des acteurs de la société civile et des défenseurs de l'environnement;

Or. en

Amendement 283 Kateřina Konečná

Proposition de résolution Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. salue l'intention de la Commission de veiller à ce que le thème de la

Amendement

10. salue l'intention de la Commission de veiller à ce que le thème de la

AM\1204822FR.docx 139/206 PE650.715v01-00

déforestation fasse partie des dialogues politiques à l'échelle nationale *et* recommande à la Commission *d'intégrer dans ces dialogues* le soutien aux droits de l'homme, en particulier aux droits des nations autochtones et des communautés locales, ainsi que le soutien aux défenseurs de l'environnement;

déforestation fasse partie des dialogues politiques à l'échelle nationale mais recommande à la Commission d'aller plus loin; encourage la Commission à formaliser des accords de partenariat qui incluent la protection des forêts et des écosystèmes, le soutien aux droits de l'homme, en particulier aux droits des nations autochtones et des communautés locales, ainsi que le soutien à la participation effective des acteurs de la société civile et aux défenseurs de l'environnement;

Or. en

Amendement 284 Sándor Rónai, Tudor Ciuhodaru, Monika Beňová, Milan Brglez, Sylwia Spurek, Rovana Plumb, Alessandra Moretti, Sara Cerdas, István Ujhelyi, Maria Arena, Delara Burkhardt, César Luena

Proposition de résolution Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. salue l'intention de la Commission de veiller à ce que le thème de la déforestation fasse partie des dialogues politiques à l'échelle nationale et recommande à la Commission *d'intégrer dans ces dialogues* le soutien aux droits de l'homme, en particulier aux droits des nations autochtones et des communautés locales, ainsi que le soutien *aux* défenseurs de l'environnement;

Amendement

10. salue l'intention de la Commission de veiller à ce que le thème de la déforestation fasse partie des dialogues politiques à l'échelle nationale et recommande à la Commission de formaliser des accords de partenariat qui incluent la protection des forêts et des écosystèmes, le soutien aux droits de l'homme, en particulier aux droits des nations autochtones et des communautés locales, ainsi que le soutien à la participation active des organisations de la société civile et des défenseurs de l'environnement à ces dialogues;

Or. en

Amendement 285 Nikolaj Villumsen

PE650.715v01-00 140/206 AM\1204822FR.docx

Proposition de résolution Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. salue l'intention de la Commission de veiller à ce que le thème de la déforestation fasse partie des dialogues politiques à l'échelle nationale *et* recommande à la Commission *d'intégrer dans ces dialogues* le soutien aux droits de l'homme, en particulier aux droits des nations autochtones *et* des communautés locales, *ainsi que le* soutien aux défenseurs de l'environnement;

Amendement

10. salue l'intention de la Commission de veiller à ce que le thème de la déforestation fasse partie des dialogues politiques à l'échelle nationale mais recommande plutôt à la Commission de formaliser des accords de partenariat qui incluent la protection des forêts et des écosystèmes et le soutien aux droits de l'homme, en particulier aux droits des nations autochtones, des communautés locales et des femmes; souligne l'importance du soutien à la société civile et aux défenseurs de l'environnement et de leur participation à ces dialogues;

Or. en

Amendement 286 Joëlle Mélin

Proposition de résolution Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. salue l'intention de la Commission de veiller à ce que le thème de la déforestation fasse partie des dialogues politiques à l'échelle nationale et recommande à la Commission d'intégrer dans ces dialogues le soutien aux droits de l'homme, en particulier aux droits des nations autochtones *et* des communautés locales, ainsi que le soutien aux défenseurs *de l'environnement*;

Amendement

10. salue l'intention de la Commission de veiller à ce que le thème de la déforestation fasse partie des dialogues politiques à l'échelle nationale et recommande à la Commission d'intégrer dans ces dialogues le soutien aux droits de l'homme, en particulier aux droits des nations *et des peuples* autochtones, *mais aussi* des communautés locales, ainsi que le soutien aux défenseurs *des écosystèmes forestiers*;

Or fr

Amendement 287 Anna Zalewska

Proposition de résolution Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. salue l'intention de la Commission de veiller à ce que le thème de la déforestation fasse partie des dialogues politiques à l'échelle nationale et recommande à la Commission d'intégrer dans ces dialogues *le soutien aux droits de l'homme*, en particulier *aux droits des* nations autochtones et *des* communautés locales, *ainsi que le soutien aux défenseurs de l'environnement*;

Amendement

10. salue l'intention de la Commission de veiller à ce que le thème de la déforestation fasse partie des dialogues politiques à l'échelle nationale et recommande à la Commission d'intégrer dans ces dialogues le large éventail des personnes engagées dans la protection des forêts et de leur gestion durable, en particulier les nations autochtones et les communautés locales;

Or. pl

Amendement 288 Adam Jarubas, Bartosz Arłukowicz, Ewa Kopacz

Proposition de résolution Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. salue l'intention de la Commission de veiller à ce que le thème de la déforestation fasse partie des dialogues politiques à l'échelle nationale et recommande à la Commission d'intégrer dans ces dialogues le soutien aux droits de l'homme, en particulier aux droits des nations autochtones et des communautés locales, ainsi que le soutien *aux défenseurs de l'environnement*;

Amendement

10. salue l'intention de la Commission de veiller à ce que le thème de la déforestation fasse partie des dialogues politiques à l'échelle nationale et recommande à la Commission d'intégrer dans ces dialogues le soutien aux droits de l'homme, en particulier aux droits des nations autochtones et des communautés locales, ainsi que le soutien à la participation du public;

Or. en

Amendement 289 Sándor Rónai, Tudor Ciuhodaru, Monika Beňová, Milan Brglez, Sylwia Spurek, Rovana Plumb, Alessandra Moretti, Sara Cerdas, István Ujhelyi, Maria Arena,

PE650.715v01-00 142/206 AM\1204822FR.docx

Delara Burkhardt, César Luena

Proposition de résolution Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. salue l'intention de la Commission d'aider les pays partenaires à élaborer et appliquer des cadres nationaux pour les forêts et leur gestion durable mais estime qu'une telle aide devrait produire des résultats mesurables, démontrant leur bon rapport coût-efficacité et recommande à la Commission d'inclure cet aspect dans ses réflexions et actions;

Amendement

salue l'intention de la Commission 11. d'aider les pays partenaires à élaborer et appliquer des cadres nationaux pour les forêts et leur gestion durable garantissant la reconnaissance des droits fonciers des populations autochtones et des communautés locales et intégrant un soutien direct important à la société civile dans les pays partenaires pour garantir un dialogue politique équilibré et équitable; souligne que de tels cadres devraient refléter non seulement les besoins nationaux, mais aussi les engagements mondiaux tels que l'accord de Paris;

Or. en

Amendement 290 Anna Zalewska

Proposition de résolution Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. salue l'intention de la Commission d'aider les pays partenaires à élaborer et appliquer des cadres nationaux pour les forêts et leur gestion durable mais estime qu'une telle aide devrait produire des résultats mesurables, démontrant leur bon rapport coût-efficacité et recommande à la Commission d'inclure cet aspect dans ses réflexions et actions;

Amendement

11. salue l'intention de la Commission d'aider les pays partenaires à élaborer et appliquer des cadres nationaux pour les forêts et leur gestion durable mais estime qu'une telle aide devrait être apportée en s'appuyant sur les compétences dévolues à l'UE et produire des résultats mesurables, démontrant leur bon rapport coût-efficacité et recommande à la Commission d'inclure cet aspect dans ses réflexions et actions;

Or. pl

Amendement 291 Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. salue l'intention de la Commission d'aider les pays partenaires à élaborer et appliquer des cadres nationaux pour les forêts et leur gestion durable mais estime qu'une telle aide devrait produire des résultats mesurables, démontrant leur bon rapport coût-efficacité et recommande à la Commission d'inclure cet aspect dans ses réflexions et actions;

Amendement

11. salue l'intention de la Commission d'aider les pays partenaires à élaborer et appliquer des cadres nationaux pour les forêts et leur gestion durable garantissant la reconnaissance des droits fonciers des populations autochtones et des communautés locales et intégrant un soutien direct important à la société civile dans les pays partenaires pour garantir un dialogue politique équilibré et équitable;

Or. en

Amendement 292 Kateřina Konečná

Proposition de résolution Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. salue l'intention de la Commission d'aider les pays partenaires à élaborer et appliquer des cadres nationaux pour les forêts et leur gestion durable mais estime qu'une telle aide devrait produire des résultats mesurables, démontrant leur bon rapport coût-efficacité et recommande à la Commission d'inclure cet aspect dans ses réflexions et actions;

Amendement

11. salue l'intention de la Commission d'aider les pays partenaires à élaborer et appliquer des cadres nationaux pour les forêts et leur gestion durable garantissant la reconnaissance des droits fonciers des populations autochtones et des communautés locales et intégrant un soutien direct important à la société civile dans les pays partenaires pour garantir un dialogue politique équilibré et équitable;

Amendement 293 Joëlle Mélin

Proposition de résolution Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. salue l'intention de la Commission d'aider les pays partenaires à élaborer et appliquer des cadres nationaux pour les forêts et leur gestion durable mais estime qu'une telle aide devrait *produire* des résultats mesurables, démontrant leur bon rapport coût-efficacité et recommande à la Commission d'inclure cet aspect dans ses réflexions et actions;

Amendement

11. salue l'intention de la Commission d'aider les pays partenaires à élaborer et appliquer des cadres nationaux pour les forêts et leur gestion durable mais estime qu'une telle aide devrait *être conditionnée* à des résultats mesurables, démontrant leur bon rapport coût-efficacité et recommande à la Commission d'inclure cet aspect dans ses réflexions et actions;

Or fr

Amendement 294 Martin Häusling

Proposition de résolution Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. salue l'intention de la Commission d'aider les pays partenaires à élaborer et appliquer des cadres nationaux pour les forêts et leur gestion durable *mais* estime qu'une telle aide devrait *produire des résultats mesurables, démontrant leur bon rapport coût-efficacité et recommande à la Commission d'inclure cet aspect dans ses réflexions et actions*;

Amendement

11. salue l'intention de la Commission d'aider les pays partenaires à élaborer et appliquer des cadres nationaux pour les forêts et leur gestion durable *et* estime qu'une telle aide devrait *garantir un dialogue politique équilibré et équitable entre toutes les parties prenantes, notamment par une aide directe aux acteurs de la société civile locale;*

Or. en

Amendement 295 Nikolaj Villumsen

Proposition de résolution Paragraphe 11

AM\1204822FR.docx 145/206 PE650.715v01-00

Proposition de résolution

11. salue l'intention de la Commission d'aider les pays partenaires à élaborer et appliquer des cadres nationaux pour les forêts et leur gestion durable mais estime qu'une telle aide devrait produire des résultats mesurables, démontrant leur bon rapport coût-efficacité et recommande à la Commission d'inclure cet aspect dans ses réflexions et actions;

Amendement

11. salue l'intention de la Commission d'aider les pays partenaires à élaborer et appliquer des cadres nationaux pour les forêts et leur gestion durable tout en reconnaissant les droits fonciers des populations autochtones et des communautés locales; rappelle à cet égard l'importance d'aider les acteurs de la société civile dans les pays partenaires;

Or. en

Amendement 296 Stanislav Polčák

Proposition de résolution Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. invite l'UE à élaborer une politique d'approvisionnement écologique dans le domaine de l'exploitation forestière afin de soutenir la protection et la restauration des écosystèmes forestiers dans le monde;

Or. cs

Amendement 297 Stanislav Polčák

Proposition de résolution Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 ter. invite l'UE à apporter un soutien adéquat à la protection des zones protégées existantes et à la création de nouvelles zones protégées choisies de façon appropriée, en particulier dans les

PE650.715v01-00 146/206 AM\1204822FR.docx

pays qui sont d'importants producteurs de bois;

Or. cs

Amendement 298 Anna Zalewska

Proposition de résolution Paragraphe 12

Proposition de résolution

Amendement

12. invite la Commission à proposer des mesures spécifiques pour renforcer le cadre politique et réglementaire en faveur d'une gestion durable des forêts et d'un aménagement durable du territoire;

supprimé

Or. pl

Amendement 299 Joëlle Mélin

Proposition de résolution Paragraphe 12

Proposition de résolution

Amendement

12. invite la Commission à proposer des mesures spécifiques pour renforcer le cadre politique et réglementaire en faveur d'une gestion durable des forêts et d'un aménagement durable du territoire;

supprimé

Or. fr

Amendement 300 Kateřina Konečná

Proposition de résolution Paragraphe 12

AM\1204822FR.docx 147/206 PE650.715v01-00

Proposition de résolution

12. invite la Commission à proposer des mesures spécifiques pour renforcer le cadre politique et réglementaire en faveur d'une gestion durable des forêts et d'un aménagement durable du territoire;

Amendement

12. invite la Commission à proposer des mesures spécifiques pour renforcer le cadre politique et réglementaire en faveur d'une gestion durable des forêts et d'un aménagement durable du territoire; l'exhorte également à encourager à ce que les processus de réforme juridique dans les pays producteurs se déroulent avec la participation active et importante de toutes les parties prenantes, y compris la société civile, les populations autochtones et les communautés locales, en accordant une attention particulière à la participation active des femmes;

Or en

Amendement 301 Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. invite la Commission à proposer des mesures spécifiques pour renforcer le cadre politique et réglementaire en faveur d'une gestion durable des forêts et d'un aménagement durable du territoire;

Amendement

12. invite la Commission à proposer des mesures spécifiques pour renforcer le cadre politique et réglementaire en faveur d'une gestion durable des forêts et d'un aménagement durable du territoire; l'exhorte également à encourager à ce que les processus de réforme juridique dans les pays producteurs se déroulent avec la participation active et importante de toutes les parties prenantes, y compris la société civile, les populations autochtones et les communautés locales, en accordant une attention particulière à la participation active des femmes;

Or. en

Amendement 302

PE650.715v01-00 148/206 AM\1204822FR.docx

Sara Cerdas

Proposition de résolution Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. invite la Commission à proposer des mesures spécifiques pour renforcer le cadre politique et réglementaire en faveur d'une gestion durable des forêts et d'un aménagement durable du territoire;

Amendement

12. invite la Commission à proposer des mesures spécifiques pour renforcer le cadre politique et réglementaire en faveur d'une gestion durable des forêts et d'un aménagement durable du territoire; invite en outre la Commission à promouvoir un partage des bonnes pratiques non seulement entre les différents États membres de l'Union européenne, mais également avec les pays tiers;

Or. pt

Amendement 303 Edina Tóth, András Gyürk

Proposition de résolution Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. invite la Commission à proposer des mesures spécifiques pour renforcer le cadre politique et réglementaire en faveur d'une gestion durable des forêts et d'un aménagement durable du territoire;

Amendement

12. invite la Commission à proposer des mesures spécifiques pour renforcer le cadre politique et réglementaire en faveur d'une gestion durable des forêts, de la traçabilité du bois et des produits à base de bois tout au long de la chaîne d'approvisionnement au sein de l'Union et dans les pays tiers et d'un aménagement durable du territoire;

Or. en

Amendement 304 Martin Häusling

Proposition de résolution Paragraphe 12

AM\1204822FR.docx 149/206 PE650.715v01-00

Proposition de résolution

12. invite la Commission à proposer des mesures spécifiques pour renforcer le cadre politique et réglementaire en faveur d'une gestion durable des forêts et d'un aménagement durable du territoire;

Amendement

12. invite la Commission à proposer des mesures spécifiques pour renforcer le cadre politique et réglementaire en faveur d'une gestion durable des forêts et d'un aménagement durable du territoire dans les pays partenaires, en garantissant les droits, y compris les droits fonciers, des populations autochtones et des communautés locales;

Or. en

Amendement 305 Michal Wiezik, Sirpa Pietikäinen, Radan Kanev, Róża Thun und Hohenstein

Proposition de résolution Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. invite la Commission à proposer des mesures spécifiques pour renforcer le cadre politique et réglementaire en faveur *d'une gestion durable* des forêts *et d'un aménagement durable* du territoire;

Amendement

12. invite la Commission à proposer des mesures spécifiques pour renforcer le cadre politique et réglementaire en faveur de la protection et de la restauration des forêts, et à définir des orientations et des mesures spécifiques en matière d'aménagement du territoire et d'options d'adaptation «sans regret», en particulier de solutions ancrées dans la nature;

Or. en

Amendement 306 Adam Jarubas, Bartosz Arłukowicz, Ewa Kopacz

Proposition de résolution Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. invite la Commission à proposer des mesures spécifiques pour renforcer le

Amendement

12. invite la Commission *et les États membres* à proposer des mesures

PE650.715v01-00 150/206 AM\1204822FR.docx

cadre politique et réglementaire en faveur d'une gestion durable des forêts et d'un aménagement durable du territoire; spécifiques pour renforcer le cadre politique et réglementaire en faveur d'une gestion durable des forêts et d'un aménagement durable du territoire *aux niveaux national, régional et mondial*;

Or. en

Amendement 307 Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Daniela Rondinelli

Proposition de résolution Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. souligne que la perte des forêts primaires ne saurait être compensée par une approche fondée sur les nouvelles forêts; estime que les forêts primaires doivent être protégées par l'adoption de mesures juridiques et d'incitation efficaces visant à préserver pleinement leur complexité et leurs aspects écologiques uniques;

Or. en

Amendement 308 Tudor Ciuhodaru

Proposition de résolution Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. recommande à la Commission de continuer de soutenir la conservation des forêts par la création et la gestion efficace de zones forestières protégées, tout en étudiant les hautes valeurs de conservation et les stocks de carbone élevés;

Or. ro

Amendement 309 Martin Häusling

Proposition de résolution Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. demande à la Commission de *mettre particulièrement l'accent sur* des mesures en faveur de la production et de l'utilisation durables des combustibles issus du bois, au vu notamment du niveau élevé des importations de granulés de bois dans l'UE et *des* éventuels risques que ces importations font peser sur les forêts de pays tiers;

Amendement

13. demande à la Commission de procéder à un examen critique des mesures en faveur de la production et de l'utilisation durables des combustibles issus du bois, au vu notamment du niveau élevé des importations de granulés de bois dans l'UE, paradoxalement incitées par les règles déficientes de comptabilité définies dans le cadre de la directive sur les sources d'énergie renouvelables et du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne, et de faire face aux éventuels risques que ces importations font peser sur les forêts de pays tiers;

Or. en

Amendement 310 Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Daniela Rondinelli

Proposition de résolution Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. demande à la Commission de mettre particulièrement l'accent sur des mesures en faveur de la production et de l'utilisation durables des combustibles issus du bois, au vu notamment du niveau élevé des importations de granulés de bois dans l'UE et des éventuels risques que ces importations font peser sur les forêts de pays tiers;

Amendement

13. demande à la Commission de surveiller et d'évaluer les effets négatifs sur les forêts du niveau élevé des importations de granulés de bois dans l'UE;

Or. en

Amendement 311 Michal Wiezik, Radan Kanev

Proposition de résolution Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. demande à la Commission de mettre particulièrement l'accent sur des mesures en faveur de la production et de l'utilisation durables des combustibles issus du bois, au vu notamment du niveau élevé des importations de granulés de bois dans l'UE et des éventuels risques que ces importations font peser sur les forêts de pays tiers;

Amendement

13. demande à la Commission de mettre particulièrement l'accent sur une révision de la directive sur les sources d'énergie renouvelables au vu du niveau élevé de dégradation des écosystèmes forestiers à travers le monde que facilite ses dispositions et du fait que les émissions par unité d'énergie de la biomasse ligneuse solide sont plus élevées que celles du charbon;

Or. en

Amendement 312 César Luena

Proposition de résolution Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. met en garde sur le fait que l'action isolée de l'Union n'aura qu'une incidence limitée sur la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts à l'échelle mondiale; invite donc la Commission européenne et les États membres à renforcer la coopération et à adopter les mesures plus cohérentes qui s'imposent pour éviter de détourner les échanges commerciaux de produits issus de la déforestation vers d'autres régions du monde;

Or. es

Amendement 313 Michal Wiezik, Radan Kanev

Proposition de résolution Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. invite la Commission et les États membres à reconnaitre que depuis l'introduction de la directive sur les sources d'énergie renouvelables, l'utilisation du bois à des fins énergétiques n'a pas cessé d'augmenter et que les données montrent un ratio d'utilisation du bois préoccupant et non durable d'environ 1:1 pour l'utilisation comme matériau par rapport à l'utilisation à des fins énergétiques au niveau de l'Union; demande à ce qu'il soit remédié à cette situation en mettant un terme au régime de subventions pour la bioénergie provenant du bois;

Or. en

Amendement 314 Michal Wiezik, Róża Thun und Hohenstein, Radan Kanev

Proposition de résolution Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. invite l'UE à *envisager d'aider les* pays tiers *qui ont un potentiel de* transition vers les sources d'énergie renouvelables, et réduire ainsi la pression de déforestation qui découle de l'utilisation du bois comme combustible:

Amendement

14. invite l'UE à rediriger l'aide aux États membres et aux pays tiers pour opérer une transition vers les sources d'énergie réellement renouvelables et sobres en carbone, et réduire ainsi la pression de déforestation qui découle de l'utilisation du bois comme combustible; souligne que les systèmes énergétiques plus décentralisés des pays tiers permettraient une transition facile vers les sources d'énergie solaire et éolienne;

Or. en

PE650.715v01-00 154/206 AM\1204822FR.docx

Amendement 315 Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Daniela Rondinelli

Proposition de résolution Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. invite l'UE à envisager d'aider les pays tiers qui ont un potentiel de transition vers les sources d'énergie renouvelables, et réduire ainsi la pression de déforestation qui découle de l'utilisation du bois comme combustible;

Amendement

14. invite l'UE à *aider* les pays tiers à *utiliser* les sources d'énergie renouvelables *et à abandonner progressivement* l'utilisation du bois comme combustible, *car celle-ci provoque la déforestation*;

Or. en

Amendement 316 Edina Tóth, András Gyürk

Proposition de résolution Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. invite l'UE à envisager d'aider les pays tiers qui ont un potentiel de transition vers les sources d'énergie renouvelables, et réduire ainsi la pression de déforestation qui découle de l'utilisation du bois comme combustible;

Amendement

14. invite l'UE à envisager d'aider les pays tiers qui ont un potentiel de transition vers les sources d'énergie renouvelables *non issues du bois*, et réduire ainsi la pression de déforestation qui découle de l'utilisation du bois comme combustible;

Or. en

Amendement 317 Hildegard Bentele

Proposition de résolution Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. invite l'UE à envisager d'aider les pays tiers qui ont un potentiel de transition

Amendement

14. invite l'UE à accélérer et à renforcer le soutien aux pays tiers afin

AM\1204822FR.docx 155/206 PE650.715v01-00

vers les sources d'énergie renouvelables, et réduire ainsi la pression de déforestation qui découle de l'utilisation du bois comme combustible: que ceux-ci puissent effectuer la transition vers les sources d'énergie renouvelables, et réduire ainsi la pression de déforestation qui découle de l'utilisation du bois comme combustible;

Or. de

Amendement 318 Martin Häusling

Proposition de résolution Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. invite l'UE à *envisager d'aider les* pays tiers *qui ont un potentiel de* transition vers les sources d'énergie renouvelables, et réduire ainsi la pression de déforestation qui découle de l'utilisation du bois comme combustible;

Amendement

14. invite l'UE à *renforcer son aide aux* pays tiers *pour leur* transition vers les sources d'énergie renouvelables *solaire et éolienne*, et réduire ainsi la pression de déforestation qui découle de l'utilisation du bois comme combustible;

Or. en

Amendement 319 Anna Zalewska

Proposition de résolution Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. invite l'UE à envisager d'aider les pays tiers qui ont un potentiel de transition vers les sources d'énergie renouvelables, et réduire ainsi la pression de déforestation qui découle de l'utilisation du bois comme combustible;

Amendement

14. invite l'UE à envisager d'aider les pays à développer des méthodes innovantes d'utilisation de la bioénergie et réduire ainsi la pression de déforestation qui découle de l'utilisation du bois comme combustible;

Or. pl

Amendement 320

PE650.715v01-00 156/206 AM\1204822FR.docx

Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Daniela Rondinelli

Proposition de résolution Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. invite la Commission et les États membres à éliminer toutes les incitations financières à brûler du bois pour générer de l'énergie;

Or. en

Amendement 321 Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Daniela Rondinelli

Proposition de résolution Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 ter. encourage l'utilisation «en cascade» de la biomasse, selon laquelle la priorité est donnée à l'utilisation du bois comme matériau et ce n'est qu'à la fin du cycle de vie que de l'énergie est récupérée;

Or. en

Amendement 322 Adam Jarubas, Bartosz Arłukowicz, Ewa Kopacz

Proposition de résolution Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. salue l'intention de la Commission de renforcer la coopération sur les politiques et les mesures de *protection* des forêts du monde dans les principales instances internationales et l'invite à s'efforcer de coopérer avec ces instances,

Amendement

15. salue l'intention de la Commission de renforcer la coopération *internationale* sur les politiques et les mesures de *gestion durable* des forêts du monde *et de prévention de la déforestation mondiale* dans les principales instances

entre autres pour uniformiser la terminologie et les concepts utilisés (par exemple, le concept de gestion durable des forêts ou celui de chaînes d'approvisionnement «zéro déforestation») et assurer la cohérence des politiques et mesures adoptées; internationales telles que le Forum des Nations unies sur les forêts (FNUF), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'accord international sur les bois tropicaux et Forest Europe, et l'invite ainsi que les États membres à s'efforcer de coopérer avec ces instances, entre autres pour uniformiser la terminologie et les concepts utilisés (par exemple, le concept de gestion durable des forêts ou celui de chaînes d'approvisionnement «zéro déforestation») et assurer la cohérence des politiques et mesures adoptées;

Or. en

Amendement 323 Martin Häusling

Proposition de résolution Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. salue l'intention de la Commission de renforcer la coopération sur les politiques et les mesures de protection des forêts du monde dans les principales instances internationales et l'invite à s'efforcer de coopérer avec ces instances, entre autres pour uniformiser la terminologie et les concepts utilisés (par exemple, le concept de gestion durable des forêts ou celui de chaînes d'approvisionnement «zéro déforestation») et assurer la cohérence des politiques et mesures adoptées;

Amendement

15 salue l'intention de la Commission de renforcer la coopération sur les politiques et les mesures de protection des forêts du monde dans les principales instances internationales et l'invite à s'efforcer de coopérer avec ces instances, entre autres pour uniformiser la terminologie et les concepts utilisés (par exemple, le concept de gestion durable des forêts qui contribue pleinement à la protection de la biodiversité ou celui de chaînes d'approvisionnement «zéro déforestation et dégradation d'écosystèmes») et assurer la cohérence des politiques et mesures adoptées;

Or. en

Amendement 324 Michal Wiezik, Sirpa Pietikäinen, Róża Thun und Hohenstein, Radan Kanev

PE650.715v01-00 158/206 AM\1204822FR.docx

Proposition de résolution Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. salue l'intention de la Commission de renforcer la coopération sur les politiques et les mesures de protection des forêts du monde dans les principales instances internationales et l'invite à s'efforcer de coopérer avec ces instances, entre autres pour uniformiser la terminologie et les concepts utilisés (par exemple, *le concept* de gestion durable des forêts ou *celui* de chaînes d'approvisionnement «zéro déforestation») et assurer la cohérence des politiques et mesures adoptées;

Amendement

15. salue l'intention de la Commission de renforcer la coopération sur les politiques et les mesures de protection des forêts du monde dans les principales instances internationales et l'invite à s'efforcer de coopérer avec ces instances, entre autres pour uniformiser la terminologie et les concepts utilisés (par exemple, les concepts de forêts intactes et anciennes, de plantation forestière, de gestion durable des forêts, de gestion proche de la nature ou de chaînes d'approvisionnement «zéro déforestation») et assurer la cohérence des politiques et mesures adoptées;

Or. en

Amendement 325 Anna Zalewska

Proposition de résolution Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. salue l'intention de la Commission de renforcer la coopération sur les politiques et les mesures de protection des forêts du monde dans les principales instances internationales et *l'invite* à s'efforcer de coopérer avec ces instances, entre autres pour uniformiser la terminologie et les concepts utilisés (par exemple, le concept de gestion durable des forêts ou celui de chaînes d'approvisionnement «zéro déforestation») et assurer la cohérence des politiques et mesures adoptées;

Amendement

15. salue l'intention de la Commission de renforcer la coopération sur les politiques et les mesures de protection des forêts du monde dans les principales instances internationales et invite la Commission et les États membres à s'efforcer de coopérer avec ces instances (à savoir le FNUF, la FAO, l'AIBT et Forest Europe), entre autres pour uniformiser la terminologie et les concepts utilisés (par exemple, le concept de gestion durable des forêts ou celui de chaînes d'approvisionnement «zéro déforestation») et assurer la cohérence des politiques et mesures adoptées;

AM\1204822FR.docx 159/206 PE650.715v01-00

Amendement 326 Nikolaj Villumsen

Proposition de résolution Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. salue l'intention de la Commission de renforcer la coopération sur les politiques et les mesures de protection des forêts du monde dans les principales instances internationales et l'invite à s'efforcer de coopérer avec ces instances, entre autres pour uniformiser la terminologie et les concepts utilisés (par exemple, le concept de gestion durable des forêts ou celui de chaînes d'approvisionnement «zéro déforestation») et assurer la cohérence des politiques et mesures adoptées;

Amendement

15. salue l'intention de la Commission de renforcer la coopération sur les politiques et les mesures de protection des forêts du monde dans les principales instances internationales et l'invite à s'efforcer de coopérer avec ces instances, entre autres pour uniformiser la terminologie et les concepts utilisés (par exemple, le concept de gestion durable des forêts ou celui de chaînes d'approvisionnement «sans déforestation et violation des droits de l'homme») et assurer la cohérence des politiques et mesures adoptées;

Or. en

Amendement 327 Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. salue l'intention de la Commission de renforcer la coopération sur les politiques et les mesures de protection des forêts du monde dans les principales instances internationales et l'invite à s'efforcer de coopérer avec ces instances, entre autres pour uniformiser la terminologie et les concepts utilisés (par exemple, le concept de gestion durable des forêts ou celui de chaînes

Amendement

15. salue l'intention de la Commission de renforcer la coopération sur les politiques et les mesures de protection des forêts du monde dans les principales instances internationales et l'invite à s'efforcer de coopérer avec ces instances, entre autres pour uniformiser la terminologie et les concepts utilisés (par exemple, le concept de gestion durable des forêts ou celui de chaînes

PE650.715v01-00 160/206 AM\1204822FR.docx

d'approvisionnement «zéro déforestation») et assurer la cohérence des politiques et mesures adoptées; d'approvisionnement «zéro déforestation *et violation des droits de l'homme*») et assurer la cohérence des politiques et mesures adoptées;

Or. en

Amendement 328 Kateřina Konečná

Proposition de résolution Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. salue l'intention de la Commission de renforcer la coopération sur les politiques et les mesures de protection des forêts du monde dans les principales instances internationales et l'invite à s'efforcer de coopérer avec ces instances, entre autres pour uniformiser la terminologie et les concepts utilisés (par exemple, le concept de gestion durable des forêts ou celui de chaînes d'approvisionnement «zéro déforestation») et assurer la cohérence des politiques et mesures adoptées;

Amendement

15. salue l'intention de la Commission de renforcer la coopération sur les politiques et les mesures de protection des forêts du monde dans les principales instances internationales et l'invite à s'efforcer de coopérer avec ces instances, entre autres pour uniformiser la terminologie et les concepts utilisés (par exemple, le concept de gestion durable des forêts ou celui de chaînes d'approvisionnement «zéro déforestation et violation des droits de l'homme») et assurer la cohérence des politiques et mesures adoptées;

Or. en

Amendement 329 Sándor Rónai, Tudor Ciuhodaru, Monika Beňová, Milan Brglez, Sylwia Spurek, Rovana Plumb, Alessandra Moretti, Sara Cerdas, István Ujhelyi, Maria Arena, Delara Burkhardt, César Luena

Proposition de résolution Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. salue l'intention de la Commission de renforcer la coopération sur les politiques et les mesures de protection des

Amendement

15. salue l'intention de la Commission de renforcer la coopération sur les politiques et les mesures de protection des

 forêts du monde dans les principales instances internationales et l'invite à s'efforcer de coopérer avec ces instances, entre autres pour uniformiser la terminologie et les concepts utilisés (par exemple, le concept de gestion durable des forêts ou celui de chaînes d'approvisionnement «zéro déforestation») et assurer la cohérence des politiques et mesures adoptées;

forêts du monde dans les principales instances internationales et l'invite à s'efforcer de coopérer avec ces instances, entre autres pour uniformiser la terminologie et les concepts utilisés (par exemple, le concept de gestion durable des forêts ou celui de chaînes d'approvisionnement «zéro déforestation et violation des droits de l'homme») et assurer la cohérence des politiques et mesures adoptées;

Or. en

Amendement 330 María Soraya Rodríguez Ramos, Susana Solís Pérez, Chrysoula Zacharopoulou, Nicolae Ștefănuță, Catherine Chabaud, Martin Hojsík

Proposition de résolution Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. salue l'intention de la Commission de renforcer la coopération sur les politiques et les mesures de protection des forêts du monde dans les principales instances internationales et l'invite à s'efforcer de coopérer avec ces instances, entre autres pour uniformiser la terminologie *et* les concepts *utilisés* (par exemple, le concept de gestion durable des forêts ou celui de chaînes d'approvisionnement «zéro déforestation») et assurer la cohérence des politiques et mesures adoptées;

Amendement

15. salue l'intention de la Commission de renforcer la coopération sur les politiques et les mesures de protection des forêts du monde dans les principales instances internationales et l'invite à s'efforcer de coopérer avec ces instances, entre autres pour uniformiser la terminologie, les concepts (par exemple, le concept de gestion durable des forêts ou celui de chaînes d'approvisionnement «zéro déforestation») et les statistiques utilisés et assurer la cohérence des politiques et mesures adoptées;

Or. en

Amendement 331 Sirpa Pietikäinen, Michal Wiezik

Proposition de résolution Paragraphe 15 bis (nouveau)

PE650.715v01-00 162/206 AM\1204822FR.docx

15 bis. invite la Commission à relancer les négociations en vue d'une convention internationale et juridiquement contraignante sur les forêts qui contribuerait à la gestion, à la préservation et au développement durable de ces dernières, encadrerait leurs fonctions et leurs utilisations multiples et complémentaires, y compris les mesures en faveur du reboisement, du boisement et de la préservation des forêts, tout en tenant compte des besoins sociaux, économiques, écologiques, culturels et spirituels des générations actuelles et futures, en reconnaissant le rôle vital joué par tous les types de forêts dans le maintien des processus et de l'équilibre écologiques et en promouvant l'identité, la culture et les droits des populations autochtones, de leurs communautés ainsi que d'autres communautés et habitants des forêts;

Or. en

Amendement 332 Sándor Rónai, Tudor Ciuhodaru, Monika Beňová, Milan Brglez, Sylwia Spurek, Rovana Plumb, Alessandra Moretti, Sara Cerdas, István Ujhelyi, Maria Arena, Delara Burkhardt, César Luena

Proposition de résolution Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 bis. salue l'intention de la Commission de promouvoir des chaînes d'approvisionnement durables afin d'accroître les retombées positives de l'économie circulaire à l'échelon national et mondial; souligne que le seul moyen d'y parvenir est d'imposer des obligations de vigilance, conformément aux lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement

économiques, qui respectent pleinement les normes environnementales et sociales ainsi que les normes de sécurité, et d'appliquer pleinement les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme; attend de la Commission qu'elle présente une initiative législative sur les règles de vigilance qui prévoit notamment l'introduction d'un mécanisme transparent et efficace de traçabilité sociale et environnementale obligatoire tout au long de la chaîne d'approvisionnement;

Or. en

Amendement 333 Michal Wiezik, Sirpa Pietikäinen, Róża Thun und Hohenstein, Radan Kanev

Proposition de résolution Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 bis. souligne l'importance des systèmes agroforestiers, caractérisés par une utilisation plus efficace des terres que les autres systèmes agricoles, en matière de production et de diversification agricole, d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci ainsi que de prévention de la désertification; souligne qu'au niveau de l'Union, les règles actuelles et antérieures des réformes de la PAC ont été co-responsables de la destruction systématique et de l'empêchement de la régénération de ces systèmes; demande une modification de ces règles afin de promouvoir les systèmes agroforestiers à haute valeur naturelle existants, de faciliter leur restauration et de renforcer les capacités pour améliorer cette méthode de production;

Or. en

Amendement 334 Tudor Ciuhodaru

Proposition de résolution Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 bis. constate l'importance de mettre en place une plateforme en ligne pour contribuer au dialogue entre les multiples parties prenantes et les États membres sur la déforestation, la dégradation des forêts et l'augmentation durable du couvert forestier dans le monde, pour créer des alliances, partager les engagements visant à réduire massivement la déforestation, et pour échanger des expériences et des informations;

Or. ro

Amendement 335 Stanislav Polčák

Proposition de résolution Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 bis. convient du fait que le renforcement de la coopération avec les pays producteurs est essentiel à la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts, mais s'inquiète de la nature générale des mesures proposées par la Commission au titre de cette priorité;

Or. cs

Amendement 336 Stanislav Polčák

Proposition de résolution Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 ter. invite la Commission à prendre clairement position et à promouvoir la durabilité des chaînes d'approvisionnement, y compris en ce qui concerne le problème de la déforestation et de la dégradation des forêts, dans le contexte des organismes internationaux des produits concernés, tels que l'Organisation internationale pour les bois tropicaux, l'Organisation internationale du cacao et l'Organisation internationale du café;

Or. cs

Amendement 337 Michal Wiezik, Sirpa Pietikäinen, Róża Thun und Hohenstein, Radan Kanev

Proposition de résolution Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 ter. souligne qu'il existe une différence significative dans les services écosystémiques rendus par les différents types de peuplements forestiers; rappelle que, selon la définition de la FAO, tous les types de peuplements entrent dans la même catégorie de forêt; estime qu'il s'agit là d'un point problématique et demande le lancement d'un processus pour définir des catégories distinctes;

Or. en

Amendement 338 Michal Wiezik, Sirpa Pietikäinen, Róża Thun und Hohenstein, Radan Kanev

Proposition de résolution

PE650.715v01-00 166/206 AM\1204822FR.docx

Paragraphe 15 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 quater. regrette que la communication ne fasse aucune mention des forêts de mangrove, dont la dégradation à l'échelle mondiale est un problème majeur du point de vue tant du climat que de la biodiversité, mais aussi en ce qui concerne les moyens de subsistance des communautés locales concernées;

Or. en

Amendement 339 Pascal Canfin

Proposition de résolution Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. invite la Commission à veiller à ce que tous les nouveaux accords commerciaux, qu'il s'agisse d'accords globaux ou de sous-accords pertinents, contiennent des dispositions relatives aux forêts ainsi que des garanties évitant toute application de ces accords susceptible de mener à la déforestation et à la dégradation des forêts;

Amendement

invite la Commission à veiller à ce 16 que tous les nouveaux accords commerciaux, qu'il s'agisse d'accords globaux ou de sous-accords pertinents, contiennent des dispositions contraignantes relatives aux forêts ainsi que des garanties évitant toute application de ces accords susceptible de mener à la déforestation et à la dégradation des forêts; appelle la Commission à respecter les engagements du pacte vert pour l'Europe en incluant dans les clauses essentielles de la politique commerciale de l'Union la ratification et le respect des éléments juridiquement contraignants de l'accord de Paris; rappelle sa position selon laquelle les chapitres relatifs à la durabilité et au développement devraient être exécutoire;

Or. en

Amendement 340 Sándor Rónai, Tudor Ciuhodaru, Monika Beňová, Milan Brglez, Sylwia Spurek, Rovana Plumb, Alessandra Moretti, Sara Cerdas, István Ujhelyi, Maria Arena, Delara Burkhardt, César Luena

Proposition de résolution Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. invite la Commission à veiller à ce que tous les nouveaux accords commerciaux, qu'il s'agisse d'accords globaux ou de sous-accords pertinents, contiennent des dispositions relatives aux forêts *ainsi que* des garanties évitant toute application de ces accords susceptible de mener à la déforestation et à la dégradation des forêts;

Amendement

16. invite la Commission à veiller à ce que tous les nouveaux et futurs accords commerciaux et d'investissement, qu'il s'agisse d'accords globaux ou de sousaccords pertinents, soient pleinement compatibles avec l'accord de Paris et les ODD, à ce que leurs dispositions relatives à l'environnement et au climat soient juridiquement contraignantes et exécutoires et à ce qu'ils contiennent des dispositions relatives aux forêts, y compris des garanties évitant toute application de ces accords susceptible de mener à la déforestation et à la dégradation des forêts;

Or. en

Amendement 341 Kateřina Konečná

Proposition de résolution Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. invite la Commission à veiller à ce que tous les *nouveaux* accords commerciaux, qu'il s'agisse d'accords globaux ou de sous-accords pertinents, contiennent des dispositions relatives aux forêts ainsi que des garanties évitant toute application de ces accords susceptible de mener à la déforestation et à la dégradation des forêts;

Amendement

16. invite la Commission à veiller à ce que tous les accords commerciaux envisagés et conclus, qu'il s'agisse d'accords globaux ou de sous-accords pertinents, contiennent des dispositions contraignantes et juridiquement exécutoires relatives aux forêts, aux écosystèmes et aux droits de l'homme, de véritables mécanismes d'application ainsi que des garanties évitant toute application de ces accords susceptible de mener à la déforestation et à la dégradation des forêts

PE650.715v01-00 168/206 AM\1204822FR.docx

Or. en

Amendement 342 Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Daniela Rondinelli

Proposition de résolution Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. invite la Commission à veiller à ce que tous les nouveaux accords commerciaux, qu'il s'agisse d'accords globaux ou de sous-accords pertinents, contiennent des dispositions relatives *aux* forêts *ainsi que des garanties évitant* toute *application de ces accords* susceptible de mener à la déforestation et à la dégradation des forêts:

Amendement

16. invite la Commission à veiller à ce que tous les nouveaux accords commerciaux, qu'il s'agisse d'accords globaux ou de sous-accords pertinents, contiennent des dispositions contraignantes relatives à la protection de l'environnement afin, entre autres, de pleinement protéger les forêts et les autres écosystèmes; demande par ailleurs l'inclusion dans ces accords de mécanismes de mise en œuvre et d'application efficaces pour éviter toute action susceptible de mener à la déforestation et à la dégradation des forêts;

Or. en

Amendement 343 Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. invite la Commission à veiller à ce que tous les *nouveaux* accords commerciaux, qu'il s'agisse d'accords globaux ou de sous-accords pertinents, contiennent des dispositions relatives aux forêts ainsi que des garanties évitant toute application de ces accords susceptible de mener à la déforestation et à la dégradation

Amendement

16. invite la Commission à veiller à ce que tous les accords commerciaux *envisagés et conclus*, qu'il s'agisse d'accords globaux ou de sous-accords pertinents, contiennent des dispositions *contraignantes et juridiquement exécutoires* relatives aux forêts, *aux écosystèmes et aux droits de l'homme*, *de*

des forêts;

véritables mécanismes d'application ainsi que des garanties évitant toute application de ces accords susceptible de mener à la déforestation et à la dégradation des forêts ou à la destruction des écosystèmes;

Or. en

Amendement 344 César Luena

Proposition de résolution Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. invite la Commission à *veiller à ce que* tous les *nouveaux* accords commerciaux, qu'il s'agisse d'accords globaux ou de sous-accords pertinents, contiennent des dispositions relatives aux forêts ainsi que des garanties évitant toute application de ces accords susceptible de mener à la déforestation et à la dégradation des forêts:

Amendement

16. invite la Commission à inclure des chapitres contraignants sur le commerce et le développement durable dans tous les futurs accords commerciaux, et à veiller à ce que ces derniers, qu'il s'agisse d'accords globaux ou de sous-accords pertinents, contiennent des dispositions relatives aux forêts ainsi que des garanties évitant toute application de ces accords susceptible de mener à la déforestation et à la dégradation des forêts;

Or. es

Amendement 345 Nikolaj Villumsen

Proposition de résolution Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. invite la Commission à veiller à ce que tous les nouveaux accords commerciaux, qu'il s'agisse d'accords globaux ou de sous-accords pertinents, contiennent des dispositions relatives aux forêts ainsi que des garanties évitant toute application de ces accords susceptible de

Amendement

16. invite la Commission à veiller à ce que tous les nouveaux accords commerciaux, qu'il s'agisse d'accords globaux ou de sous-accords pertinents, contiennent des dispositions juridiquement contraignantes relatives aux forêts et aux droits de l'homme, des mécanismes

PE650.715v01-00 170/206 AM\1204822FR.docx

mener à la déforestation et à la dégradation des forêts;

d'application efficaces ainsi que des garanties évitant toute application de ces accords susceptible de mener à la déforestation et à la dégradation des forêts;

Or. en

Amendement 346 Anna Zalewska

Proposition de résolution Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. invite la Commission à veiller à ce que tous les nouveaux accords commerciaux, qu'il s'agisse d'accords globaux ou de sous-accords pertinents, contiennent des dispositions relatives aux forêts ainsi que des garanties évitant toute application de ces accords susceptible de mener à la déforestation et à la dégradation des forêts;

Amendement

16. invite la Commission à *prendre des mesures pour* que tous les nouveaux accords commerciaux, qu'il s'agisse d'accords globaux ou de sous-accords pertinents, contiennent des dispositions *visant à limiter* la déforestation et la dégradation des forêts;

Or. pl

Amendement 347 Martin Häusling

Proposition de résolution Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. invite la Commission à veiller à ce que tous les nouveaux accords commerciaux, qu'il s'agisse d'accords globaux ou de sous-accords pertinents, contiennent des dispositions relatives aux forêts ainsi que des garanties évitant toute application de ces accords susceptible de mener à la déforestation et à la dégradation des forêts;

Amendement

16. invite la Commission à veiller à ce que tous les nouveaux accords commerciaux, qu'il s'agisse d'accords globaux ou de sous-accords pertinents, conclus par l'Union contiennent des dispositions relatives à la protection des forêts et des autres écosystèmes naturels qui soient contraignantes, exécutoires et puissent donner lieu à des sanctions ainsi que des garanties contre toute violation

des droits de l'homme liées à ces questions;

Or. en

Amendement 348 Michal Wiezik, Sirpa Pietikäinen, Róża Thun und Hohenstein, Radan Kanev

Proposition de résolution Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. invite la Commission à veiller à ce que tous les nouveaux accords commerciaux, qu'il s'agisse d'accords globaux ou de sous-accords pertinents, contiennent des dispositions relatives aux forêts ainsi que des garanties évitant toute application de ces accords susceptible de mener à la déforestation et à la dégradation des forêts:

Amendement

16. invite la Commission à veiller à ce que tous les nouveaux accords commerciaux, qu'il s'agisse d'accords globaux ou de sous-accords pertinents, contiennent des dispositions contraignantes et exécutoires relatives aux forêts et à la prévention de la déforestation et de la dégradation des forêts;

Or. en

Amendement 349 Joëlle Mélin

Proposition de résolution Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. invite la Commission à veiller à ce que tous les nouveaux accords commerciaux, qu'il s'agisse d'accords globaux ou de sous-accords pertinents, contiennent des dispositions relatives aux forêts ainsi que des garanties évitant toute application de ces accords susceptible de mener à la déforestation et à la dégradation des forêts;

Amendement

16. invite la Commission à *renoncer à de* nouveaux accords commerciaux, qu'il s'agisse d'accords globaux ou de sousaccords, *lorsque ceux-ci ne* contiennent *pas de* dispositions relatives aux forêts, ainsi que des garanties évitant toute application de ces accords susceptible de mener à la déforestation *ou* à la dégradation des forêts;

Or. fr

Amendement 350 María Soraya Rodríguez Ramos, Susana Solís Pérez, Chrysoula Zacharopoulou, Nicolae Ștefănuță, Catherine Chabaud, Martin Hojsík, Nils Torvalds

Proposition de résolution Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. invite la Commission à veiller à ce que tous les nouveaux accords commerciaux, qu'il s'agisse d'accords globaux ou de sous-accords pertinents, contiennent des dispositions relatives aux forêts ainsi que des garanties évitant toute application de ces accords susceptible de mener à la déforestation et à la dégradation des forêts;

Amendement

16. invite la Commission à *inclure* dans tous les futurs accords commerciaux, qu'il s'agisse d'accords globaux ou de sous-accords pertinents, des dispositions contraignantes relatives aux forêts ainsi que des garanties assurant leur mise en œuvre et la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts;

Or. en

Amendement 351 Martin Häusling

Proposition de résolution Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 bis. regrette que les négociations autour de l'accord UE-Mercosur n'aient pas respecté ces principes, malgré les preuves montrant que cet accord commercial renforcera et perpétuera la dépendance des économies du Mercosur à l'égard des activités économiques qui causent la déforestation; demande la suspension du processus de conclusion de l'accord UE-Mercosur jusqu'à ce qu'il comporte des dispositions contraignantes, exécutoires et pouvant donnant donner lieu à des sanctions, pour lutter contre le changement climatique, la déforestation et la perte de biodiversité et pour protéger les droits des populations autochtones et

des communautés locales;

Or. en

Amendement 352 Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Daniela Rondinelli

Proposition de résolution Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 bis. estime que l'Union ne doit conclure aucun accord de libre-échange qui a des effets néfastes sur les forêts, les autres écosystèmes et les droits de l'homme, y compris les droits des populations autochtones et des communautés locales;

Or. en

Amendement 353 Martin Häusling

Proposition de résolution Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. **recommande** à la Commission **d'évaluer la possibilité d'intégrer** des dispositions **visant** la protection des forêts dans les accords commerciaux existants qui ne contiennent pas encore de telles dispositions;

Amendement

17. salue le principe de nonmalfaisance tel que présenté dans la
communication relative au pacte vert pour
l'Europe; dans ce contexte, demande à la
Commission d'analyser la mesure dans
laquelle les accords commerciaux actuels
contribuent directement ou indirectement
à la déforestation, à la dégradation des
forêts ainsi qu'à la conversion et la
dégradation des autres écosystèmes
naturels, et de s'attaquer le cas échéant à
ces effets néfastes, notamment en
intégrant des dispositions contraignantes,
exécutoires et pouvant donnant lieu à des
sanctions relatives à la protection des

PE650.715v01-00 174/206 AM\1204822FR.docx

forêts, *des écosystèmes naturels et des droits de l'homme* dans les accords commerciaux existants qui ne contiennent pas encore de telles dispositions;

Or. en

Amendement 354 Joëlle Mélin

Proposition de résolution Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. **recommande** à la Commission **d'évaluer la possibilité d'intégrer des** dispositions visant la protection des forêts dans les accords commerciaux existants qui ne contiennent pas encore de telles dispositions;

Amendement

17. demande à la Commission de procéder à la révision et l'intégration de dispositions visant la protection des forêts dans les accords commerciaux existants qui ne contiennent pas encore de telles dispositions; demande de suspendre ces accords commerciaux, au titre de la responsabilité environnementale de l'UE, si de telles dispositions n'étaient pas acceptées par les pays partenaires,

Or. fr

Amendement 355 Sándor Rónai, Tudor Ciuhodaru, Monika Beňová, Milan Brglez, Sylwia Spurek, Rovana Plumb, Alessandra Moretti, Sara Cerdas, István Ujhelyi, Maria Arena, Delara Burkhardt, César Luena

Proposition de résolution Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. recommande à la Commission d'évaluer la possibilité d'intégrer des dispositions *visant la protection des* forêts dans les accords commerciaux existants qui ne contiennent pas encore de telles dispositions;

Amendement

17. recommande à la Commission d'évaluer la possibilité d'intégrer des dispositions contraignantes et juridiquement exécutoires relatives aux forêts, aux écosystèmes et aux droits de l'homme dans les accords commerciaux existants qui ne contiennent pas encore de

AM\1204822FR.docx 175/206 PE650.715v01-00

telles dispositions ou dans lesquels ces dispositions ne sont pas contraignantes ou juridiquement exécutoires en pratique;

Or. en

Amendement 356 Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. **recommande à** la Commission **d'évaluer** la possibilité d'intégrer des dispositions **visant** la protection des forêts dans les accords commerciaux existants qui ne contiennent pas encore de telles dispositions;

Amendement

17. *invite* la Commission à évaluer la possibilité d'intégrer des dispositions contraignantes et juridiquement exécutoires pour la protection des forêts, des écosystèmes naturels et des droits de l'homme dans les accords commerciaux existants qui ne contiennent pas encore de telles dispositions;

Or. en

Amendement 357 Kateřina Konečná

Proposition de résolution Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. **recommande à** la Commission **d'évaluer** la possibilité d'intégrer des dispositions **visant** la protection des forêts dans les accords commerciaux existants qui ne contiennent pas encore de telles dispositions;

Amendement

17. *invite* la Commission à évaluer la possibilité d'intégrer des dispositions contraignantes et juridiquement exécutoires pour la protection des forêts, des écosystèmes naturels et des droits de l'homme dans les accords commerciaux existants qui ne contiennent pas encore de telles dispositions;

Or. en

Amendement 358 Nikolaj Villumsen

Proposition de résolution Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. **recommande à** la Commission **d'évaluer** la possibilité d'intégrer des dispositions visant la protection des forêts dans les accords commerciaux existants qui ne contiennent pas encore de telles dispositions;

Amendement

17. *invite* la Commission à évaluer la possibilité d'intégrer des dispositions contraignantes et juridiquement exécutoires visant la protection des forêts et des droits de l'homme dans les accords commerciaux existants qui ne contiennent pas encore de telles dispositions;

Or. en

Amendement 359 César Luena

Proposition de résolution Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. **recommande** à la Commission d'évaluer la possibilité d'intégrer des dispositions visant la protection des forêts dans les accords commerciaux existants qui ne contiennent pas encore de telles dispositions;

Amendement

17. *demande* à la Commission d'évaluer la possibilité d'intégrer des dispositions visant la protection des forêts dans les accords commerciaux existants qui ne contiennent pas encore de telles dispositions;

Or. es

Amendement 360 Michal Wiezik, Sirpa Pietikäinen, Róża Thun und Hohenstein, Radan Kanev

Proposition de résolution Paragraphe 17

Proposition de résolution

Amendement

17. recommande à la Commission d'évaluer la possibilité d'intégrer des

17. recommande à la Commission d'évaluer la possibilité d'intégrer des

AM\1204822FR.docx 177/206 PE650.715v01-00

dispositions visant la protection des forêts dans les accords commerciaux existants qui ne contiennent pas encore de telles dispositions; dispositions *contraignantes et exécutoires* visant la protection des forêts dans les accords commerciaux existants;

Or. en

Amendement 361 Sándor Rónai, Tudor Ciuhodaru, Monika Beňová, Milan Brglez, Sylwia Spurek, Rovana Plumb, Alessandra Moretti, Sara Cerdas, István Ujhelyi, Maria Arena, Delara Burkhardt, César Luena

Proposition de résolution Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. souligne la nécessité de veiller à la cohérence de la politique commerciale de l'Union avec les objectifs des politiques de lutte contre la déforestation en garantissant la protection ainsi que la restauration des forêts et des autres écosystèmes naturels dans les pays partenaires commerciaux tout en défendant les droits de l'homme, en garantissant une bonne gouvernance foncière, en soutenant l'économie locale et en protégeant l'intégrité culturelle des populations autochtones, des communautés locales et des petits exploitants;

Or. en

Amendement 362 Anja Hazekamp

Proposition de résolution Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. souligne qu'un accord commercial entre l'Union et le Mercosur est contraire

PE650.715v01-00 178/206 AM\1204822FR.docx

aux engagements de l'Union en matière de lutte contre le changement climatique, la déforestation et la violation des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 363 Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. invite la Commission à s'assurer que les conséquences des accords commerciaux sur l'état des forêts soient systématiquement appréciées dans le cadre de l'évaluation des conséquences sur la durabilité et autres méthodes d'évaluation pertinentes et à ce que les conclusions de ces évaluations soient ensuite prises en compte pour décider de la conclusion ou non de tels accords;

Amendement

18. invite la Commission à s'assurer que les conséquences des accords commerciaux sur l'état des forêts, des écosystèmes naturels et des droits de l'homme soient systématiquement appréciées dans le cadre de l'évaluation des conséquences sur la durabilité et autres méthodes d'évaluation pertinentes, que ces évaluations et leurs conclusions fassent l'objet de discussions avec toutes les parties prenantes pertinentes et qu'aucun accord commercial ne soit conclu sans prendre en considération les conclusions de ces évaluations;

Or. en

Amendement 364 Kateřina Konečná

Proposition de résolution Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. invite la Commission à s'assurer que les conséquences des accords commerciaux sur l'état des forêts soient systématiquement appréciées dans le cadre de l'évaluation des conséquences sur la

Amendement

18. invite la Commission à s'assurer que les conséquences des accords commerciaux sur l'état des forêts, des écosystèmes naturels et des droits de l'homme soient systématiquement

AM\1204822FR.docx 179/206 PE650.715v01-00

durabilité et autres méthodes d'évaluation pertinentes et à ce que les conclusions de ces évaluations soient ensuite prises en compte pour décider de la conclusion ou non de tels accords; appréciées dans le cadre de l'évaluation des conséquences sur la durabilité et autres méthodes d'évaluation pertinentes, que ces évaluations et leurs conclusions fassent l'objet de discussions avec toutes les parties prenantes pertinentes et qu'aucun accord commercial ne soit conclu sans prendre en considération les conclusions de ces évaluations:

Or. en

Amendement 365 Martin Häusling

Proposition de résolution Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. invite la Commission à s'assurer que les conséquences des accords commerciaux sur l'état des forêts soient systématiquement appréciées dans le cadre de l'évaluation des conséquences sur la durabilité et autres méthodes d'évaluation pertinentes et à ce que les conclusions de ces évaluations soient ensuite prises en compte pour décider de la conclusion ou non de tels accords;

Amendement

18. invite la Commission à s'assurer que les conséquences des accords commerciaux sur l'état des forêts et des autres écosystèmes naturels ainsi que sur les violations des droits de l'homme qui y sont liées soient systématiquement appréciées dans le cadre de l'évaluation des conséquences sur la durabilité et autres méthodes d'évaluation pertinentes et qu'aucun accord commercial ne soit conclu avant que les conclusions de ces évaluations n'aient été pleinement prises en considération par toutes les parties;

Or. en

Amendement 366 Sándor Rónai, Tudor Ciuhodaru, Monika Beňová, Milan Brglez, Sylwia Spurek, Rovana Plumb, Alessandra Moretti, Sara Cerdas, István Ujhelyi, Maria Arena, Delara Burkhardt, César Luena

Proposition de résolution Paragraphe 18

PE650.715v01-00 180/206 AM\1204822FR.docx

18. invite la Commission à s'assurer que les conséquences des accords commerciaux sur l'état des forêts soient systématiquement appréciées dans le cadre de l'évaluation des conséquences sur la durabilité et autres méthodes d'évaluation pertinentes et à ce que les conclusions de ces évaluations soient ensuite prises en compte pour décider de la conclusion ou non de tels accords;

Amendement

18. invite la Commission à s'assurer que les conséquences des accords commerciaux sur l'état des forêts, des écosystèmes naturels et des droits de l'homme soient systématiquement appréciées dans le cadre de l'évaluation des conséquences sur la durabilité et autres méthodes d'évaluation pertinentes et que les conclusions de ces évaluations soient ensuite prises en considération pour décider de la conclusion ou non de tels accords;

Or. en

Amendement 367 Nikolaj Villumsen

Proposition de résolution Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. invite la Commission à s'assurer que les conséquences des accords commerciaux sur l'état des forêts soient systématiquement appréciées dans le cadre de l'évaluation des conséquences sur la durabilité et autres méthodes d'évaluation pertinentes et à ce que les conclusions de ces évaluations soient ensuite prises en compte pour décider de la conclusion ou non de tels accords;

Amendement

18. invite la Commission à s'assurer que les conséquences des accords commerciaux sur l'état des forêts *et des droits de l'homme* soient systématiquement appréciées dans le cadre de l'évaluation des conséquences sur la durabilité et autres méthodes d'évaluation pertinentes, *en veillant à l'inclusion de toutes les parties prenantes*, et que les conclusions de ces évaluations soient prises en *considération avant que* de tels accords *ne puissent être conclus*;

Or. en

Amendement 368 Martin Häusling

Proposition de résolution Paragraphe 18 bis (nouveau)

AM\1204822FR.docx 181/206 PE650.715v01-00

Amendement

18 bis. rappelle l'importance de garantir un accès approprié à la justice, aux voies de recours ainsi qu'une protection efficace des lanceurs d'alerte dans les pays exportateurs de ressources naturelles pour garantir l'efficacité de toute législation ou initiative; invite également l'Union à mettre en place un mécanisme de plainte formel et indépendant permettant aux citoyens et aux acteurs locaux de disposer d'un moyen de recours effectif ainsi qu'un instrument contre les éventuelles retombées négatives sur les droits de l'homme, notamment par l'application du mécanisme de règlement des différends entre États aux dispositions sur le commerce et le développement durable figurant dans les accords de libreéchange;

Or. en

Amendement 369 Anja Hazekamp

Proposition de résolution Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 bis. appelle la Commission et les États membres à protéger tous les défenseurs de l'environnement et des forêts dans l'Union et dans le monde;

Or. en

Amendement 370 Jessica Polfjärd

Proposition de résolution Paragraphe 19

PE650.715v01-00 182/206 AM\1204822FR.docx

Amendement

19. invite la Commission à inscrire dans la stratégie de l'UE dans le domaine des forêts, à l'avenir, des objectifs obligatoires de protection et de restauration des écosystèmes forestiers, y compris des forêts européennes autochtones;

supprimé

Or. en

Amendement 371 Joëlle Mélin

Proposition de résolution Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. invite la Commission à *inscrire* dans la stratégie de l'UE dans le domaine des forêts, à l'avenir, des objectifs obligatoires de protection et de restauration des écosystèmes forestiers, y compris des forêts européennes autochtones;

Amendement

19. invite la Commission à respecter le principe de subsidiarité lorsqu'elle élaborera la stratégie de l'UE dans le domaine des forêts; insiste sur le rôle central des États membres dans la préservation et la restauration des écosystèmes forestiers, particulièrement dans leurs capacité à s'adapter à la grande diversité des forêts européennes autochtones et de leurs besoins;

Or. fr

Amendement 372 César Luena

Proposition de résolution Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. invite la Commission à inscrire dans la stratégie de l'UE dans le domaine des forêts, à l'avenir, des objectifs

Amendement

19. invite la Commission à inscrire dans la stratégie de l'UE dans le domaine des forêts, à l'avenir, des objectifs

AM\1204822FR.docx 183/206 PE650.715v01-00

obligatoires de protection et de restauration des écosystèmes forestiers, y compris des forêts européennes autochtones; obligatoires de protection et de restauration des écosystèmes forestiers, y compris des forêts européennes autochtones, allant dans le droit fil des objectifs du pacte vert pour l'Europe et de la nouvelle stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité;

Or. es

Amendement 373 Edina Tóth, András Gyürk

Proposition de résolution Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. invite la Commission à inscrire dans la stratégie de l'UE dans le domaine des forêts, à l'avenir, des objectifs *obligatoires* de protection et de restauration des écosystèmes forestiers, y compris des forêts européennes autochtones;

Amendement

19. invite la Commission à inscrire dans la stratégie de l'UE dans le domaine des forêts, à l'avenir, des objectifs de protection et de restauration des écosystèmes forestiers, y compris des forêts européennes autochtones; souligne que le boisement peut aider à atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050;

Or. en

Amendement 374 Sándor Rónai, Tudor Ciuhodaru, Monika Beňová, Milan Brglez, Łukasz Kohut, Sylwia Spurek, Rovana Plumb, Alessandra Moretti, Sara Cerdas, István Ujhelyi, Maria Arena, Delara Burkhardt, César Luena

Proposition de résolution Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. invite la Commission à inscrire dans la stratégie de l'UE dans le domaine des forêts, à l'avenir, des objectifs obligatoires de protection et de restauration des écosystèmes forestiers, y compris des forêts européennes autochtones;

Amendement

19. invite la Commission à inscrire dans la stratégie de l'UE dans le domaine des forêts, à l'avenir, des objectifs obligatoires de protection et de restauration des écosystèmes forestiers, y compris des forêts européennes autochtones; *rappelle que les forêts nouvellement plantées ne*

PE650.715v01-00 184/206 AM\1204822FR.docx

peuvent pas remplacer les forêts primaires;

Or. en

Amendement 375 Martin Häusling

Proposition de résolution Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. invite la Commission à inscrire dans *la stratégie* de l'UE dans le domaine des forêts, à l'avenir, des objectifs obligatoires de protection et de restauration des écosystèmes forestiers, y compris des forêts européennes *autochtones*;

Amendement

19. invite la Commission à inscrire dans *les stratégies* de l'UE dans le domaine des forêts *et de la biodiversité*, à l'avenir, des objectifs obligatoires de protection et de restauration des écosystèmes forestiers, y compris des forêts européennes *naturelles et primaires, ainsi qu'un financement adéquat*;

Or. en

Amendement 376 Adam Jarubas, Bartosz Arłukowicz, Ewa Kopacz

Proposition de résolution Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. invite la Commission à *inscrire dans* la stratégie de l'UE dans le domaine des forêts, *à l'avenir, des objectifs obligatoires de* protection et *de* restauration des écosystèmes forestiers, y compris des forêts européennes autochtones;

Amendement

19. invite la Commission à *procéder*, dans le cadre de la future stratégie de l'UE dans le domaine des forêts, à une analyse d'impact approfondie des mesures efficaces pour la protection et la restauration des écosystèmes forestiers, y compris des forêts européennes autochtones;

Or. en

Amendement 377 Anna Zalewska

Proposition de résolution Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. invite la Commission à *inscrire* dans la stratégie de l'UE dans le domaine des forêts, à l'avenir, des objectifs obligatoires de protection et de restauration des écosystèmes forestiers, y compris des forêts européennes autochtones;

Amendement

19. invite la Commission à établir avec les États membres des objectifs de protection et de restauration des écosystèmes forestiers, y compris des forêts européennes autochtones, ainsi que des mécanismes de soutien en faveur de ces actions, notamment des instruments financiers;

Or. pl

Amendement 378 Michal Wiezik, Sirpa Pietikäinen, Róża Thun und Hohenstein, Radan Kanev

Proposition de résolution Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. invite la Commission à inscrire dans la stratégie de l'UE dans le domaine des forêts, à l'avenir, des objectifs obligatoires de protection et de restauration des écosystèmes forestiers, y compris des forêts européennes *autochtones*;

Amendement

19. invite la Commission à inscrire dans la stratégie de l'UE dans le domaine des forêts, à l'avenir, des objectifs obligatoires de protection et de restauration des écosystèmes forestiers, y compris des forêts européennes *naturelles*, *intactes et anciennes*;

Or. en

Amendement 379 Fredrick Federley, Nils Torvalds, Ulrike Müller, Andreas Glück, Ondřej Knotek

Proposition de résolution Paragraphe 19

Proposition de résolution

Amendement

PE650.715v01-00 186/206 AM\1204822FR.docx

- 19. invite la Commission à *inscrire dans* la stratégie de l'UE dans le domaine des forêts, *à l'avenir*, des objectifs *obligatoires* de protection et de restauration des écosystèmes forestiers, y compris des forêts européennes autochtones;
- 19. invite la Commission à veiller à la mise en œuvre, dans le cadre de la future stratégie de l'UE dans le domaine des forêts, des objectifs existants de protection et de restauration des écosystèmes forestiers, y compris des forêts européennes autochtones;

Or. en

Amendement 380 Anja Hazekamp

Proposition de résolution Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 bis. souligne que l'abattage illégal constitue une pratique courante non seulement dans des pays tiers, mais également au sein de l'Union; appelle la Commission et les États membres à prendre des actions décisives visant à empêcher l'abattage illégal et à lutter contre cette pratique, en particulier afin de sauver les dernières forêts anciennes d'Europe, notamment en mettant en œuvre la législation de l'UE en vigueur et en appliquant par conséquent des sanctions proportionnées, dissuasives et efficaces en cas de violation du droit de l'Union:

Or. en

Amendement 381 Marian-Jean Marinescu

Proposition de résolution Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 bis. invite la Commission à créer un

système européen d'étude et de préservation des forêts fondé sur un système de surveillance utilisant un système global de navigation par satellite (GNSS) – Galileo et Copernicus – et des réseaux au sol afin de surveiller les activités issues de l'exploitation forestière aux entrées et aux sorties des entreprises de transformation du bois; estime que ce système devrait utiliser des appareils pour contrôler l'abattage légal ainsi que les informations recueillies auprès des entreprises de transformation et de commerce du bois;

Or. en

Amendement 382 Joëlle Mélin

Proposition de résolution Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 bis. invite la Commission à inscrire et proposer des solutions dans la stratégie de l'UE dans le domaine des forêts, sur le risque endémique des espèces invasives et des maladies importées liées à la mondialisation des échanges et à l'intensification des flux commerciaux et humains mondiaux;

Or. fr

Amendement 383 Michal Wiezik, Sirpa Pietikäinen, Radan Kanev

Proposition de résolution Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 bis. appelle à l'élaboration d'une

PE650.715v01-00 188/206 AM\1204822FR.docx

politique et d'incitations financières en faveur d'un régime de gestion fondé sur la non-intervention dans les zones forestières les plus précieuses de l'Union;

Or. en

Amendement 384 Martin Häusling

Proposition de résolution Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. juge nécessaire de réorienter les flux financiers tant privés que publics dans les secteurs *industriels* concernés vers des activités qui ne contribuent pas à la déforestation;

Amendement

20. juge nécessaire de réorienter les flux financiers tant privés que publics dans les secteurs concernés, y compris les secteurs de la finance et de l'assurance, vers des activités qui ne contribuent pas à la déforestation, à la dégradation des forêts ainsi qu'à la conversion et à la dégradation des autres écosystèmes naturels; appelle à cet égard la Commission à adopter sans délai une définition européenne des activités économiques qui nuisent sensiblement à l'environnement dans le cadre du règlement sur la taxonomie;

Or. en

Amendement 385 Nikolaj Villumsen

Proposition de résolution Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. juge nécessaire de réorienter les flux financiers tant privés que publics dans les secteurs *industriels* concernés vers des activités qui ne contribuent pas à la déforestation;

Amendement

20. juge nécessaire de réorienter les flux financiers tant privés que publics dans les secteurs concernés vers des activités qui ne contribuent pas à la déforestation; *juge également nécessaire d'introduire un*

AM\1204822FR.docx 189/206 PE650.715v01-00

cadre juridique européen exécutoire qui oblige le secteur financier à s'assurer que les investissements et les financements ne permettent ou ne promeuvent pas la déforestation, la dégradation et la conversion des forêts ainsi que les violations des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 386 Sándor Rónai, Tudor Ciuhodaru, Monika Beňová, Milan Brglez, Sylwia Spurek, Rovana Plumb, Alessandra Moretti, Sara Cerdas, István Ujhelyi, Maria Arena, Delara Burkhardt, César Luena

Proposition de résolution Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. juge nécessaire de réorienter les flux financiers tant privés que publics dans les secteurs *industriels* concernés vers des activités qui ne contribuent pas à la déforestation;

Amendement

20. juge nécessaire de réorienter les flux financiers tant privés que publics dans les secteurs concernés vers des activités qui ne contribuent pas à la déforestation; souligne la nécessité d'introduire des obligations de diligence quant au risque de déforestation pour le secteur financier afin de veiller à ce que ce dernier ne permette pas ou ne contribue pas à la déforestation, à la dégradation des forêts, à la conversion et à la dégradation des écosystèmes ainsi qu'à des violations des droits de l'homme:

Or. en

Amendement 387 Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution Paragraphe 20

Proposition de résolution

Amendement

20. juge nécessaire de réorienter les

20. juge nécessaire de réorienter les

PE650.715v01-00 190/206 AM\1204822FR.docx

flux financiers tant privés que publics dans les secteurs *industriels* concernés vers des activités qui ne contribuent pas à la déforestation; flux financiers tant privés que publics dans les secteurs concernés vers des activités qui ne contribuent pas à la déforestation; juge également nécessaire d'introduire des obligations de diligence quant au risque de déforestation pour le secteur financier afin de veiller à ce que ce dernier ne permette pas la déforestation, la conversion et la dégradation des écosystèmes ainsi que les violations des droits de l'homme, ou n'y contribue pas;

Or. en

Amendement 388 Kateřina Konečná

Proposition de résolution Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. juge nécessaire de réorienter les flux financiers tant privés que publics dans les secteurs *industriels* concernés vers des activités qui ne contribuent pas à la déforestation;

Amendement

20. juge nécessaire de réorienter les flux financiers tant privés que publics dans les secteurs concernés vers des activités qui ne contribuent pas à la déforestation, et également d'introduire des obligations de diligence quant au risque de déforestation pour le secteur financier afin de veiller à ce que ce dernier ne permette pas la déforestation, la conversion et la dégradation des écosystèmes ainsi que les violations des droits de l'homme, ou n'y contribue pas;

Or. en

Amendement 389 Adam Jarubas, Bartosz Arłukowicz, Róża Thun und Hohenstein, Ewa Kopacz

Proposition de résolution Paragraphe 20

Proposition de résolution

Amendement

AM\1204822FR.docx 191/206 PE650.715v01-00

- 20. juge nécessaire de réorienter les flux financiers tant privés que publics dans les secteurs industriels concernés vers des activités qui ne contribuent pas à la déforestation;
- 20. juge nécessaire de réorienter les flux financiers tant privés que publics dans les secteurs industriels concernés vers des activités qui *favorisent une gestion* durable et multifonctionnelle des forêts et, ainsi, ne contribuent pas à la déforestation;

Or. en

Amendement 390 María Soraya Rodríguez Ramos, Nils Torvalds, Catherine Chabaud, Fredrick Federley, Nicolae Ștefănuță

Proposition de résolution Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. juge nécessaire de réorienter les flux financiers tant privés que publics dans les secteurs industriels concernés vers des activités qui ne contribuent pas à la déforestation;

Amendement

20. juge nécessaire de réorienter les flux financiers tant privés que publics dans les secteurs industriels concernés vers des activités qui ne contribuent pas à la déforestation; souligne l'importance de promouvoir une bioéconomie durable;

Or. en

Amendement 391 Eleonora Evi, Piernicola Pedicini, Daniela Rondinelli

Proposition de résolution Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

20 bis. estime que l'Union doit prendre de toute urgence des mesures visant à améliorer la législation régissant son secteur financier dans le but d'empêcher tout soutien à des activités liées à la déforestation, à la dégradation des forêts, à la conversion et à la dégradation des écosystèmes naturels ainsi qu'aux violations des droits de l'homme qui y sont liées, ou tout profit provenant de ces

PE650.715v01-00 192/206 AM\1204822FR.docx

activités;

Or. en

Amendement 392 Stanislav Polčák

Proposition de résolution Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

20 bis. invite la Commission à développer et mettre en œuvre des mécanismes d'incitation pour permettre aux petits exploitants agricoles et aux communautés locales de maintenir et de renforcer les services et les produits écosystémiques procurés par une gestion des forêts et une agriculture durables;

Or. cs

Amendement 393 Michal Wiezik, Sirpa Pietikäinen, Róża Thun und Hohenstein, Radan Kanev

Proposition de résolution Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

20 bis. invite la Commission et les États membres à veiller à ce que le Fonds pour une transition juste soit adopté et mis en œuvre selon le principe de non-malfaisance du pacte vert pour l'Europe et à ce qu'il n'augmente pas la pression exercée sur les forêts de la planète, y compris les forêts européennes;

Or. en

Amendement 394

Stanislav Polčák

Proposition de résolution Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

20 ter. invite l'UE à soumettre l'attribution des subventions financières destinées à soutenir les pays producteurs à des conditions imposant la mise en œuvre d'un système fonctionnel de plans de gestion forestière contraignants et d'autres instruments pertinents;

Or. cs

Amendement 395 Stanislav Polčák

Proposition de résolution Paragraphe 20 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

20 quater. se félicite du plan de la Commission visant à aider les pays partenaires dans la conception et la mise en œuvre de politiques et d'instruments susceptibles d'encourager une meilleure gouvernance foncière et forestière (par exemple politiques budgétaires, comptabilité verte, obligations vertes, paiements pour les systèmes de services écosystémiques);

Or. cs

Amendement 396 Kateřina Konečná

Proposition de résolution Paragraphe 21

PE650.715v01-00 194/206 AM\1204822FR.docx

21. invite la Commission à inclure systématiquement des volets relatifs aux forêts dans les politiques de développement et dans tous les programmes d'investissement et de soutien axés sur les pays producteurs et à déterminer s'il n'y a pas lieu de *subordonner l'investissement* et le soutien au respect de ces volets;

Amendement

21. invite la Commission et les États membres à inclure systématiquement des volets relatifs aux forêts et aux droits de l'homme dans les politiques de développement et dans tous les programmes d'investissement et de soutien axés sur les pays producteurs et à déterminer s'il n'y a pas lieu de faire de la protection des forêts et des écosystèmes ainsi que des droits de l'homme qui y sont liés une priorité de ces investissements;

Or. en

Amendement 397 Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. invite la Commission à inclure systématiquement des volets relatifs aux forêts dans les politiques de développement et dans tous les programmes d'investissement et de soutien axés sur les pays producteurs et à déterminer s'il n'y a pas lieu de *subordonner l'investissement* et le soutien au respect de ces volets;

Amendement

21. invite la Commission et les États membres à inclure systématiquement des volets relatifs aux forêts et aux droits de l'homme dans les politiques de développement et dans tous les programmes d'investissement et de soutien axés sur les pays producteurs et à déterminer s'il n'y a pas lieu de faire de la protection des forêts et des écosystèmes ainsi que des droits de l'homme qui y sont liés une priorité de ces investissements;

Or. en

Amendement 398 María Soraya Rodríguez Ramos, Nils Torvalds, Catherine Chabaud, Fredrick Federley, Nicolae Ștefănuță

Proposition de résolution Paragraphe 21

AM\1204822FR.docx 195/206 PE650.715v01-00

21. invite la Commission à inclure systématiquement des volets relatifs aux forêts dans les politiques de développement et dans tous les programmes d'investissement et de soutien axés sur les pays producteurs et à déterminer s'il n'y a pas lieu de subordonner l'investissement et le soutien au respect de ces volets;

Amendement

21. invite la Commission *et les États membres* à inclure systématiquement des volets relatifs aux forêts *et aux droits de l'homme* dans les politiques de développement et dans tous les programmes d'investissement et de soutien axés sur les pays producteurs et à déterminer s'il n'y a pas lieu de subordonner l'investissement et le soutien au respect de ces volets;

Or. en

Amendement 399 Martin Häusling

Proposition de résolution Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. invite la Commission à inclure systématiquement des volets relatifs aux *forêts* dans les politiques de développement et dans tous les programmes d'investissement et de soutien axés sur les pays producteurs et à *déterminer s'il n'y a pas lieu de* subordonner l'investissement et le soutien au respect de ces volets;

Amendement

21. invite la Commission *et les États membres* à inclure systématiquement des volets relatifs aux *écosystèmes forestiers et aux droits de l'homme* dans les politiques de développement et dans tous les programmes d'investissement et de soutien axés sur les pays producteurs et à subordonner l'investissement et le soutien au respect de ces volets;

Or. en

Amendement 400 Nikolaj Villumsen

Proposition de résolution Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. invite la Commission à inclure systématiquement des volets relatifs aux

Amendement

21. invite la Commission *et les États membres* à inclure systématiquement des

PE650.715v01-00 196/206 AM\1204822FR.docx

forêts dans les politiques de développement et dans tous les programmes d'investissement et de soutien axés sur les pays producteurs et à *déterminer s'il n'y a pas lieu de* subordonner l'investissement et le soutien au respect de ces volets; volets relatifs aux forêts *et aux droits de l'homme* dans les politiques de développement et dans tous les programmes d'investissement et de soutien axés sur les pays producteurs et à subordonner l'investissement et le soutien au respect de ces volets;

Or. en

Amendement 401 Sándor Rónai, Tudor Ciuhodaru, Monika Beňová, Milan Brglez, Sylwia Spurek, Rovana Plumb, Alessandra Moretti, Sara Cerdas, István Ujhelyi, Maria Arena, Delara Burkhardt, César Luena

Proposition de résolution Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. invite la Commission à inclure systématiquement des volets relatifs aux forêts dans les politiques de développement et dans tous les programmes d'investissement et de soutien axés sur les pays producteurs et à déterminer s'il n'y a pas lieu de subordonner l'investissement et le soutien au respect de ces volets;

Amendement

21. invite la Commission à inclure systématiquement des volets relatifs aux forêts *et aux droits de l'homme* dans les politiques de développement et dans tous les programmes d'investissement et de soutien axés sur les pays producteurs et à déterminer s'il n'y a pas lieu de subordonner l'investissement et le soutien au respect de ces volets;

Or. en

Amendement 402 Joëlle Mélin

Proposition de résolution Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. invite la Commission à inclure systématiquement des volets relatifs aux forêts dans les politiques de développement et dans tous les programmes d'investissement et de soutien axés sur les

Amendement

21. invite la Commission à inclure systématiquement des volets relatifs aux forêts dans les politiques de développement et dans tous les programmes d'investissement et de soutien axés sur les

AM\1204822FR.docx 197/206 PE650.715v01-00

pays producteurs et à déterminer s'il n'y a pas lieu de *subordonner* l'investissement et le soutien au respect de ces volets; pays producteurs et à déterminer s'il n'y a pas lieu de *conditionner* l'investissement et le soutien au respect de ces volets;

Or. fr

Amendement 403 María Soraya Rodríguez Ramos, Nils Torvalds, Catherine Chabaud, Fredrick Federley, Nicolae Ștefănuță

Proposition de résolution Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 bis. rappelle que le risque de feux de forêts devrait augmenter du fait du changement climatique; souligne par conséquent la nécessité de renforcer considérablement les efforts de prévention et de préparation par une collaboration internationale autour des outils d'alertes précoces, de la résilience face aux catastrophes et des mesures d'atténuation des risques;

Or. en

Amendement 404 Stanislav Polčák

Proposition de résolution Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 bis. invite la Commission à faire en sorte que l'aide de l'UE en faveur des politiques en matière d'agriculture, d'infrastructures et d'exploitation minière et des politiques urbaine, périurbaine et rurale dans les pays partenaires ne contribue pas à la déforestation et à la dégradation des forêts;

PE650.715v01-00 198/206 AM\1204822FR.docx

Amendement 405 María Soraya Rodríguez Ramos, Catherine Chabaud, Fredrick Federley, Nicolae Ștefănuță

Proposition de résolution Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 ter. salue le travail de surveillance du système européen d'information sur les feux de forêts (EFFIS); invite la Commission à utiliser l'expertise de ce dernier et à étendre l'utilisation du système satellite Copernicus REDD+ pour aider à la surveillance du risque mondial d'incendies et de déforestation en collaboration avec les pays tiers;

Or. en

Amendement 406 Michal Wiezik, Sirpa Pietikäinen, Róża Thun und Hohenstein, Radan Kanev

Proposition de résolution Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. invite la Commission à prendre des mesures spécifiques pour améliorer la disponibilité d'informations et de données recueillies au moyen d'outils de suivi existants et nouveaux relatifs aux forêts et à veiller à ce que *ces* informations soient diffusées sous une forme accessible et compréhensible pour le public, les consommateurs et le secteur privé;

Amendement

22. invite la Commission et les États membres à prendre des mesures spécifiques pour harmoniser les données et améliorer la disponibilité d'informations et de données recueillies au moyen d'outils de suivi et d'évaluation existants et nouveaux relatifs aux forêts et à veiller à ce que les informations soient diffusées sous une forme accessible, conviviale et compréhensible pour le public, les consommateurs et le secteur privé et prête à l'emploi par les décideurs politiques;

Or. en

Amendement 407 Martin Häusling

Proposition de résolution Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. invite la Commission à prendre des mesures spécifiques pour améliorer la disponibilité d'informations et de données recueillies au moyen d'outils de suivi existants et nouveaux relatifs aux forêts et à veiller à ce que ces informations soient diffusées sous une forme accessible et compréhensible pour le public, les consommateurs et le secteur privé;

Amendement

22. invite la Commission à prendre des mesures spécifiques pour améliorer la disponibilité d'informations et de données recueillies au moyen d'outils de suivi existants et nouveaux relatifs aux forêts *mondiales et européennes* et à veiller à ce que ces informations soient diffusées sous une forme accessible et compréhensible pour *les autorités réglementaires et d'exécution*, le public, les consommateurs et le secteur privé;

Or. en

Amendement 408 Anna Zalewska

Proposition de résolution Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. invite la Commission à prendre des mesures spécifiques pour améliorer la disponibilité d'informations et de données recueillies au moyen d'outils de suivi existants et nouveaux relatifs aux forêts et à veiller à ce que ces informations soient diffusées sous une forme accessible et compréhensible pour le public, les consommateurs et le secteur privé;

Amendement

22. invite la Commission à prendre des mesures spécifiques *en coopération étroite avec les États membres* pour améliorer la disponibilité d'informations et de données recueillies au moyen d'outils de suivi existants et nouveaux relatifs aux forêts et à veiller à ce que ces informations soient diffusées sous une forme accessible et compréhensible pour le public, les consommateurs et le secteur privé;

Or. pl

Amendement 409 Adam Jarubas, Bartosz Arłukowicz, Ewa Kopacz

Proposition de résolution Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. invite la Commission à prendre des mesures spécifiques pour améliorer la disponibilité d'informations et de données recueillies au moyen d'outils de suivi existants et nouveaux relatifs aux forêts et à veiller à ce que ces informations soient diffusées sous une forme accessible et compréhensible pour le public, les consommateurs et le secteur privé;

Amendement

22. invite la Commission *et les États membres* à prendre des mesures spécifiques pour améliorer la disponibilité d'informations et de données recueillies au moyen d'outils de suivi existants et nouveaux relatifs aux forêts et à veiller à ce que ces informations soient diffusées sous une forme accessible et compréhensible pour le public, les consommateurs et le secteur privé;

Or. en

Amendement 410 María Soraya Rodríguez Ramos, Catherine Chabaud, Fredrick Federley, Nicolae Ștefănuță

Proposition de résolution Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

22 bis. invite la Commission à renforcer la coopération avec les pays tiers au moyen d'une assistance technique ainsi que de l'échange d'informations et de bonnes pratiques en matière de préservation, de conservation et d'utilisation durable des forêts, en offrant une reconnaissance spéciale aux initiatives de développement durable lancées par le secteur privé;

Or. en

Amendement 411 Tudor Ciuhodaru

AM\1204822FR.docx 201/206 PE650.715v01-00

Proposition de résolution Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

22 bis. invite la Commission à contribuer au partage des pratiques innovantes de l'UE en matière d'économie circulaire, de bioéconomie durable, d'énergie renouvelable, d'agriculture intelligente et d'autres domaines pertinents avec les autres pays;

Or. ro

Amendement 412 Joëlle Mélin

Proposition de résolution Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. souligne que le suivi indépendant et le partage des informations sont essentiels pour améliorer la gouvernance et faciliter le respect des engagements de lutte contre la déforestation dans les pays partenaires; demande à l'Union d'augmenter l'assistance financière et technique apportée aux pays partenaires afin de parvenir à ces objectifs et de les aider à développer l'expertise nécessaire pour renforcer les structures locales de gouvernance forestière et rendre les acteurs plus responsables;

Amendement

23. souligne que le suivi indépendant et le partage des informations sont essentiels pour améliorer la gouvernance et faciliter le respect des engagements de lutte contre la déforestation dans les pays partenaires;

Or. fr

Amendement 413 Adam Jarubas, Bartosz Arłukowicz, Ewa Kopacz

Proposition de résolution Paragraphe 23

PE650.715v01-00 202/206 AM\1204822FR.docx

23. souligne que le suivi *indépendant* et le partage des informations sont essentiels pour améliorer la gouvernance et faciliter le respect des engagements de lutte contre la déforestation dans les pays partenaires; demande à l'Union d'augmenter l'assistance financière et technique apportée aux pays partenaires afin de parvenir à ces objectifs et de les aider à développer l'expertise nécessaire pour renforcer les structures locales de gouvernance forestière et rendre les acteurs plus responsables;

Amendement

23. souligne que le suivi *crédible des forêts* et le partage des informations sont essentiels pour améliorer la gouvernance *des forêts* et faciliter le respect des engagements de lutte contre la déforestation dans les pays partenaires; demande à l'Union d'augmenter l'assistance financière et technique apportée aux pays partenaires afin de parvenir à ces objectifs et de les aider à développer l'expertise nécessaire pour renforcer les structures locales de gouvernance forestière et rendre les acteurs plus responsables;

Or. en

Amendement 414 Anna Zalewska

Proposition de résolution Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. souligne que le suivi *indépendant* et le partage des informations sont essentiels pour améliorer la gouvernance et faciliter le respect des engagements de lutte contre la déforestation dans les pays partenaires; demande à l'Union d'augmenter l'assistance financière et technique apportée aux pays partenaires afin de parvenir à ces objectifs et de les aider à développer l'expertise nécessaire pour renforcer les structures locales de gouvernance forestière et rendre les acteurs plus responsables;

Amendement

23. souligne que le suivi *fiable* et le partage des informations sont essentiels pour améliorer la gouvernance et faciliter le respect des engagements de lutte contre la déforestation dans les pays partenaires; demande à l'Union d'augmenter l'assistance financière et technique apportée aux pays partenaires afin de parvenir à ces objectifs et de les aider à développer l'expertise nécessaire pour renforcer les structures locales de gouvernance forestière et rendre les acteurs plus responsables;

Or. pl

Amendement 415

Stanislav Polčák

Proposition de résolution Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

23 bis. recommande à la Commission de continuer de soutenir la mise au point de systèmes mondiaux (tels que le système mondial d'information sur les feux de forêt, Global Wildfire Information System) et régionaux (tels que le système européen d'information sur les feux de forêt, European Forest Fire Information System) pour surveiller les effets des feux de forêt et fournir des outils destinés à soutenir la lutte contre les feux de forêt tant au niveau national qu'à l'échelle mondiale;

Or. cs

Amendement 416 Joëlle Mélin

Proposition de résolution Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

23 bis. demande à l'Union d'évaluer et rediriger l'assistance financière et technique apportée aux pays partenaires, sur les pays qui s'engagent à l'application de politiques vertueuses, afin de les aider à parvenir à leurs objectifs et de les aider à développer l'expertise nécessaire pour renforcer les structures locales de gouvernance forestière et rendre les acteurs plus responsables;

Or. en

Amendement 417

PE650.715v01-00 204/206 AM\1204822FR.docx

Jessica Polfjärd

Proposition de résolution Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

24 bis. appelle la Commission à sensibiliser le public à l'importance d'une gestion durable des forêts qui aide à réduire la déforestation et la dégradation des forêts et qui contribue à stimuler le développement économique;

Or. en

Amendement 418 Jessica Polfjärd

Proposition de résolution Paragraphe 24 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

24 ter. souligne que la Commission devrait se concentrer sur la lutte contre l'exploitation illégale des forêts en appliquant le règlement sur le bois de l'Union et la méthodologie d'application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT) aux marchandises agricoles, selon le cas; fait observer qu'environ 80 % de la déforestation à l'échelle mondiale est causée par l'agriculture et considère dès lors que les normes et les systèmes de certification devraient cibler précisément ce secteur;

Or. en

Amendement 419 Jessica Polfjärd

Proposition de résolution

AM\1204822FR.docx 205/206 PE650.715v01-00

Paragraphe 24 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

24 quater. constate qu'à l'échelle mondiale, la déforestation et la dégradation des forêts est en grande partie le résultat de la pauvreté; reconnaît et soutient les conclusions de la FAO selon lesquelles une utilisation durable des terres à l'échelle mondiale est essentielle dans la lutte contre la pauvreté;

Or. en

Amendement 420 Jessica Polfjärd

Proposition de résolution Paragraphe 24 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

24 quinquies. souligne le rôle positif joué par les industries forestières européennes dans la promotion de normes internationales pour la gestion durable des forêts; estime que les industries, les petites et moyennes entreprises, et les micro-entreprises du secteur forestier devraient jouer un rôle clé dans le dialogue avec les pays partenaires sur la manière de renforcer la promotion de la durabilité dans l'ensemble de la chaîne de valeur.

Or. en

PE650.715v01-00 206/206 AM\1204822FR.docx